

Notes du mont Royal & WWW.NOTES DUMONTROYAL.COM

Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

OEUVRES

n E

JOSEPH DE MAISTRE.

VII.

• . • ,

293 53

CONSIDÉRATIONS

SUR LA FRANCE;

SULVI DE L'ESSAI

SUR LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR

DES CONSTITUTIONS POLITIQUES;

ET DES

LETTRES A UN GENTILHOMME RUSSE SUR L'INQUISITION ESPAGNOLE.

par le Comte Joseph de Maistre.



Bruxelles,

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE

POUR LA PROPAGATION DES BONS LIVERS.

1838.

•

• ·

Ayant fait examiner les livres intitulés: Considérations sur la France; Principe générateur des Constitutions politiques; Lettres à un Gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole; Délais de la Justice divine dans la punition des coupables: par le Comte Joseph de Maistre, nous en permettons l'impression.

Malines, le 3 mars 1838.

J.-B. PAUWELS, vic.-gén.

,

•

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Un des ouvrages les plus remarquables qui aient paru pendant le cours de la révolution française, est sans contredit celui de M. le comte de Maistre, ayant pour titre Considérations sur la France. Nul avant lui n'avait envisagé les diverses phases de cette terrible époque avec autant de justesse et de profondeur, et précisé avec cette force de raisonnement et cette netteté d'expressions qui le distinguent les causes des désastres que nous avons éprouvés ; personne surtout n'avait si bien montré les voies de la Providence, et préjugé la fin de ce bouleversement général. Quand on se rappelle que M. de Maistre a écrit en 1796, et qu'on jette les yeux sur les événements qui se sont succédé depuis, on ne sait qu'admirer le plus, ou de sa sagacité à juger la marche des institutions humaines, ou de cet esprit essentiellement religieux qui, en rapportant tout à la puissance éternelle, trouve dans l'impiété et la corruption des peuples le principe réel des commotions politiques qu'ils ressentent, et dans le retour aux saines doctrines le seul remède à leurs maux. Ce n'est pas en effet avec une philosophie toute matérielle qu'il est possible d'expliquer de si grandes infortunes, mais bien avec cette philosophie chrétienne et consolante qui pénètre la conscience de l'homme, et lui montre à découvert les véritables causes de la décadence des empires et des guerres civiles.

Les deux premières éditions de cet ouvrage furent publiées à Lausanne en 1796 : elles furent bientôt épuisées. En 1797 il en parut une troisième à Bâle, et l'auteur en préparait une nouvelle à l'époque du 18 fructidor, pour la répandre en France, suivant les intentions du Roi, ce que les circonstances ne permirent pas d'exécuter. Enfin, en 1814 l'ouvrage fut réimprimé à Paris; mais cette édition faite sans la participation de M. de Maistre, et fort incorrecte d'ailleurs, offre beaucoup d'augmentations et de retranchements qui n'entraient pas dans ses vues.

Celle que nous offrons est telle que l'auteur la désirait, et nous avons obtenu de M^{me} la comtesse de Maistre, l'autorisation d'y insérer une lettre adressée à son mari par un gentilhomme russe, auquel il avait envoyé un exemplaire des Considérations sur la France. Bien que cette lettre ait été écrite en 1814, elle n'en présente pas moins d'intérêt : il semble même qu'elle en acquiert davantage par suite des événements qui alors avaient réalisé les vues de l'auteur et donné à son livre le caractère, pour ainsi dire, d'une prophétie accomplie.

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous renvoyer votre ouvrage sur la France. Cette lecture a produit sur moi une sensation si vive, que je ne puis m'empêcher de vous communiquer les idées qu'elle a fait naître.

Votre ouvrage, monsieur le comte, est un axiome de la classe de ceux qui ne se prouvent pas, parce qu'ils n'ont pas besoin de preuve; mais qui se sentent, parce qu'ils sont des rayons de la science naturelle. Je m'explique; quand on me dit: « Le carré de l'hypothénuse » est égal à la somme des oarrés construits sur les » deux côtés du triangle rectangle, » j'en demande la démonstration, je la suis, et je me laisse convaincre. Mais quand on s'écrie: « Il est un Dieu! » ma raison le voit ou se perd dans une foule d'idées, mais mon âme le sent invinciblement. Il en est de même des grandes vérités dont votre ouvrage est rempli. Ces vérités sont d'un ordre élevé. Ce livre n'est point, comme on me l'a défini avant que je l'aie lu, un bon ouvrage de circonstance; mais ce sont les circonstances

qui ont dicté le seul bon ouvrage que j'ai trouvé sur la révolution française.

Le Moniteur est le développement le plus volumineux de votre livre. C'est là que sont consignés les efforts des hommes en actions et en paroles, et la nullité de ces efforts. S'il y avait un titre philosophique à donner au Moniteur, je le nommerais volontiers: « Recueil de la sagesse humaine et preuve de son insuffisance. » Votre livre, le Moniteur, l'histoire, sont le développement de ce proverbe devenu commun, mais qui renferme en lui la loi la plus féconde en applications et en conséquences: « L'homme propose et Dieu dispose. »

Oui, l'homme ne peut que proposer; c'est une immense vérité. La faculté de combiner a été laissée à l'homme avec la puissance du libre arbitre; mais les événements ont été soustraits à son pouvoir, et leur marche n'obéit qu'à la main créatrice. C'est donc en vain que les hommes s'agitent et délibèrent, pour gouverner ou être gouvernés de telle ou telle manière. Les nations sont comme les particuliers; elles peuvent s'agiter, mais non se constituer. Quand aucun principe divin ne préside à leurs efforts, les convulsions politiques sont le résultat de leur libre volonté; mais le pouvoir de s'organiser n'est point une puissance humaine: l'ordre dérive de la source de tout ordre.

L'époque de la révolution française est une grande époque, c'est l'âge de l'homme et de la raison. La fin est

aussi digne de remarque : c'est la main de Dieu et le siècle de la foi. Du fond de cette immense catastrophe, je vois sortir une leçon sublime aux peuples et aux rois. C'est un exemple donné pour ne pas être imité. Il rentre dans la classe des grandes plaies dont a été frappé le genre humain, et forme la suite de votre éloquent chapitre qui traite de la destruction violente de l'espèce humaine. Ce chapitre, à lui seul, est un ouvrage : il est digne de la plume de Bossuet.

La partie prophétique de l'ouvrage m'a également frappé. Voilà ce que c'est que d'étudier d'une manière spéculative en Dieu: ce qui n'est pour la raison qu'une conséquence obscure, devient révélation. Tout se comprend, tout s'explique quand on remonte à la grande cause. Tout se devine, quand on se base sur elle.

Vous m'avez fait l'honneur de me dire que dans le moment où je vous écris, on s'occupe à réimprimer cet ouvrage à Paris. Certainement il sera très-utile tel qu'il est; mais si vous me permettez de vous dire mon opinion, je vous ferai une seule observation. Je pars de ce principe, votre ouvrage est un ouvrage classique qu'on ne saurait trop étudier; il est classique pour la foule d'idées profondes et grandes qu'il contient. Il est de circonstance par un ou deux chapitres, nommément celui qui traite de la Déclaration du Roi de France, en 1795. Ces chapitres ont été faits pour l'année 1797, où l'on croyait à la contre-révolution. Maintenant quelle foule d'idées nouvelles se

présentent! quelles grandes conséquences l'Histoire ne fournit-elle pas à vos principes! Cette révolution concentrée en une seule tête et tombée avec elle ; la main de Dieu qui a sanctifié jusqu'aux fautes des alliés; cette stupeur répandue sur une nation jadis si active et si terrible; ce Roi inconnu dans Paris, jusqu'à la veille de notre entrée ; ce grand général vaincu dans son art même; cette génération nouvelle, élevée dans les principes de la nouvelle dynastie; cette noblesse factice, qui devait être son premier appui, et qui a été la première à l'abandonner; l'Église fatiguée et haletante des coups qui lui ont été portés; son Chef abaissé jusqu'à sanctifier l'usurpation, et élevé depuis à la puissance du martyre; le génie le plus vigoureux, armé de la force la plus terrible, employé vainement à consolider l'édifice des hommes : voilà le tableau que je voudrais voir tracé par votre plume, et qui serait la démonstration évidente des principes que vous avez posés. Je voudrais le voir à la place de ces chapitres que je vous ai indiqués, et alors l'ouvrage présenterait au lecteur attentif les causes et les effets, les actions des hommes et la réaction divine. Mais il n'appartient qu'à vous, monsieur le comte, d'entreprendre cette péroraison frappante sur vos propres principes. Ce que j'ai pris la liberté d'esquisser ici, peut devenir sous votre main un recueil de vérités sublimes; et si j'ai réussi par cette lettre à vous encourager à ce grand travail, je croirais par cela seul avoir mérité de ceux qui lisent pour s'instruire.

Quant à moi, je me borne à faire des vœux pour que vous voulussiez bien, par un nouvel Essai, me procurer de nouveau la puissance de m'éclairer, persuadé qu'il ne sortira rien de votre plume qui ne soit plein de grandes et fortes leçons.

Je vous prie d'agréer les assurances de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

M. O....

Général au service de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

Saint-Pétersbourg, ce 24 décembre 1814.

• . •

CONSIDÉRATIONS

SUR LA FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

DES RÉVOLUTIONS.

Nous sommes tous attachés au trône de l'Être Suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement: ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité dont le diamètre varie au gré de l'éternel géomètre, qui sait étendre, restreindre, arrêter ou diriger la volonté, sans altérer sa nature. Dans les ouvrages de l'homme, tout est pauvre comme l'auteur; les vues sont restreintes, les moyens roides, les ressorts inflexibles, les mouvements pénibles, et les résultats monotones. Dans les ouvrages divins, les richesses de l'infini se montrent à découvert jusque dans le moindre élément : sa puissance opère en se jouant : dans ses mains tout est souple, rien ne lui résiste; pour elle tout est moyen, même l'obstacle : et les irrégularités produites par l'opération des agents libres, viennent se ranger dans l'ordre général.

Si l'on imagine une montre dont tous les ressorts varieraient continuellement de force, de poids, de dimension, de forme et de position, et qui montrerait cependant l'heure invariablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du créateur.

Dans le monde politique et moral, comme dans le monde physique, il y a un ordre commun, et il y a des exceptions à cet ordre. Communément nous voyons une suite d'effets produits par les mêmes causes; mais à certaines époques, nous voyons des actions suspendues, des causes paralysées et des effets nouveaux.

Le miracle est un effet produit par une cause divine ou surhumaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire. Que dans le cœur de l'hiver un homme commande à un arbre, devant mille témoins, de se couvrir subitement de feuilles et de fruits, et que l'arbre obéisse, tout le monde criera au miracle et s'inclinera devant le thaumaturge. Mais la révolution française, et tout ce qui se passe en Europe dans ce moment est tout aussi merveilleux, dans son genre, que la fructification instantanée d'un arbre au mois de janvier: cependant les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent.

Dans l'ordre physique, où l'homme n'entre point comme cause, il veut bien admirer ce qu'il ne comprend pas; mais dans la sphère de son activité, où il sent qu'il est cause libre, son orgueil le porte aisément à voir le désordre partout où son action est suspendue ou dérangée.

Certaines mesures qui sont au pouvoir de l'homme, produisent régulièrement certains effets dans le cours ordinaire des choses; s'il manque son but, il sait pourquoi, ou croit le savoir; il connaît les obstacles, il les apprécie, et rien ne l'étonne.

Mais dans les temps de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, et ses moyens le trompent. Alors entraîné par une force inconnue, il se dépite contre elle, et au lieu de baiser la main qui le serre, il la méconnaît on l'insulte.

Je n'y comprends rien, c'est le grand mot du jour. Ce mot est très-sensé, s'il nous ramène à la cause première qui donne dans ce moment un si grand spectacle aux hommes: c'est une sottise, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement stérile.

« Comment donc (s'écrie-t-on de tous côtés)? les » hommes les plus coupables de l'univers triomphent » de l'univers! Un régicide affreux a tout le succès » que pouvaient en attendre ceux qui l'ont commis! » La monarchie est engourdie dans toute l'Europe! » ses ennemis trouvent des alliés jusque sur les trônes! » Tout réussit aux méchants! les projets les plus » gigantesques s'exécutent de leur part sans difficulté, » tandis que le bon parti est malheureux et ridicule » dans tout ce qu'il entreprend! L'opinion poursuit la » fidélité dans toute l'Europe! Les premiers hommes » d'État se trompent invariablement! les plus grands » généraux sont humiliés! etc. »

Sans doute, car la première condition d'une révolution décrétée, c'est que tout ce qui pouvait la prévenir n'existe pas, et que rien ne réussisse à ceux qui veulent l'empêcher. Mais jamais l'ordre n'est plus visible, jamais la Providence n'est plus palpable, que lorsque l'action supérieure se substitue à celle de l'homme et agit toute seule. C'est ce que nous voyons dans ce moment.

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution française, c'est cette force entraînante qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette, Dumouriez et Drouet.

On a remarqué, avec grande raison, que la révolution française mène les hommes plus que les hommes ne la mènent. Cette observation est de la plus grande justesse; et quoiqu'on puisse l'appliquer plus ou moins à toutes les grandes révolutions, cependant elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque.

Les scélérats mêmes qui paraissent conduire la révolution, n'y entrent que comme de simples instruments; et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement. Ceux qui ont établi la république, l'ont fait sans le vouloir et sans savoir ce qu'ils faisaient; ils y ont été conduits par les événements : un projet antérieur n'aurait pas réussi.

Jamais Robespierre, Collot ou Barère, ne pensèrent à établir le gouvernement révolutionnaire et le régime de la terreur; ils y furent conduits insensiblement par les circonstances, et jamais on ne reverra rien de pareil. Ces hommes excessivement médiocres exercèrent, sur une nation coupable, le plus affreux despotisme dont l'histoire fasse mention, et sûrement ils étaient les hommes du royaume les plus étonnés de leur puissance.

Mais au moment même où ces tyrans détestables eurent comblé la mesure de crimes nécessaire à cette phase de la révolution, un souffle les renversa. Ce pouvoir gigantesque, qui faisait trembler la France et l'Europe, ne tint pas contre la première attaque; et comme il ne devait y avoir rien de grand, rien d'auguste dans une révolution toute criminelle, la Providence voulut que le premier coup fût porté par des septembriseurs, afin que la justice même fût infâme (1).

⁽¹⁾ Par la même raison, l'honneur est déshonoré. Un journaliste (le Républicain) a dit avec beaucoup d'esprit et de justesse : « Je com» prends fort bien comment on peut dépanthéoniser Marat, mais je
» ne concevrai jamais comment on pourra démaratiser le Panthéon. »
On s'est plaint de voir le corps de Turenne, oublié dans le coin d'un muséum, à côté du squelette d'un animal : quelle imprudence! il y en avait
assez pour faire naître l'idée de jeter au Panthéon ces restes vénérables.

Souvent on s'est étonné que des hommes plus que médiocres aient mieux jugé la révolution française que des hommes du premier talent; qu'ils y aient cru fortement, lorsque des politiques consommés n'y croyaient point encore. C'est que cette persuasion était une des pièces de la révolution, qui ne pouvait réussir que par l'étendue et l'énergie de l'esprit révolutionnaire, ou, s'il est permis de s'exprimer ainsi, par la foi à la révolution. Ainsi, des hommes sans génie et sans connaissances ont fort bien conduit ce qu'ils appelaient le char révolutionnaire; ils ont tout osé sans crainte de la contre-révolution; ils ont toujours marché en avant, sans regarder derrière eux; et tout leur a réussi, parce qu'ils n'étaient que les instruments d'une force qui en savait plus qu'eux. Ils n'ont pas fait de fautes dans leur carrière révolutionnaire, par la raison que le flûteur de Vaucanson ne fit jamais de notes fausses.

Le torrent révolutionnaire a pris successivement différentes directions; et les hommes les plus marquants dans la révolution n'ont acquis l'espèce de puissance et de célébrité qui pouvait leur appartenir, qu'en suivant le cours du moment : dès qu'ils ont voulu le contrarier ou seulements'en écarter en s'isolant, en travaillant trop pour eux, ils ont disparu de la scène.

Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la révolution : au fond, c'était le roi de la halle. Par les crimes qu'il a faits, et par ses livres qu'il a fait faire, il a secondé le mouvement populaire : il se mettait à la suite d'une masse déjà mise en mouvement, et la poussait dans le sens déterminé; son pouvoir ne s'étendit jamais plus loin : il partageait avec un autre héros de la révolution le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer, ce qui forme le véritable cachet de la médiocrité dans les troubles politiques. Des factieux moins brillants, et en effet plus habiles et plus puissants que lui, se servaient de son influence pour leur profit. Il tonnait à la tribune, et il était leur dupe. Il disait en mourant, que s'il avait vécu, il aurait rassemblé les pièces éparses de la monarchie; et lorsqu'il avait voulu, dans le moment de sa plus grande influence, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avaient repoussé comme un enfant.

Enfin, plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la révolution, plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique. On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommesqui mènent la révolution; c'est la révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'elle va toute seule. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer.

CHAPITRE II.

CONJECTURES SUR LES VOIES DE LA PROVIDENCE DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Chaque nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit remplir. La France exerce sur l'Europe une véritable magistrature qu'il serait inutile de contester, dont elle a abusé de la manière la plus coupable. Elle était surtout à la tête du système religieux, et ce n'est pas sans raison que son Roi s'appelait très-chrétien: Bossuet n'a rien dit de trop sur ce point. Or, comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles.

Depuis longtemps on n'avait vu une punition aussi effrayante, infligée à un aussi grand nombre de coupables. Il y a des innocents, sans doute, parmi les malheureux, mais il y en a bien moins qu'on ne l'imagine communément.

Tous ceux qui ont travaillé à affranchir le peuple de sa croyance religieuse; tous ceux qui ont opposé des sophismes métaphysiques aux lois de la propriété; tous ceux qui ont dit : Frappez, pourvu que nous y gagnions; tous ceux qui ont touché aux lois fondamentales de l'État; tous ceux qui ont conseillé, approuvé, favorisé les mesures violentes employées contre le Roi, etc.; tous ceux-là ont voulu la révolution, et tous ceux qui l'ont voulue en ont été trèsjustement les victimes, même suivant nos vues bornées.

On gémit de voir des savants illustres tomber sous la hache de Robespierre. On ne saurait humainement les regretter trop; mais la justice divine n'a pas le moindre respect pour les géomètres ou les physiciens. Trop de savants français furent les principaux auteurs de la révolution; trop de savants français l'aimèrent et la favorisèrent, tant qu'elle n'abattit, comme le bâton de Tarquin, que les têtes dominantes. Ils disaient comme tant d'autres : Il est impossible qu'une grande révolution s'opère sans amener des malheurs. Mais lorsqu'un philosophe se console de ces malheurs en vue des résultats; lorsqu'il dit dans son cœur : Passe pour cent mille meurtres, pourvu que nous soyons libres; si la Providence lui répond: J'accepte ton approbation, mais tu feras nombre, où est l'injustice? Jugerions-nous autrement dans nos tribunaux?

Les détails seraient odieux; mais qu'il est peu de Français, parmi ceux qu'on appelle victimes innocentes de la révolution, à qui leur conscience n'ait pu dire:

> Alors, de vos erreurs voyant les tristes fruits, Reconnaissez les coups que vous avez conduits.

Nos idées sur le bien et le mal, sur l'innocent et le coupable, sont trop souvent altérées par nos préjugés. Nous déclarons coupables et infâmes deux hommes qui se battent avec un fer long de trois pouces; mais si le fer a trois pieds, le combat devient honorable. Nous flétrissons celui qui vole un centime dans la poche de son ami; s'il ne lui prend que sa femme, ce n'est rien. Tous les crimes brillants qui supposent un développement de qualités grandes ou aimables; tous ceux surtout qui sont honorés par le succès, nous les pardonnons, si même nous n'en faisons pas des vertus; tandis que les qualités brillantes qui environnent le coupable, le noircissent aux yeux de la véritable justice, pour qui le plus grand crime est l'abus de ses dons.

Chaque homme a certains devoirs à remplir, et l'étendue de ses devoirs est relative à sa position civile et à l'étendue de ses moyens. Il s'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes donnés. Pour ne pas sortir de notre objet, tel acte qui ne fut qu'une erreur ou un trait de folie de la part d'un homme obscur, revêtu brusquement d'un pouvoir illimité, pouvait être un forfait de la part d'un évêque ou d'un duc et pair.

Enfin il est des actions excusables, louables même suivant les vues humaines, et qui sont dans le fond infiniment criminelles. Si l'on nous dit, par exemple: J'ai embrassé de bonne foi la révolution française, par un amour pur de liberté et de ma patrie; j'ai cru en mon âme et conscience qu'elle amènerait la réforme des abus et le bonheur public; nous n'avons rien à répondre. Mais l'œil pour qui tous les cœurs sont diaphanes, voit la fibre coupable; il découvre dans une brouillerie ridicule, dans un petit froisse-

ment de l'orgueil, dans une passion basse ou criminelle, le premier mobile de ces résolutions qu'on voudrait illustrer aux yeux des hommes; et pour lui le mensonge de l'hypocrisie greffée sur la trahison est un crime de plus. Mais parlons de la nation en général.

Un des plus grands crimes qu'on puisse commettre, c'est sans doute l'attentat contre la souveraineté, nul n'ayant des suites plus terribles. Si la souveraineté réside sur une tête, et que cette tête tombe victime de l'attentat, le crime augmente d'atrocité. Mais si ce souverain n'a mérité son sort par aucun crime, si ses vertus mêmes ont armé contre lui la main des coupables, le crime n'a plus de nom. A ces traits on reconnaît la mort de Louis XVI; mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que jamais un plus grand crime n'eut plus de complices. La mort de Charles Ier en eut bien moins, et cependant il était possible de lui faire des reproches que Louis XVI ne mérita point. Cependant on lui donna des preuves de l'intérêt le plus tendre et le plus courageux; le bourreau même, qui ne faisait qu'obéir, n'osa pas se faire connaître. En France, Louis XVI marcha à la mort au milieu de 60,000 hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour Santerre: pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné monarque, et les provinces furent aussi muettes que la capitale. On se serait exposé, disait-on. Français! si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez pas tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal.

L'indifférence de l'armée ne fut pas moins remarquable. Elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle ne l'avait servi lui-même, car elle

l'avait trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécontentement. Enfin, jamais un plus grand crime n'appartint (à la vérité avec une foule de gradations) à un plus grand nombre de coupables.

Il faut encore faire une observation importante; c'est que tout attentat commis contre la souveraineté, au nom de la nation, est toujours plus ou moins un crime national; car c'est toujours plus ou moins la faute de la nation, si un nombre quelconque de factieux s'est mis en état de commettre le crime en son nom. Ainsi, tous les Français sans doute n'ont pas voulu la mort de Louis XVI; mais l'immense majorité du peuple a voulu, pendant plus de deux ans, toutes les folies, toutes les injustices, tous les attentats qui amenèrent la catastrophe du 21 janvier.

Or, tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible; c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception. Peu de jours après l'exécution de Louis XVI, quelqu'un écrivait dans le Mercure universel : « Peut-être il n'eût » pas fallu en venir là; mais puisque nos législateurs » ont pris l'événement sur leur responsabilité, ral-» lions-nous autour d'eux : éteignons toutes les haines, » et qu'il n'en soit plus question. » Fort bien : il eût fallu peut-être ne pas assassiner le Roi; mais puisque la chose est faite, n'en parlons plus, et soyons tous bons amis. O démence! Shakespeare en savait un peu plus, lorsqu'il disait : « La vie de tout individu » est précieuse pour lui; mais la vie de qui dépendent » tant de vies, celle des souverains, est précieuse » pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté » royale? à la place qu'elle occupait, il se forme un » gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y » précipite (1). » Chaque goutte du sang de Louis XVI en coûtera des torrents à la France; quatre millions de Français, peut-être, paieront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection anti-religieuse et anti-sociale, couronnée par un régicide.

Où sont les premières gardes nationales, les premiers soldats, les premiers généraux qui prêtèrent serment à la nation? Où sont les chefs, les idoles de cette première assemblée si coupable, pour qui l'épithète de constituante sera une épigramme éternelle? Où est Mirabeau? où est Bailli avec son beau jour? où est Thouret qui inventa le mot exproprier? où est Osselin, le rapporteur de la première loi qui proscrivit les émigrés? On nommerait par milliers les instruments actifs de la révolution qui ont péri d'une mort violente.

C'est encore ici que nous pouvons admirer l'ordre dans le désordre; car il demeure évident, pour peu qu'on y réfléchisse, que les grands coupables de la révolution ne pouvaient tomber que sous les coups de leurs complices. Si la force seule avait opéré ce qu'on appelle la contre-révolution, et replacé le Roi sur le trône, il n'y aurait eu aucun moyen de faire justice. Le plus grand malheur qui pût arriver à un homme délicat, ce serait d'avoir à juger l'assassin de son père, de son parent, de son ami, ou seulement l'usurpateur de ses biens. Or c'est précisément ce qui serait

⁽¹⁾ Hamlet, acte 3, scène 8.

arrivé dans le cas d'une contre-révolution, telle qu'on l'entendait; car les juges supérieurs, par la nature seule des choses, auraient presque tous appartenu à la classe offensée; et la justice, lors même qu'elle n'aurait fait que punir, aurait eu l'air de se venger. D'ailleurs, l'autorité légitime garde toujours une certaine modération dans la punition des crimes qui ont une multitude de complices. Quand elle envoie cinq ou six coupables à la mort pour le même crime, c'est un massacre: si elle passe certaines bornes, elle devient odieuse. Enfin, les grands crimes exigent malheureusement de grands supplices; et dans ce genre il est aisé de passer les bornes, lorsqu'il s'agit de crimes de lèse-majesté, et que la flatterie se fait bourreau. L'humanité n'a point encore pardonné à l'ancienne législation française l'épouvantable supplice de Damiens (1). Qu'auraient donc fait les magistrats français de trois ou quatre cents Damiens, et de tous les monstres qui couvraient la France? Le glaive sacré de la justice serait-il donc tombé sans relâche comme la guillotine de Robespierre? Auraiton convoqué à Paris tous les bourreaux du royaume et tous les chevaux de l'artillerie, pour écarteler des hommes? Aurait-on fait dissoudre dans de vastes chaudières le plomb et la poix pour en arroser des membres déchirés par des tenailles rougies? D'ailleurs, comment caractériser les différents crimes?

⁽¹⁾ Avertere omnes à tanta fœditate spectaculi oculos. Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parum memoris legum humanarum fuit. Tit. Liv., I, 28, de suppl. Mettii.

comment graduer les supplices? et surtout comment punir sans lois? On aurait choisi, dira-t-on, quelques grands coupables, et tout le reste aurait obtenu grâce. C'est précisément ce que la Providence ne voulait pas. Comme elle peut tout ce qu'elle veut, elle ignore ces grâces produites par l'impuissance de punir. Il fallait que la grande épuration s'accomplît, et que les yeux fussent frappés; il fallait que le métal français, dégagé de ses scories aigres et impures, parvînt plus net et plus malléable entre les mains du Roi futur. Sans doute la Providence n'a pas besoin de punir dans le temps pour justifier ses voies; mais à cette époque elle se met à notre portée, et punit comme un tribunal humain.

Il y a eu des nations condamnées à mort au pied de la lettre, comme des individus coupables, et nous savons pourquoi (1). S'il entrait dans les desseins de Dieu de nous révéler ses plans à l'égard de la révolution française, nous lirions le châtiment des Français, comme l'arrêt d'un parlement. — Mais que saurionsnous de plus? Ce châtiment n'est-il pas visible? N'avons-nous pas vu la France déshonorée par plus de cent mille meurtres? le sol entier de ce beau royaume couvert d'échafauds? et cette malheureuse terre abreuvée du sang de ses enfants par les massacres judiciaires, tandis que des tyrans inhumains le prodiguaient au dehors pour le soutien d'une guerre

⁽¹⁾ Levit., XVIII, 21 et seq. XX, 23.—Deuteronom., XVIII, 9 et seq.—I. Reg., XV, 24.—IV. Reg., XVII, 7 et seq.; et XXI, 2.—Herodot., lib. II, § 46, et la note de M. Larcher sur cet endroit.

cruelle, soutenue pour leur propre intérêt? Jamais le despote le plus sanguinaire ne s'est joué de la vie des hommes avec tant d'insolence, et jamais peuple passif ne se présenta à la boucherie avec plus de complaisance. Le fer et le feu, le froid et la faim, les privations, les souffrances de toute espèce, rien ne le dégoûte de son supplice : tout ce qui est dévoué doit accomplir son sort : on ne verra point de désobéissance,

jusqu'à ce que le jugement soit accompli.

Et cependant, dans cette guerre si cruelle, si désastreuse, que de points de vue intéressants! et comme on passe tour à tour de la tristesse à l'admiration! Transportons-nous à l'époque la plus terrible de la révolution; supposons que, sous le gouvernement de l'infernal comité, l'armée, par une métamorphose subite, devienne tout à coup royaliste : supposons qu'elle convoque de son côté ses assemblées primaires, et qu'elle nomme librement les hommes les plus éclairés et les plus estimables, pour lui tracer la route qu'elle doit tenir dans cette occasion difficile : supposons, enfin, qu'un de ces élus de l'armée se lève et dise:

« Braves et fidèles guerriers, il est des circonstances » où toute la sagesse humaine se réduit à choisir » entre différents maux. Il est dur, sans doute, de » combattre pour le comité de salut public; mais il » y aurait quelque chose de plus fatal encore, ce se-» rait de tourner nos armes contre lui. A l'instant où » l'armée se mêlera de la politique, l'État sera dis-» sous; et les ennemis de la France, profitant de ce » moment de dissolution, la pénètreront et la divise-» ront. Ce n'est point pour ce moment que nous de» vons agir, mais pour la suite des temps: il s'agit
» surtout de maintenir l'intégrité de la France, et
» nous ne le pouvons qu'en combattant pour le gou» vernement, quel qu'il soit; car de cette manière la
» France, malgré ses déchirements intérieurs, conser» vera sa force militaire et son influence extérieure.

» A le bien prendre, ce n'est point pour le gouverne» ment que nous combattons, mais pour la France et
» pour le Roi futur, qui nous devra un empire plus
» grand, peut-être, que ne le trouva la révolution.

» C'est donc un devoir pour nous de vaincre la répu» gnance qui nous fait balancer. Nos contemporains,
» peut-être, calomnieront notre conduite, mais la
» postérité lui rendra justice. »

Cet homme aurait parlé en grand philosophe. Eh bien! cette hypothèse chimérique, l'armée l'a réalisée, sans savoir ce qu'elle faisait; et la terreur d'un côté, l'immoralité et l'extravagance de l'autre, ont fait précisément ce qu'une sagesse consommée et presque prophétique aurait dicté à l'armée.

Qu'on y réstéchisse bien, on verra que le mouvement révolutionnaire une sois établi, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme.

Le Roi n'a jamais eu d'allié; et c'est un fait assez évident, pour qu'il n'y ait aucune imprudence à l'énoncer, que la coalition en voulait à l'intégrité de la France. Or, comment résister à la coalition? Par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe conjurée? Le génie infernal de Robespierre pouvait seul opérer ce prodige. Le gouvernement révolutionnaire endurcissait l'âme des Français, en la trempant dans le sang; il exaspérait l'esprit des soldats, et doublait leurs forces par un désespoir féroce et un mépris de la vie, qui tenaient de la rage. L'horreur des échafauds, poussant le citoyen aux frontières, alimentait la force extérieure, à mesure qu'elle anéantissait jusqu'à la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs étaient dans les mains du pouvoir révolutionnaire; et ce monstre de puissance, ivre de sang et de succès, phénomène épouvantable qu'on n'avait jamais vu, et que sans doute on ne reverra jamais, était tout à la fois un châtiment épouvantable pour les Français, et le seul moyen de sauver la France.

Que demandaient les royalistes, lorsqu'ils demandaient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginaient, c'est-à-dire faite brusquement et par la force? Ils demandaient la conquête de la France; ils demandaient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son Roi, c'est-à-dire des massacres de trois siècles peut-être, suite infaillible d'une telle rupture d'équilibre. Mais nos neveux, qui s'embarrasseront très-peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront conservé l'intégrité du plus beau royaume après celui du Ciel (1).

Tous les monstres que la révolution a enfantés n'ont travaillé, suivant les apparences, que pour la royauté. Par eux l'éclat des victoires a forcé l'admi-

⁽¹⁾ Grotius: De Jure belli ac pacis, Epist. ad Ludovicum XIII.

ration de l'univers, et environné le nom français d'une gloire dont les crimes de la révolution n'ont pu le dépouiller entièrement; par eux le Roi remontera sur le trône avec tout son éclat et toute sa puissance, peut-être même avec un surcroît de puissance. Et qui sait si, au lieu d'offrir misérablement quelques-unes de ses provinces pour obtenir le droit de régner sur les autres, il n'en rendra peut-être pas, avec la fierté du pouvoir qui donne ce qu'il peut retenir? Certainement on a vu arriver des choses moins probables.

Cette même idée que tout se fait pour l'avantage de la monarchie française, me persuade que toute révolution royaliste est impossible avant la paix; car le rétablissement de la royauté détendrait subitement tous les ressorts de l'État. La magie noire, qui opère dans ce moment, disparaîtrait comme un brouillard devant le soleil. La bonté, la clémence, la justice, toutes les vertus douces et paisibles reparaîtraient tout à coup, et ramèneraient avec elles une certaine douceur générale dans les caractères, une certaine allégresse entièrement opposée à la sombre rigueur du pouvoir révolutionnaire. Plus de réquisitions, plus de vols palliés, plus de violences. Les généraux, précédés du drapeau blanc, appelleraient-ils révoltés les habitants des pays envahis, qui se défendraient légitimement? et leur enjoindraient-ils de ne pas remuer, sous peine d'être fusillés comme rebelles? Ces horreurs, très-utiles au Roi futur, ne pourraient cependant être employées par lui; il n'aurait donc que des moyens humains. Il serait au pair avec ses ennemis; et qu'arriverait-il dans ce moment de suspension qui accompagne nécessairement le passage d'un gouvernement à l'autre? Je n'en sais rien. Je sens bien que les grandes conquêtes des Français semblent mettre l'intégrité du royaume à l'abri (je crois même toucher ici la raison de ces conquêtes). Cependant il paraît toujours plus avantageux à la France et à la monarchie, que la paix, et une paix glorieuse pour les Français, se fasse par la république, et qu'au moment où le Roi remontera sur son trône, une paix profonde écarte de lui toute espèce de danger.

D'un autre côté, il est visible qu'une révolution brusque, loin de guérir le peuple, aurait confirmé ses erreurs; qu'il n'aurait jamais pardonné au pouvoir qui lui aurait arraché ses chimères. Comme c'était du peuple proprement dit, ou de la multitude, que les factieux avaient besoin pour bouleverser la France, il est clair qu'en général, ils devaient l'épargner, et que les grandes vexations devaient tomber d'abord sur la classe aisée. Il fallait donc que le pouvoir usurpateur pesât longtemps sur le peuple pour l'en dégoûter. Il n'avait vu que la révolution : il fallait qu'il en sentît, qu'il en savourât, pour ainsi dire, les amères conséquences. Peut-être, au moment où j'écris, ce n'est point encore assez.

La réaction, d'ailleurs, devant être égale à l'action, ne vous pressez pas, hommes impatients, et songez que la longueur même des maux vous annonce une contre-révolution dont vous n'avez pas d'idée. Calmez vos ressentiments, surtout ne vous plaignez pas des Rois, et ne demandez pas d'autres miracles que ceux que vous voyez. Quoi! vous prétendez que des puissances étrangères combattent philosophique-

ment pour relever le trône de France, et sans aucun espoir d'indemnité? Mais vous voulez donc que l'homme ne soit pas homme: vous demandez l'impossible. Vous consentiriez, direz-vous peut-être, au démembrement de la France pour ramener l'ordre: mais savez-vous ce que c'est que l'ordre? C'est ce qu'on verra dans dix ans, peut-être plus tôt, peut-être plus tard. De qui tenez-vous, d'ailleurs, le droit de stipuler pour le Roi, pour la monarchie française et pour votre postérité? Lorsque d'aveugles factieux décrètent l'indivisibilité de la république, ne voyez que la Providence qui décrète celle du royaume.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la persécution inouïe, excitée contre le culte national et ses ministres : c'est une des faces les plus intéressantes de la révolution.

On ne saurait nier que le sacerdoce, en France, n'eût besoin d'être régénéré; et quoique je sois fort loin d'adopter les déclamations vulgaires sur le clergé, il ne me paraît pas moins incontestable que les richesses, le luxe et la pente générale des esprits vers le relâchement, avaient fait décliner ce grand corps; qu'il était possible souvent de trouver sous le camail un chevalier au lieu d'un apôtre; et qu'enfin, dans les temps qui précédèrent immédiatement la révolution, le clergé était descendu, à peu près autant que l'armée, de la place qu'il avait occupée dans l'opinion générale.

Le premier coup porté à l'Église fut l'envahissement de ses propriétés; le second fut le serment constitutionnel; et ces deux opérations tyranniques commencèrent la régénération. Le serment cribla les prêtres, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Tout ce qui l'a prêté, à quelques exceptions près, dont il est permis de ne pas s'occuper, s'est vu conduit par degrés dans l'abîme du crime et de l'opprobre: l'opinion n'a qu'une voix sur ces apostats.

Les prêtres fidèles, recommandés à cette même opinion par un premier acte de fermeté, s'illustrèrent encore davantage par l'intrépidité avec laquelle ils surent braver les souffrances et la mort même pour la défense de leur foi. Le massacre des Carmes est comparable à tout ce que l'histoire ecclésiastique offre de plus beau dans ce genre.

La tyrannie qui les chassa de leur patrie par milliers, contre toute justice et toute pudeur, fut sans doute ce qu'on peut imaginer de plus révoltant; mais sur ce point, comme sur tous les autres, les crimes des tyrans de la France devenaient les instruments de la Providence. Il fallait probablement que les prêtres français fussent montrés aux nations étrangères; ils ont vécu parmi des nations protestantes, et ce rapprochement a beaucoup diminué les haines et les préjugés. L'émigration considérable du clergé, et particulièrement des Évêques français, en Angleterre, me paraît surtout une époque remarquable. Sûrement, on aura prononcé des paroles de paix! sûrement, on aura formé des projets de rapprochements pendant cette réunion extraordinaire! Quand on n'aurait fait que désirer ensemble, ce serait beaucoup. Si jamais les chrétiens se rapprochent, comme tout les y invite, il semble que la motion doit partir de l'Église d'Angleterre. Le presbytérianisme fut une œuvre française, et par conséquent une œuvre exagérée. Nous sommes trop éloignés des sectateurs d'un culte trop peu substantiel; il n'y a pas moyen de nous entendre. Mais l'Église anglicane, qui nous touche d'une main, touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher; et quoique, sous un certain point de vue, elle soit en butte aux coups des deux partis, et qu'elle présente le spectacle un peu ridicule d'un révolté qui prêche l'obéissance, cependant elle est très-précieuse sous d'autres aspects, et peut être considérée comme un de ces intermèdes chimiques, capables de rapprocher les éléments inassociables de leur nature.

Les biens du clergé étant dissipés, aucun motif méprisable ne peut de longtemps lui donner de nouveaux membres; en sorte que toutes les circonstances concourent à relever ce corps. Il y a lieu de croire, d'ailleurs, que la contemplation de l'œuvre dont il paraît chargé, lui donnera ce degré d'exaltation qui élève l'homme au-dessus de lui-même, et le met en état de produire de grandes choses.

Joignez à ces circonstances la fermentation des esprits en certaines contrées de l'Europe, les idées exaltées de quelques hommes remarquables, et cette espèce d'inquiétude qui affecte les caractères religieux, surtout dans les pays protestants, et les pousse dans des routes extraordinaires.

Voyez en même temps l'orage qui gronde sur l'Italie, Rome menacée en même temps que Genève, par la puissance qui ne veut point de culte, et la suprématie nationale de la religion abolie en Hollande par un décret de la convention nationale. Si, la Providence efface, sans doute c'est pour écrire. J'observe de plus, que lorsque de grandes croyances se sont établies dans le monde, elles ont été favorisées par de grandes conquêtes pour la formation de grandes souverainetés : on en voit la raison.

Enfin, que doit-il arriver, à l'époque où nous vivons, de ces combinaisons extraordinaires qui ont trompé toute la prudence humaine? En vérité, on serait tenté de croire que la révolution politique n'est qu'un objet secondaire du grand plan qui se déroule devant nous avec une majesté terrible.

J'ai parlé, en commençant, de cette magistrature que la France exerce sur le reste de l'Europe. La Providence, qui proportionne toujours les moyens à la fin, et qui donne aux nations, comme aux individus, les organes nécessaires à l'accomplissement de leur destination, a précisément donné à la nation française deux instruments, et pour ainsi dire, deux bras, avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère; en sorte qu'elle a constamment le besoin et le pouvoir d'influencer les hommes.

La puissance, j'ai presque dit la monarchie de la langue française, est visible: on peut, tout au plus, faire semblant d'en douter. Quant à l'esprit de prosélytisme, il est connu comme le soleil; depuis la marchande de modes jusqu'au philosophe, c'est la partie saillante du caractère national.

Ce prosélytisme passe communément pour un ridicule, et réellement il mérite souvent ce nom, surtout par les formes; dans le fond cependant, c'est une for ction.

Or, c'est une loi éternelle du monde moral, que

toute fonction produit un devoir. L'Église gallicane était une pierre angulaire de l'édifice catholique, ou, pour mieux dire, chrétien; car, dans le vrai, il n'y a qu'un édifice. Les Églises ennemies de l'Église universelle ne subsistent cependant que par celle-ci, quoique peut-être elles s'en doutent peu, semblables à ces plantes parasites, à ces guis stériles qui ne vivent que de la substance de l'arbre qui les supporte, et qu'ils appauvrissent.

De là vient que la réaction entre les puissances opposées, étant toujours égale à l'action, les plus grands efforts de la déesse Raison contre le christianisme se sont faits en France : l'ennemi attaquait la citadelle.

Le clergé de France ne doit donc point s'endormir; il a mille raisons de croire qu'il est appelé à une grande mission; et les mêmes conjectures qui lui laissent apercevoir pourquoi il a souffert, lui permettent aussi de se croire destiné à une œuvre essentielle.

En un mot, s'il ne se fait pas une révolution morale en Europe; si l'esprit religieux n'est pas renforcé dans cette partie du monde, le lien social est dissous. On ne peut rien deviner, et il faut s'attendre à tout. Mais s'il se fait un changement heureux sur ce point, ou il n'y a plus d'analogie, plus d'induction, plus d'art de conjecturer, ou c'est la France qui est appelée à le produire.

C'est surtout ce qui me fait penser que la révolution française est une grande époque, et que ses suites, l dans tous les genres, se feront sentir bien au delà du temps de son explosion et des limites de son foyer.

Si on l'envisage dans ses rapports politiques, on se

confirme dans la même opinion. Combien les puissances de l'Europe se sont trompées sur la France! combien elles ont médité de choses vaines! O vous qui vous croyez indépendants, parce que vous n'avez point de juges sur la terre! ne dites jamais : Cela me convient; discite justitiam moniti! Quelle main, tout à la fois sévère et paternelle, écrasait la France de tous les fléaux imaginables, et soutenait l'empire par des moyens surnaturels, en tournant tous les efforts de ses ennemis contre eux-mêmes? Qu'on ne vienne point nous parler des assignats, de la force du nombre, etc., car la possibilité des assignats et de la force du nombre est précisément hors de la nature. D'ailleurs, ce n'est ni par le papier-monnaie, ni par l'avantage du nombre, que les vents conduisent les vaisseaux des Français, et repoussent ceux de leurs ennemis; que l'hiver leur fait des ponts de glace au moment où ils en ont besoin; que les souverains qui les gênent meurent à point nommé; qu'ils envahissent l'Italie sans canons, et que des phalanges, réputées les plus braves de l'univers, jettent les armes à égalité de nombre, et passent sous le joug.

Lisez les belles réflexions de M. Dumas sur la guerre actuelle; vous y verrez parfaitement pourquoi, mais point du tout comment elle a pris le caractère que nous voyons. Il faut toujours remonter au comité de salut public, qui fut un miracle, et dont l'esprit gagne encore les batailles.

Enfin, le châtiment des Français sort de toutes les règles ordinaires, et la protection accordée à la France en sort aussi : mais ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre, et présentent un des specta-

cles les plus étonnants que l'œil humain ait jamais contemplé.

A mesure que les événements se déploieront, on verra d'autres raisons et des rapports plus admirables. Je ne vois, d'ailleurs, qu'une partie de ceux qu'une vue plus perçante pourrait découvrir dès ce moment.

L'horrible effusion du sang humain, occasionnée par cette grande commotion, est un moyen terrible; cependant c'est un moyen autant qu'une punition, et il peut donner lieu à des réflexions intéressantes.

CHAPITRE III.

DE LA DESTRUCTION VIOLENTE DE L'ESPÈCE HUMAINE.

Il n'avait malheureusement pas si tort ce roi de Dahomey, dans l'intérieur de l'Afrique, qui disait il n'y a pas longtemps à un Anglais: Dieu a fait ce monde pour la guerre; tous les royaumes, grands et petits, l'ont pratiquée dans tous les temps, quoique sur des principes différents (1).

L'histoire prouve malheureusement que la guerre est l'état habituel du genre humain dans un certain sens, c'est-à-dire que le sang humain doit couler sans sans interruption sur le globe, ici ou là; et que la paix, pour chaque nation, n'est qu'un répit.

On cite la clôture du temple de Janus sous Auguste; on cite une année du règne guerrier de Charlemagne (l'année 790) où il ne fit pas la guerre (2). On cite une courte époque après la paix de Ryswick, en 1697, et une autre tout aussi courte après celle de Carlowitz,

⁽¹⁾ The history of Dahomey, by Archibald Dalzel, Biblioth. Britan. Mai 1796, vol. II, no 1, p. 87.

⁽²⁾ Histoire de Charlemagne, par M. Gaillard, t. II, liv. I, chap. v.

en 1699, où il n'y eut point de guerre, non-seulement dans toute l'Europe, mais même dans tout le monde connu.

Mais ces époques ne sont que des monuments. D'ailleurs, qui peut savoir ce qui se passe sur le globe entier à telle ou telle époque?

Le siècle qui finit commença, pour la France, par une guerre cruelle, qui ne fut terminée qu'en 1714, par le traité de Rastadt. En 1719, la France déclara la guerre à l'Espagne; le traité de Paris y mit fin en 1727. L'élection du roi de Pologne ralluma la guerre en 1733; la paix se fit en 1736. Quatre ans après, la guerre terrible de la succession autrichienne s'alluma, et dura, sans interruption, jusqu'en 1748. Huit années de paix commençaient à cicatriser les plaies de huit années de guerre, lorsque l'ambition de l'Angleterre força la France à prendre les armes. La guerre de sept ans n'est que trop connue. Après quinze ans de repos, la révolution d'Amérique entraîna de nouveau la France dans une guerre dont toute la sagesse humaine ne pouvait prévoir les conséquences. On signe la paix en 1782; sept ans après, la révolution commence ; elle dure encore ; et peut-être que dans ce moment elle a coûté trois millions d'hommes à la France.

Ainsi, à ne considérer que la France, voilà quarante ans de guerre sur quatre-vingt-seize. Si d'autres nations ont été plus heureuses, d'autres l'ont été beaucoup moins.

Mais ce n'est point assez de considérer un point du temps et un point du globe; il faut porter un coup d'œil rapide sur cette longue suite de massacres qui souille toutes les pages de l'histoire. On verra la guerre sévir sans interruption, comme une fièvre continue marquée par d'effroyables redoublements. Je prie le lecteur de suivre ce tableau depuis le déclin de la république romaine.

Marius extermine, dans une bataille, deux cent mille Cimbres et Teutons. Mithridate fait égorger quatre-vingt mille Romains. Sylla lui tue quatrevingt-dix mille hommes dans un combat livré en Béotie, où il en perd lui-même dix mille. Bientôt on voit les guerres civiles et les proscriptions. César a lui seul fait mourir un million d'hommes sur le champ de bataille (avant lui, Alexandre avait eu ce funeste honneur) : Auguste ferme un instant le temple de Janus; mais il l'ouvre pour des siècles, en établissant un empire électif. Quelques bons princes laissent respirer l'État, mais la guerre ne cesse jamais, et sous l'empire du bon Titus, six cent mille hommes périssent au siège de Jérusalem. La destruction des hommes opérée par les armes des Romains est vraiment effrayante (1). Le Bas-Empire ne présente qu'une suite de massacres. A commencer par Constantin, quelles guerres et quelles batailles? Licinius perd vingt mille hommes à Cibalis, trente-quatre mille à Andrinople, et cent mille à Chrysopolis. Les nations du Nord commencent à s'ébranler. Les Francs, les Goths, les Huns, les Lombards, les Alains, les Vandales, etc., attaquent l'empire et le déchirent successivement. Attila met l'Europe à feu et à sang. Les

⁽¹⁾ Montesquieu, Esprit des Lois, liv. XXIII, chap. xix.

Français lui tuent plus de deux cent mille hommes près de Châlons; et les Goths, l'année suivante, lui font subir une perte encore plus considérable. En moins d'un siècle, Rome est prise et saccagée trois fois; et dans une sédition qui s'élève à Constantinople, quarante mille personnes sont égorgées. Les Goths s'emparent de Milan, et y tuent trois cent mille habitants. Totila fait massacrer tous les habitants de Tivoli, et quatre-vingt-dix mille hommes au sac de Rome. Mahomet paraît; le glaive et l'alcoran parcourut les deux tiers du globe. Les Sarrasins courent de l'Euphrate au Guadalquivir. Ils détruisent de fond en comble l'immense ville de Syracuse; ils perdent trente mille hommes près de Constantinople, dans un seul combat naval, et Pélage leur en tue vingt mille dans une bataille de terre. Ces pertes n'étaient rien pour les Sarrasins; mais le torrent rencontre le génie des Francs dans les plaines de Tours, où le fils du premier Pépin, au milieu de trois cent mille cadavres, attache à son nom l'épithète terrible qui le distingue encore. L'islamisme porté en Espagne, y trouve un rival indomptable. Jamais peut-être on ne vit plus de gloire, plus de grandeur et plus de carnage. La lutte des Chrétiens et des Musulmans, en Espagne, est un combat de huit cents ans. Plusieurs expéditions, et même plusieurs batailles y coûtent vingt, trente, quarante et jusqu'à quatre-vingt mille vies.

Charlemagne monte sur le trône, et combat pendant un demi-siècle. Chaque année il décrète sur quelle partie de l'Europe il doit envoyer la mort. Présent partout et partout vainqueur, il écrase des

nations de fer comme César écrasait les hommes-femmes de l'Asie. Les Normands commencent cette longue suite de ravages et de cruautés qui nous font encore frémir. L'immense héritage de Charlemagne est déchiré: l'ambition le couvre de sang, et le nom des Francs disparaît à la bataille de Fontenay. L'Italie entière est saccagée par les Sarrasins, tandis que les Normands, les Danois et les Hongrois ravageaient la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Grèce. Les nations barbares s'établissent enfin et s'apprivoisent. Cette veine ne donne plus de sang; une autre s'ouvre à l'instant : les croisades commencent. L'Europe entière se précipite sur l'Asie; on ne compte plus que par myriades le nombre des victimes. Gengis-kan et ses fils subjuguent et ravagent le globe, depuis la Chine jusqu'à la Bohême. Les Français, qui s'étaient croisés contre les musulmans, se croisent contre les hérétiques : guerre cruelle des albigeois. Bataille de Bouvines, où trente mille hommes perdent la vie. Cinq ans après, quatre-vingt mille Sarrasins périssent au siège de Damiette. Les Guelphes et les Gibelins commencent cette lutte qui devait ensanglanter si longtemps l'Italie. Le flambeau des guerres civiles s'allume en Angleterre. Vêpres siciliennes. Sous les règnes d'Édouard et de Philippe de Valois, la France et l'Angleterre se heurtent plus violemment que jamais, et créent une nouvelle ère de carnage. Massacre des Juifs; bataille de Poitiers; bataille de Nicopolis: le vainqueur tombe sous les coups de Tamerlan, qui répète Gengis-Kan. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, et commence la sanglante rivalité des deux familles. Bataille d'Azincourt. Les

Hussites mettent à feu et à sang une grande partie de l'Allemagne. Mahomet II règne et combat trente ans. L'Angleterre, repoussée dans ses limites, se déchire de ses propres mains. Les maisons d'Yorck et de Lancastre la baignent dans le sang. L'héritière de Bourgogne porte ses États dans la maison d'Autriche: et dans ce contrat de mariage il est écrit que les hommes s'égorgeront pendant trois siècles, de la Baltique à la Méditerranée. Découverte du Nouveau-Monde : c'est l'arrêt de mort de trois millions d'Indiens. Charles V et François Ier paraissent sur le théâtre du monde : chaque page de leur histoire est rouge de sang humain. Règne de Soliman. Bataille de Mohatz. Siége de Vienne, siége de Malte, etc. Mais c'est de l'ombre d'un cloître que sort un des plus grands fléaux du genre humain. Luther paraît; Calvin le suit. Guerre des paysans; guerre de trente ans; guerre civile de France; massacre des Pays-Bas; massacre d'Irlande; massacre des Cévennes; journée de la saint Barthélemi; meurtre de Henri III, de Henri IV, de Marie Stuart, de Charles Ier; et de nos jours enfin la révolution française qui part de la même source.

Je ne pousserai pas plus loin cet épouvantable tableau: notre siècle et celui qui l'a précédé sont trop connus. Qu'on remonte jusqu'au berceau des nations; qu'on descende jusqu'à nos jours; qu'on examine les peuples dans toutes les positions possibles, depuis l'état de barbarie jusqu'à celui de civilisation la plus raffinée; toujours on trouvera la guerre. Par cette cause, qui est la principale, et par toutes celles qui s'y joignent, l'effusion du sang humain n'est jamais

suspendue dans l'univers. tantôt elle est moins forte sur une plus grande surface, et tantôt plus abondante sur une surface moins étendue; en sorte qu'elle est à peu près constante. Mais de temps en temps il arrive des événements extraordinaires qui l'augmentent prodigieusement, comme les guerres puniques, les triumvirats, les victoires de César, l'irruption des barbares, les croisades, les guerres de religion, la succession d'Espagne, la révolution française, etc. Si l'on avait des tables de massacres comme on a des tables météorologiques, qui sait si l'on n'en découvrirait point la loi au bout de quelques siècles d'observation (1)? Buffon a fort bien prouvé qu'une grande partie des animaux est destinée à mourir de mort violente. Il aurait pu, suivant les apparences, étendre sa démonstration à l'homme; mais on peut s'en rapporter aux faits.

Il y a lieu de douter, au reste, que cette destruction violente soit en général un aussi grand mal qu'on le croit : du moins, c'est un de ces maux qui entrent dans un ordre de choses où tout est violent et contre nature, et qui produisent des compensations. D'a-

⁽¹⁾ Il conste, par exemple, du rapport sait par le chirurgien en ches des armées de S. M. I., que sur 250,000 hommes employés par l'empereur Joseph II contre les Turcs, depuis le 1er juin 1788, jusqu'au 1er mai 1789, il en était péri 33,543 par les maladies, et 80,000 par le fer. (Gazette nationale et étrangère de 1790, N° 34.) Et l'on voit par un calcul approximatif sait en Allemagne, que la guerre actuelle avait déjà coûté, au mois d'octobre 1795, un million d'hommes à la France, et 500,000 aux puissances coalisées. (Extrait d'un ouvrage périodique allemand, dans le Courrier de Francsort, du 28 octobre 1795, N° 296.)

bord, lorsque l'âme humaine a perdu son ressort par la mollesse, l'incrédulité et les vices gangréneux qui suivent l'excès de la civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang. Il n'est pas aisé, à beaucoup près, d'expliquer pourquoi la guerre produit des effets différents, suivant les différentes circonstances. Ce qu'on voit assez clairement, c'est que le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui gagne souvent à cette opération. A la vérité, si l'on touche le tronc, ou si l'on coupe en tête de saule, l'arbre peut périr: mais qui connaît les limites pour l'arbre humain? Ce que nous savons, c'est que l'extrême carnage s'allie souvent avec l'extrême population, comme on l'a vu surtout dans les anciennes républiques grecques, et en Espagne sous la domination des Arabes (1). Les lieux communs sur la guerre ne signifient rien : il ne faut pas être fort habile pour savoir que plus on tue d'hommes, moins il en reste dans le moment; comme il est vrai que plus on coupe de branches, moins il en reste sur l'arbre; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. Or, en suivant toujours la même comparaison, on peut observer que le jardinier habile dirige moins la taille à la végéta-

⁽¹⁾ L'Espagne, à cette époque, a contenu jusqu'à quarante millions d'habitants; aujourd'hui elle n'en a que dix. — Autrefois la Grèce florissait au sein des plus cruelles guerres, le sang y coulait à flots, et tout le pays était couvert d'hommes. Il semblait, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proscriptions, des guerres civiles, notre république en devint plus puissante, etc. (Rousseau, Contr. Soc., liv. III, chap. x.)

tion absolue, qu'à la fructification de l'arbre : ce sont des fruits, et non du bois et des feuilles, qu'il demande à la plante. Or les véritables fruits de la nature humaine, les arts, les sciences, les grandes entreprises, les hautes conceptions, les vertus mâles, tiennent surtout à l'état de guerre. On sait que les nations ne parviennent jamais au plus haut point de grandeur dont elles sont susceptibles, qu'après de longues et sanglantes guerres. Ainsi le point rayonnant pour les Grecs, fut l'époque terrible de la guerre du Péloponèse; le siècle d'Auguste suivit immédiatement la guerre civile et les proscriptions; le génie français fut dégrossi par la Ligue et poli par la Fronde : tous les grands hommes du siècle de la reine Anne naquirent au milieu des commotions politiques. En un mot, on dirait que le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle génie.

Je ne sais si l'on se comprend bien, lorsqu'on dit que les arts sont amis de la paix. Il faudrait au moins s'expliquer et circonscrire la proposition; car je ne vois rien de moins pacifique que les siècles d'A-lexandre et de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François Ier, de Louis XIV et de la reine Anne.

Serait-il possible que l'effusion du sang humain n'eût pas une grande cause et de grands effets? Qu'on y réfléchisse: l'histoire et la fable, les découvertes de la physiologie moderne, et les traditions antiques, se réunissent pour fournir des matériaux à ces méditations. Il ne serait pas plus honteux de tâtonner sur ce point que sur mille autres plus étrangers à l'homme.

Tonnons cependant contre la guerre, et tâchons

d'en dégoûter les souverains; mais ne donnons pas dans les, rêves de Condorcet, de ce philosophe si cher à la révolution, qui employa sa vie à préparer le malheur de la perfection présente, léguant bénignement la génération à nos neveux. Il n'y a qu'un moyen de comprimer le fléau de la guerre, c'est de comprimer les désordres qui amènent cette terrible purification.

Dans la tragédie grecque d'Oreste, Hélène, l'un des personnages de la pièce, est soustraite par les dieux au juste ressentiment des Grecs, et placée dans le ciel à côté de ses deux frères, pour être avec eux un signe de salut aux navigateurs. Apollon paraît pour justifier cette étrange apothéose (1): La beauté d'Hélène, dit-il, ne fut qu'un instrument dont les Dieux se servirent pour mettre aux prises les Grecs et les Troyens, et faire couler leur sang, afin d'étancher (2) sur la terre l'iniquité des hommes devenus trop nombreux (3).

Apollon parlait fort bien : ce sont les hommes qui assemblent les nuages, et ils se plaignent ensuite des tempêtes.

C'est le courroux des rois qui fait armer la terre; C'est le courroux des cieux qui fait armer les rois.

Je sens bien que, dans toutes ces considérations, nous sommes continuellement assaillis par le tableau

⁽¹⁾ Dignus vindice nobis. Hor. A. P. 191.

⁽²⁾ ώς άπαντλοίεν.

⁽³⁾ Eurip. Orest. V. 1655-58.

si fatigant des innocents qui périssent avec les coupables. Mais, sans nous enfoncer dans cette question qui tient à tout ce qu'il y a de plus profond, on peut la considérer seulement dans son rapport avec le dogme universel, et aussi ancien que le monde, de la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables.

Ce fut de ce dogme, ce me semble, que les anciens dérivèrent l'usage des sacrifices qu'ils pratiquèrent dans tout l'univers, et qu'ils jugeaient utiles non-seulement aux vivants, mais encore aux morts (1): usage typique que l'habitude nous fait envisager sans étonnement, mais dont il n'est pas moins difficile d'atteindre la racine.

Les dévouements, si fameux dans l'antiquité, tenaient encore au même dogme. Décius avait la foi que le sacrifice de sa vie serait accepté par la Divinité, et qu'il pouvait faire équilibre à tous les maux qui menaçaient sa patrie (2).

Le christianisme est venu consacrer ce dogme, qui est infiniment naturel à l'homme, quoiqu'il paraisse difficile d'y arriver par le raisonnement.

Ainsi, il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans celui de la céleste Élisabeth, tel mouvement, telle acceptation, capable de sauver la France.

⁽¹⁾ Ils sacrifiaient, au pied de la lettre, pour le repos des âmes; et ces sacrifices, dit Platon, sont d'une grande efficace, à ce que disent des villes entières, et les poëtes enfants des dieux, et les prophètes inspirés par les dieux (Plato, De Rep., lib. II).

⁽²⁾ Piaculum omnis deorum iræ.... omnes minas periculaque ab diis, superis inferisque in se unum vertit (Tit. Liv., lib. VIII, 9 et 10).

On demande quelquefois à quoi servent ces austérités terribles, pratiqués par certains ordres religieux, et qui sont aussi des dévouements; autant vaudrait précisément demander à quoi sert le christianisme, puisqu'il repose tout entier sur ce même dogme agrandi de l'innocence payant pour le crime.

L'autorité qui approuve ces ordres, choisit quelques hommes, et les isole du monde pour en faire des conducteurs.

Il n'y a que violence dans l'univers; mais nous sommes gâtés par la philosophie moderne, qui a dit que tout est bien, tandis que le mal a tout souillé, et que, dans un sens très-vrai, tout est mal, puisque rien n'est à sa place. La note tonique du système de notre création ayant baissé, toutes les autres ont baissé proportionnellement, suivant les règles de l'harmonie. Tous les êtres gémissent (1) et tendent, avec effort et douleur, vers un autre ordre de choses.

Les spectateurs des grandes calamités humaines sont conduits surtout à ces tristes méditations; mais gardons-nous de perdre courage : il n'y a point de châtiment qui ne purifie; il n'y a point de désordre que l'amour éterner ne tourne contre le principe du mal. Il est doux, au milieu du renversement général, de pressentir les plans de la Divinité. Jamais nous ne

⁽¹⁾ Saint Paul aux Rom. VIII, et suiv.

Le système de la Palingénésie de Charles Bonnet a quelques points de contact avec ce texte de St. Paul; mais cette idée ne l'a pas conduit à celle d'une dégradation antérieure: elles s'accordent cependant fort bien.

verrons tout pendant notre voyage, et souvent nous nous tromperons; mais dans toutes les sciences possibles, excepté les sciences exactes, ne sommes-nous pas réduits à conjecturer? Et si nos conjectures sont plausibles; si elles ont pour elles l'analogie; si elles s'appuient sur des idées universelles; si surtout elles sont consolantes et propres à nous rendre meilleurs, que leur manque-t-il? Si elles ne sont pas vraies, elles sont bonnes; ou plutôt, puisqu'elles sont bonnes ne sont-elles pas vraies?

Après avoir envisagé la révolution française sous un point de vue purement moral, je tournerai mes conjectures sur la politique, sans oublier cependant l'objet principal de mon ouvrage.

CHAPITRE IV.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PEUT-ELLE DURER?

Il vaudrait mieux faire cette autre question: La république peut-elle exister? On le suppose, mais c'est aller trop vite, et la question préalable semble trèsfondée; car la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Un petit nombre de républicains renfermés dans les murs d'une ville peuvent, sans doute, avoir des millions de sujets: ce fut le cas de Rome; mais il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain. La chose est si claire d'elle-même, que la théorie pourrait se passer de l'expérience; mais l'expérience, qui décide toutes les questions en politique comme en physique, est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Qu'a-t-on pu dire aux Français pour les engager à croire à la république de vingt-quatre millions d'hommes? Deux choses seulement : 1° Rien n'empêche qu'on ne voie ce qu'on n'a jamais vu; 2° la découverte du système représentatif rend possible pour nous ce

qui ne l'était pas pour nos devanciers. Examinons la force de ces deux arguments.

Si l'on nous disait qu'un dé, jeté cent millions de fois, n'a jamais présenté, en se reposant, que cinq nombres, 1, 2, 3, 4 et 5, pourrions-nous croire que le 6 se trouve sur l'une des faces? Non, sans doute; et il nous serait démontré, comme si nous l'avions vu, qu'une des six faces est blanche, ou que l'un des nombres est répété.

Eh bien! parcourons l'histoire, nous y verrons ce qu'on appelle la Fortune jetant le dé sans relâche depuis quatre mille ans : a-t-elle jamais amené GRANDE RÉPUBLIQUE? Non. Donc ce nombre n'était point sur le dé.

Si le monde avait vu successivement de nouveaux gouvernements, nous n'aurions nul droit d'affirmer que telle ou telle forme est impossible, parce qu'on ne l'a jamais vue; mais il en est tout autrement : on a vu toujours la monarchie et quelquefois la république. Si l'on veut ensuite se jeter dans les sous-divisions, on peut appeler démocratie le gouvernement où la masse exerce la souveraineté, et aristocratie celui où la souveraineté appartient à un nombre plus ou moins restreint de familles privilégiées.

Et tout est dit.

La comparaison du dé est donc parfaitement exacte : les mêmes nombres étant toujours sortis du cornet de la Fortune, nous sommes autorisés par la théorie des probabilités, à soutenir qu'il n'y en a pas d'autres.

Ne confondons point les essences des choses avec leurs modifications : les premières sont inaltérables et reviennent toujours : les secondes changent et varient un peu le spectacle, du moins pour la multitude; car tout œil exercé pénètre aisément l'habit variable dont l'éternelle nature s'enveloppe suivant les temps et les lieux.

Qu'y a-t-il, par exemple, de particulier et de nouveau dans les trois pouvoirs qui constituent le gouvernement d'Angleterre, les noms de Pairs et celui de Communes, la robe des Lords, etc.? Mais les trois pouvoirs, considérés d'une manière abstraite, se trouvent partout où se trouve la liberté sage et durable; on les trouve surtout à Sparte, où le gouvernement, avant Lycurgue, « estoit toujours en » branle, inclinant tantost à tyrannie, quand les roys » y avoyent trop de puissance, et tantost à confusion » populaire, quand le commun peuple venoit à y » usurper trop d'authorité. » Mais Lycurgue mit entre deux le sénat, « qui fut, ainsi que dit Platon, un » contre-poids salutaire.... et une forte barrière » tenant les deux extrémités en égale balance, et » donnant pied ferme et asseuré à l'estat de la chose » publique, pour ce que les sénateurs.... se ran-» geovent aucune fois du costé des roys tant que » besoing estoit pour résister à la témérité populaire : » et au contraire aussi fortifioyent aucunefois la » partie du peuple à l'encontre des roys, pour les » garder qu'ils n'usurpassent une puissance tyranni-» que (1). »

Ainsi, il n'y a rien de nouveau, et la grande répu-

⁽¹⁾ Plutarque, Vie de Lyc., trad. d'Amyot.

blique est impossible, parce qu'il n'y a jamais eu de grande république.

Quant au système représentatif qu'on croit capable de résoudre le problème, je me sens entraîné dans une digression qu'on voudra bien me pardonner.

Commençons par remarquer que ce système n'est point du tout une découverte moderne, mais une production, ou, pour mieux dire, une pièce du gouvernement féodal, lorsqu'il fut parvenu à ce point de maturité et d'équilibre, qui le rendit, à tout prendre, ce qu'on a vu de plus parfait dans l'univers (1).

L'autorité royale ayant formé les communes, les appela dans les assemblées nationales; elles ne pouvaient y paraître que par leurs mandataires : de là le système représentatif.

Pour le dire en passant, il en fut de même du jugement par jurés. La hiérarchie des mouvances appelait les vassaux du même ordre dans la cour de leurs suzerains respectifs; de là naquit la maxime que tout homme devait être jugé par ses pairs (pares curtis)(2): maxime que les Anglais ont retenue dans toute sa latitude, et qu'ils ont fait suivre à sa cause génératrice; au lieu que les Français, moins tenaces, ou cédant peut-être à des circonstances invincibles, n'en ont pas tiré le même parti.

Il faudrait être bien incapable de pénétrer ce que Bacon appelait interiora rerum, pour imaginer que

⁽¹⁾ Je ne crois pas qu'il y ait eu sur la terre de gouvernement si bien tempéré, etc. (Montesquieu, Esprit des lois, liv. XI, chap. VIII.)

⁽²⁾ Voy. le livre des Fiess, à la suite du Droit romain.

les hommes ont pu s'élever par un raisonnement antérieur à de pareilles institutions, et qu'elles peuvent être le fruit d'une délibération.

Au reste, la représentation nationale n'est point particulière à l'Angleterre : elle se trouve dans toutes les monarchies de l'Europe; mais elle est vivante dans la Grande-Bretagne: ailleurs, elle est morte ou elle dort; et il n'entre point dans le plan de ce petit ouvrage, d'examiner si c'est pour le malheur de l'humanité qu'elle a été suspendue, et s'il conviendrait de se rapprocher des formes anciennes. Il suffit d'observer, d'après l'histoire, 1º qu'en Angleterre, où la représentation nationale a obtenu et retenu plus de force que partout ailleurs, il n'en est pas question avant le milieu du treizième siècle (1); 2º qu'elle ne fut point une invention, ni l'effet d'une délibération, ni le résultat de l'action du peuple usant de ses droits antiques; mais qu'un soldat ambitieux, pour satisfaire ses vues particulières, créa réellement la balance des trois pouvoirs après la bataille de Lewes, sans savoir ce qu'il faisait, comme il arrive toujours; 3° que non-seulement la convocation des communes dans le conseil national fut une concession du monarque, mais que, dans le principe, le Roi nommait les représentants des provinces, cités et bourgs; 4º qu'après même que les communes se furent arrogé le droit de députer

⁽¹⁾ Les démocrates d'Angleterre ont tâché de remonter beaucoup plus haut les droits des communes, et ils ont vule peuple jusque dans les sameux WITTENAGEMOTS; mais il a fallu abandonner de bonne grâce une thèse insoutenable (Hume, tom. I, append. I., p. 144. Append. II, pag. 407. Edit. in-4°, London, Millar, 1762).

au parlement, pendant le voyage d'Edouard Ier en Palestine, elles y eurent seulement voix consultative; qu'elles présentaient leurs doléances, comme les états-généraux de France, et que la formule des concessions émanant du trône ensuite de leurs pétitions, était constamment : Accordé par le Roi et les seigneurs spirituels et temporels, aux humbles prières des communes; 5° enfin, que la puissance colégislative attribuée à la chambre des communes, est encore bien jeune, puisqu'elle remonte à peine au milieu du XVe siècle.

Si l'on entend donc par ce mot de représentation nationale, un certain nombre de représentants envoyés par certains hommes, pris dans certaines villes ou bourgs, en vertu d'une ancienne concession du souverain, il ne faut pas disputer sur les mots, ce gouvernement existe, et c'est celui d'Angleterre.

Mais si l'on veut que tout le peuple soit représenté, qu'il ne puisse l'être qu'en vertu d'un mandat (1), et que tout citoyen soit habile à donner ou à recevoir de ces mandats, à quelques exceptions près, physiquement et moralement inévitables; et si l'on prétend encore joindre à un tel ordre de choses l'abolition de toute distinction et fonction héréditaire, cette représentation est une chose qu'on n'a jamais vue, et qui ne réussira jamais.

⁽¹⁾ On suppose assez souvent, par mauvaise foi ou par inattention, que le mandataire seul peut être représentant: c'est une erreur. Tous les jours, dans les tribunaux, l'enfant, le fou et l'absent sont représentés par des hommes qui ne tiennent leur mandat que de la loi : or, le peuple réunit éminemment ces trois qualités; car il est toujours enfant, toujours fou et toujours absent. Pourquoi donc ses tuteurs ne pourraient-ils se passer de ces mandats?

On nous cite l'Amérique: je ne connais rien de si impatientant que les louanges décernées à cet enfant au maillot: laissez-le grandir.

Mais pour mettre toute la clarté possible dans cette discussion, il faut remarquer que les fauteurs de la république française ne sont pas tenus seulement de prouver que la représentation perfectionnée, comme disent les novateurs, est possible et bonne; mais encore que le peuple, par ce moyen, peut retenir sa souveraineté (comme ils disent encore), et former dans sa totalité une république. C'est le nœud de la question; car si la république est dans la capitale, et que le reste de la France soit sujet de la république, ce n'est pas le compte du peuple souverain.

La commission chargée en dernier lieu de présenter un mode pour le renouvellement du tiers, porte le nombre des Français à trente millions. Accordons ce nombre, et supposons que la France garde ses conquêtes. Chaque année, aux termes de la constitution, deux cent cinquante personnes sortant du corps législatif seront remplacées par deux cent cinquante autres. Il s'ensuit que si les quinze millions de mâles que suppose cette population étaient immortels, habiles à la représentation et nommés par ordre, invariablement, chaque Français viendrait exercer à son tour la souveraineté nationale tous les soixante mille ans (1).

Mais comme on ne laisse pas que de mourir de temps en temps dans un tel intervalle; que d'ailleurs on peut répéter les élections sur les mêmes têtes, et

⁽¹⁾ Je ne tiens point compte des cinq places de Directeurs. A cet égard la chance est si petite, qu'elle peut être considérée comme zéro.

qu'une foule d'individus, de par la nature et le bon sens, seront toujours inhabiles à la représentation nationale, l'imagination est effrayée du nombre prodigieux de souverains condamnés à mourir sans avoir régné.

Rousseau a soutenu que la volonté nationale ne peut être déléguée; on est libre de dire oui et non, et de disputer mille ans sur ces questions de collége. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le système représentatif exclut directement l'exercice de la souveraineté, surtout dans le système français, où les droits du peuple se bornent à nommer ceux qui nomment; où non-seulement il ne peut donner de mandats spé-- ciaux à ses représentants, mais où la loi prend soin de briser toute relation entre eux et leurs provinces respectives, en les avertissant qu'ils ne sont point envoyés par ceux qui les ont envoyés, mais par la nation; grand mot infiniment commode, parce qu'on a fait ce qu'on veut. En un mot, il n'est pas possible d'imaginer une législation mieux calculée pour anéantir les droits du peuple. Il avait donc bien raison ce vil conspirateur jacobin, lorsqu'il disait rondement dans un interrogatoire judiciaire: « Je crois le gouverne-» ment actuel usurpateur de l'autorité, violateur » de tous les droits du peuple qu'il a réduit au plus » déplorable esclavage. C'est l'affreux système du » bonheur d'un petit nombre, fondé sur l'oppression » de la masse. Le peuple est tellement emmuselé, » tellement environné de chaînes par ce gouverne-» ment aristocratique, qu'il lui devient plus difficile » que jamais de les briser (1). »

⁽¹⁾ Voyez l'interrogatoire de Babœuf, juin 1796.

Eh! qu'importe à la nation le vain bonheur de la représentation, dont elle se mêle si indirectement, et auquel des milliards d'individus ne parviendront jamais? La souveraineté et le gouvernement lui sontils moins étrangers?

Mais, dira-t-on, en rétorquant l'argument, qu'importe à la nation le vain honneur de la représentation, si le système reçu établit la liberté publique?

Ce n'est pas de quoi il s'agit; la question n'est pas de savoir si le peuple français peut être libre par la constitution qu'on lui a donnée, mais s'il peut être souverain. On change la question pour échapper au raisonnement. Commençons par exclure l'exercice de la souveraineté; insistons sur ce point fondamental, que le souverain sera toujours à Paris, et que tout ce fracas de représentation ne signifie rien; que le peuple demeure parfaitement étranger au gouvernement; qu'il est sujet plus que dans la monarchie, et que les mots de grande république s'excluent comme ceux de cercle carré. Or, c'est ce qui est démontré arithmétiquement.

La question se réduit donc à savoir s'il est de l'intérêt du peuple français d'être sujet d'un directoire exécutif et de deux conseils institués suivant la constitution de 1795, plutôt que d'un Roi régnant suivant les formes anciennes.

Il y a bien moins de difficulté à résoudre un problème qu'à le poser.

Il faut donc écarter ce mot de république, et ne parler que du gouvernement. Je n'examinerai point s'il est propre à faire le bonheur public; les Français le savent si bien! Voyons seulement si tel qu'il est, et de quelque manière qu'on le nomme, il est permis de croire à sa durée.

Elevons-nous d'abord à la hauteur qui convient à l'être intelligent, et de ce point de vue élevé, considérons la source de ce gouvernement.

Le mal n'a rien de commun avec l'existence; il ne peut créer, puisque sa force est purement négative : Le mal est le schisme de l'être; il n'est pas vrai.

Or, ce qui distingue la révolution française, et ce qui en fait un événement unique dans l'histoire, c'est qu'elle est mauvaise radicalement, aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur; c'est le plus haut degré de corruption connu; c'est la pure impureté.

Dans quelle page de l'histoire trouvera-t-on une aussi grande quantité de vices agissant à la fois sur le même théâtre? Quel assemblage épouvantable de bassesse et de cruauté! Quelle profonde immoralité! Quel oubli de toute pudeur!

La jeunesse de la liberté a des caractères si frappants, qu'il est impossible de s'y méprendre. A cette époque, l'amour de la patrie est une religion, et le respect pour les lois est une superstition; les caractères sont fortement prononcés, les mœurs sont austères; toutes les vertus brillent à la fois; les factions tournent au profit de la patrie, parce qu'on ne se dispute que l'honneur de la servir; tout, jusqu'au crime, porte l'empreinte de la grandeur.

Si l'on rapproche de ce tableau celui que nous offre la France, comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène? Ou, pour parler plus exactement, comment croire que cette liberté puisse naître (car elle n'existe point encore), et que du sein de la corruption la plus dégoûtante, puisse sortir cette forme de gouvernement qui se passe de vertus moins que toutes les autres? Lorsqu'on entend ces prétendus républicains parler de liberté et de vertu, on croit voir une courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin.

Un journal républicain nous a transmis l'anecdote suivante sur les mœurs de Paris. « On plaidait de» vant le Tribunal civil une cause de séduction; une
» jeune fille de 14 ans étonnait les juges par un degré
» de corruption qui le disputait à la profonde immo» ralité de son séducteur; plus de la moitié de l'au» ditoire était composé de jeunes femmes et de jeunes
» filles; parmi celles-ci, plus de vingt n'avaient pas
» treize à quatorze ans, plusieurs étaient à côté de
» leurs mères; et au lieu de se couvrir le visage, elles
» riaient avec éclat aux détails nécessaires, mais dé» goûtants qui faisaient rougir les hommes (1). »

Lecteur, rappelez-vous ce Romain qui, dans les beaux jours de Rome, fut puni pour avoir embrassé sa femme devant ses enfants; faites le parallèle et concluez.

La révolution française a parcouru, sans doute, une période dont tous les moments ne se ressemblent pas; cependant son caractère général n'a jamais varié, et dans son berceau même, elle prouva tout ce qu'elle devait être. C'était un certain délire inexplicable, une impétuosité aveugle, un mépris scanda-

⁽¹⁾ Journal de l'opposition, 1795, nº 175, p. 705.

leux de tout ce qu'il y a de respectable parmi les hommes: une atrocité d'un nouveau genre, qui plaisantait de ses forfaits; surtout une prostitution impudente du raisonnement, et de tous les mots faits pour exprimer des idées de justice et de vertu.

Si l'on s'arrête en particulier sur les actes de la convention nationale, il est difficile de rendre ce qu'on éprouve. Lorsque j'assiste par la pensée à l'époque de son rassemblement, je me sens transporté comme le barde sublime de l'Angleterre dans un monde intellectuel; je vois l'ennemi du genre humain séant au Manége, et convoquant tous les esprits mauvais dans ce nouveau pandæmonium; j'entends distinctement il rauco suon delle tartare trombe; je vois tous les vices de la France accourir à l'appel, et je ne sais si j'écris une allégorie.

Et maintenant encore, voyez comment le crime sert de base à tout; cet échafaudage républicain, ce mot de citoyen qu'ils ont substitué aux formes antiques de la politesse, ils le tiennent des plus vils des humains: ce fut dans une de leurs orgies législatrices que des brigands inventèrent ce nouveau titre. Le calendrier de la république, qui ne doit point seulement être envisagé par son côté ridicule, fut une conjuration contre le culte; leur ère date des plus grands forfaits qui aient déshonoré l'humanité, ils ne peuvent dater un acte sans se couvrir de honte, en rappelant la flétrissante origine d'un gouvernement dont les fêtes font même pâlir.

Est-ce donc de cette fange sanglante que doit sortir un gouvernement durable? Qu'on ne nous objecte point les mœurs féroces et licencieuses des peuples barbares qui sont cependant devenus ce que nous voyons: l'ignorance barbare a présidé, sans doute, à nombre d'établissements politiques; mais la barbarie savante, l'atrocité systématique, la corruption calculée, et surtout l'irréligion, n'ont jamais rien produit. La verdeur mène à la maturité; la pourriture ne mène à rien.

A-t-on vu, d'ailleurs, un gouvernement et surtout une constitution libre, commencée malgré les membres, et se passer de leur assentiment? C'est cependant le phénomène que nous présenterait ce météore que l'on appelle république française, s'il pouvait durer. On croit ce gouvernement fort, parce qu'il est violent; mais la force diffère de la violence autant que de la faiblesse; et la manière étonnante dont il opère dans ce moment, fournit peut-être seule la démonstration qu'il ne peut opérer longtemps. La nation française ... ne veut point ce gouvernement, elle le souffre, elle y demeure soumise, ou parce qu'elle ne le peut secouer, ou parce qu'elle craint quelque chose de pire. La république ne repose que sur ces deux colonnes, qui n'ont rien de réel; on peut dire qu'elle porte en entier sous deux négations. Aussi, il est bien remarquable que les écrivains, amis de la république, ne s'attachent point à montrer la bonté de ce gouvernement, ils sentent bien que c'est le faible de la cuirasse; ils disent seulement, aussi hardiment qu'ils peuvent, qu'il est possible; et passant légèrement sur cette thèse comme sur des charbons ardents, ils s'attachent uniquement à prouver aux Français qu'ils 1 s'exposeraient aux plus grands maux s'ils revenaient à leur ancien gouvernement. C'est sur ce chapitre

qu'ils sont diserts; ils ne tarissent pas sur les inconvénients des révolutions. Si vous les pressiez, ils seraient gens à vous accorder que celle qui a créé le gouvernement actuel, fut un crime, pourvu qu'on leur accorde qu'il n'en faut pas faire une nouvelle. Ils se mettent à genoux devant la nation française; ils la supplient de garder la république. On sent, dans tout ce qu'ils disent sur la stabilité du gouvernement, non la conviction de la raison, mais le rêve du désir.

Passons au grand anathème qui pèse sur la république.

CHAPITRE V.

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE CONSIDÉRÉE DANS SON CARACTÈRE ANTI-RELIGIEUX. — DIGRESSION SUR LE CHRISTIANISME.

Il y a dans la révolution française, un caractère satanique qui la distingue de tout ce qu'on a vu, et peut-être de tout ce qu'on verra.

Qu'on se rappelle les grandes séances! le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'apostasie solennelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison, et cette foule de scènes inouïes où les provinces tâchaient de surpasser Paris: tout cela sort du cercle ordinaire des crimes, et semble appartenir à un autre monde.

Et maintenant même que la révolution a beaucoup rétrogradé, les grands excès ont disparu, mais les principes subsistent. Les législateurs (pour me servir de leur terme) n'ont-ils pas prononcé ce mot isolé dans l'histoire: La nation ne salarie aucun culte? Quelques hommes de l'époque où nous vivons m'ont paru, dans certains moments, s'élever jusqu'à la haine pour la Divinité; mais cet affreux tour de force n'est

pas nécessaire pour rendre inutiles les plus grands efforts constituants: l'oubli seul du grand Être (je ne dis pas le mépris) est un anathème irrévocable sur les ouvrages humains qui en sont flétris. Toutes les institutions imaginables reposent sur une idée religieuse, ou ne font que passer. Elles sont fortes et durables à mesure qu'elles sont divinisées, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Non-seulement la raison humaine, ou ce qu'on appelle la philosophie, sans savoir ce qu'on dit, ne peut suppléer à ces bases qu'on appelle superstitieuses, toujours sans savoir ce qu'on dit; mais la philosophie est, au contraire, une puissance essentiellement désorganisatrice.

En un mot, l'homme ne peut représenter le Créateur qu'en se mettant en rapport avec lui. Insensés que nous sommes! si nous voulons qu'un miroir réfléchisse l'image du soleil, le tournons-nous vers la terre?

Ces réflexions s'adressent à tout le monde, au croyant comme au sceptique; c'est un fait que j'avance et non une thèse. Qu'on rie de ces idées ou qu'on les vénère, n'importe : elles ne forment pas moins (vraies ou fausses) la base unique de toutes les institutions durables.

Rousseau, l'homme du monde peut-être qui s'est le plus trompé, a cependant rencontré cette observation, sans avoir voulu en tirer les conséquences.

La loi judaïque, dit-il, toujours subsistante, celle de l'enfant d'Ismaël, qui, depuis dix siècles, régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées... L'orgueil-

leuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs (1).

Il ne tenait qu'à lui de conclure, au lieu de nous parler de ce grand et puissant génie qui préside aux établissements durables: comme si cette poésie expliquait quelque chose!

Lorsqu'on réfléchit sur des faits attestés par l'histoire entière; lorsqu'on envisage que la chaîne des établissements humains, depuis ces grandes institutions qui sont des époques du monde, jusqu'à la plus petite organisation sociale, depuis l'empire jusqu'à la confrérie, ont une base divine, et que la puissance humaine, toutes les fois qu'elle s'est isolée, n'a pu donner à ses œuvres qu'une existence fausse et passagère; que penserons-nous du nouvel édifice français et de la puissance qu'il a produite? Pour moi, je ne croirai jamais à la fécondité du néant.

Ce serait une chose curieuse d'approfondir successivement nos institutions européennes, et de montrer comment elles sont toutes christianisées; comment la Religion se mêlant à tout, anime et soutient tout. Les passions humaines ont beau souiller, dénaturer même les créations primitives, si le principe est divin, c'en est assez pour leur donner une durée prodigieuse. Entre mille exemples, on peut citer celui des ordres militaires; certainement on ne manquera point aux membres qui les composent en affirmant que l'objet religieux ne peut pas être le premier dont ils s'occupent: n'importe, ils subsistent, et cette

⁽¹⁾ Contrat social, liv. I, chap. viii.

durée est un prodige. Combien d'esprits superficiels rient de cet amalgame si étrange d'un moine et d'un soldat! Il vaudrait mieux s'extasier sur cette force cachée, par laquelle ces ordres ont percé les siècles, comprimé des puissances formidables, et résisté à des choses qui nous étonnent encore dans l'histoire. Or, cette force, c'est le nom sur lequel ces institutions reposent; car rien n'est que par celui qui est. Au milieu du bouleversement général dont nous sommes témoins, le défaut d'éducation fixe surtout l'œil inquiet des amis de l'ordre. Plus d'une fois on les a entendus dire qu'il faudrait rétablir les Jésuites. Je ne discute point ici le mérite de l'ordre; mais ce vœu ne suppose pas des réflexions bien profondes. Ne dirait-on pas que saint Ignace est là prêt à servir nos vues? Si l'ordre est détruit, quelques frères cuisiniers peut-être pourraient le rétablir par le même esprit qui le créa; mais tous les souverains de l'univers n'y réussiraient pas.

Il est une loi divine aussi certaine, aussi palpable que les lois du mouvement.

Toutes les fois qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le Créateur, et qu'il produit une institution quelconque au nom de la Divinité; quelle que soit d'ailleurs sa faiblesse individuelle, son ignorance et sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénûment absolu de tous les moyens humains, il participe en quelque manière à la toute-puissance dont il s'est fait l'instrument; il produit des œuvres dont la force et la durée étonnent la raison.

Je supplie tout lecteur attentif de vouloir bien re-

garder autour de lui; jusque dans les moindres objets, il trouvera la démonstration de ces grandes vérités. Il n'est pas nécessaire de remonter au fils d'Ismaël, à Lycurgue, à Numa, à Moïse, dont les légis-lations furent toutes religieuses; une fête populaire, une danse rustique suffisent à l'observateur. Il verra dans quelques pays protestants certains rassemblements, certaines réjouissances populaires, qui n'ont plus de causes apparentes, et qui tiennent à des usages catholiques absolument oubliés. Ces sortes de fêtes n'ont en elles-mêmes rien de moral, rien de respectable: n'importe, elles tiennent, quoique de trèsloin, à des idées religieuses; c'en est assez pour les perpétuer. Trois siècles n'ont pu les faire oublier.

Mais vous, maîtres de la terre! princes, rois, empereurs, puissantes majestés, invincibles conquérants! essayez seulement d'amener le peuple un tel jour de chaque année dans un endroit marqué, pour y danser. Je vous demande peu, mais j'ose vous donner le défi solennel d'y réussir, tandis que le plus humble missionnaire y parviendra, et se fera obéir deux mille ans après sa mort. Chaque année, au nom de saint Jean, de saint Martin, de saint Benoît, etc., le peuple se rassemble autour d'un temple rustique; il arrive, animé d'une allégresse bruyante et cependant innocente; la religion sanctifie la joie, et la joie embellit la religion: il oublie ses peines; il pense, en se retirant, au plaisir qu'il aura l'année suivante au même jour, et ce jour pour lui est une date.

A côté de ce tableau, placez celui des maîtres de la France, qu'une révolution inouïe a revêtus de tous les pouvoirs, et qui ne peuvent organiser une simple

fête. Ils prodiguent l'or; ils appellent tous les arts à leur secours, et le citoyen reste chez lui, on ne se rend à l'appel que pour rire des ordonnateurs. Écoutez le dépit de l'impuissance! Écoutez ces paroles mémorables d'un de ces députés du peuple, parlant au Corps législatif, dans une séance du mois de janvier 1796 : « Quoi donc (s'écriait-il)! des hommes étran-» gers à nos mœurs, à nos usages, seraient parvenus » à établir des fêtes ridicules pour des événements » inconnus, en l'honneur d'hommes dont l'existence » est un problème. Quoi! ils auront pu obtenir l'em-» ploi de fonds immenses, pour répéter chaque jour, » avec une triste monotonie, des cérémonies insigni-» fiantes et souvent absurdes; et les hommes qui ont » renversé la Bastille et le trône, les hommes qui ont » vaincu l'Europe, ne réussiront point à conserver, » par des fètes nationales, le souvenir des grands évé-» nements qui immortalisent notre révolution! »

O délire! ô profondeur de la faiblesse humaine! Législateurs! méditez ce grand aveu; il vous apprend ce que vous êtes et ce que vous pouvez. Maintenant que vous faut-il de plus pour juger le système français? Si sa nullité n'est pas claire, il n'y a rien de certain dans l'univers.

Je suis si persuadé des vérités que je défends, que lorsque je considère l'affaiblissement général des principes moraux, la divergence des opinions, l'ébranlement des souverainetés qui manquent de base, l'immensité de nos besoins et l'inanité de nos moyens, il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses: ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme sera rajeuni de

quelque manière extraordinaire. C'est entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on a pris sur la vérité du christianisme.

Cette conjecture ne sera repoussée dédaigneusement que par ces hommes à courte vue, qui ne croient possible que ce qu'ils voient. Quel homme de l'antiquité eût pu prévoir le christianisme? et quel homme étranger à cette religion eût pu, dans ses commencements, en prévoir le succès? Comment savons-nous qu'une grande révolution morale n'est pas commencée? Pline, comme il est prouvé par sa fameuse lettre, n'avait pas la moindre idée de ce géant dont il ne voyait que l'enfance.

Mais quelle foule d'idées viennent m'assaillir dans ce moment, et m'élèvent aux plus hautes contemplations!

La génération présente est témoin de l'un des plus grands spectacles qui jamais ait occupé l'œil humain : c'est le combat à outrance du christianisme et du philosophisme. La lice est ouverte, les deux ennemis sont aux prises, et l'univers regarde.

On voit, comme dans Homère, le père des dieux et des hommes, soulevant les balances qui pèsent les deux grands intérêts; bientôt l'un des bassins va descendre.

Pour l'homme prévenu, et dont le cœur surtout a convaincu la tête, les événements ne prouvent rien; le parti étant pris irrévocablement en oui ou en non, l'observation et le raisonnement sont également inutiles. Mais vous tous, hommes de bonne foi, qui niez ou qui doutez, peut-être, que cette grande époque du christianisme fixera vos irrésolutions. Depuis dix-

huit siècles il règne sur une grande partie du monde, et particulièrement sur la portion la plus éclairée du globe. Cette religion ne s'arrête pas même à cette époque antique; arrivée à son fondateur, elle se noue à un autre ordre de chose, à une religion typique qui l'a précédée. L'une ne peut être vraie sans que l'autre le soit : l'une se vante de promettre ce que l'autre se vante de tenir; en sorte que celle-ci, par un enchaînement qui est un fait visible, remonte à l'origine du monde.

Elle naquit le jour que naquirent les jours.

Il n'y a pas d'exemple d'une telle durée; et, à s'en tenir même au christianisme, aucune institution, dans l'univers, ne peut lui être opposée. C'est pour chicaner qu'on lui compare d'autres religions; plusieurs caractères frappants excluent toute comparaison: ce n'est pas ici le lieu de les détailler; un mot seulement, et c'est assez. Qu'on nous montre une autre religion fondée sur des faits miraculeux, et révélant des dogmes incompréhensibles, crue pendant dixhuit siècles par une grande partie du genre humain, et défendue d'âge en âge par les premiers hommes du temps, depuis Origène jusqu'à Pascal, malgré les derniers efforts d'une secte ennemie, qui n'a cessé de rugir depuis Celse jusqu'à Condorcet.

Chose admirable! lorsqu'on réfléchit sur cette grande institution, l'hypothèse la plus naturelle, celle que toutes les vraisemblances environnent, c'est celle d'un établissement divin. Si l'œuvre est humaine, il n'y a plus moyen d'en expliquer le succès : en excluant le prodige, on le ramène.

Toutes les nations, dit-on, ont pris du cuivre pour de l'or. Fort bien: mais ce cuivre a-t-il été jeté dans le creuset européen, et soumis pendant dix-huit siècles à notre chimie observatrice? ou . s'il a subi cette épreuve, s'en est-il tiré à son honneur? Newton croyait à l'incarnation; mais Platon, je pense, croyait peu à la naissance merveilleuse de Bacchus.

Le christianisme a été prêché par des ignorants et cru par des savants, et c'est en quoi il ne ressemble à rien de connu.

De plus, il s'est tiré de toutes les épreuves. On dit que la persécution est un vent qui nourrit et propage la flamme du fanatisme. Soit : Dioclétien favorisa le christianisme; mais, dans cette supposition, Constantin devait l'étouffer, et c'est ce qui n'est pas arrivé. Il a résisté à tout, à la paix, à la guerre, aux échafauds, aux triomphes, aux poignards, aux délices, à l'orgueil, à l'humfliation, à la pauvreté, à l'opulence, à la nuit du moyen âge et au grand jour des siècles de Léon X et de Louis XIV. Un empereur toutpuissant et maître de la plus grande partie du monde connu, épuisa jadis contre lui toutes les ressources de son génie; il n'oublia rien pour relever les dogmes anciens; il les associa habilement aux idées platoniques qui étaient à la mode. Cachant la rage qui l'animait sous le masque d'une tolérance purement extérieure, il employa contre le culte ennemi les armes auxquelles nul ouvrage humain n'a résisté; il le livra au ridicule : il appauvrit le sacerdoce pour le faire mépriser; il le priva de tous les appuis que l'homme peut donner à ses œuvres : diffamations, cabales, injustice, oppression, ridicule, force et adresse, tout fut

inutile ; le Galiléen l'emporta sur Julien le philosophe.

Aujourd'hui enfin, l'expérience se répète avec des circonstances encore plus favorables, rien n'y manque de tout ce qui peut la rendre décisive. Soyez donc bien attentifs, vous tous que l'histoire n'a point assez instruits. Vous disiez que le sceptre soutenait la tiare; eh bien! il n'y a plus de sceptre dans la grande arène, il est brisé, et les morceaux sont jetés dans la boue. Vous ne saviez pas jusqu'à quel point l'influence d'un sacerdoce riche et puissant pouvait soutenir les dogmes qu'il prêchait; je ne crois pas trop qu'il y ait une puissance de faire croire; mais passons. Il n'y a plus de prêtres; on les a chassés, égorgés, avilis; on les a dépouillés : et ceux qui ont échappé à la guillotine, aux bûchers, aux poignards, aux fusillades, aux noyades, à la déportation, reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnaient jadis. Vous craigniez la force de la coutume, l'ascendant de l'autorité, les illusions de l'imagination: il n'y a plus rien de tout cela; il n'y a plus de coutume; il n'y a plus de maître: l'esprit de chaque homme est à lui. La philosophie ayant rongé le ciment qui unissait les hommes, il n'y a plus d'agrégations morales. L'autorité civile, favorisant de toutes ses forces le renversement du système ancien, donne aux ennemis du christianisme tout l'appui qu'elle lui accordait jadis: l'esprit humain prend toutes les formes imaginables pour combattre l'ancienne religion nationale. Ces efforts sont applaudis et payés, et les efforts contraires sont des crimes. Vous n'avez plus rien à craindre de l'enchantement des yeux, qui sont toujours les premiers trompés; un appareil pompeux, de vaines cérémonies, n'en imposent

plus à des hommes devant lesquels on se joue de tout depuis sept ans. Les temples sont fermés, ou ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et aux bacchanales d'un peuple effréné. Les autels sont renversés; on a promené dans les rues des animaux immondes sous les vêtements des pontifes; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies; et sur ces autels que la foi antique environne de chérubins éblouis, on a fait monter des prostituées nues. Le philosophisme n'a donc plus de plaintes à faire; toutes les chances humaines sont en sa faveur; on fait tout pour lui et tout contre sa rivale. S'il est vainqueur, il ne dira pas comme César : Je suis venu, j'ai vu et j'ai vaincu; mais enfin il aura vaincu: il peut battre des mains et s'asseoir fièrement sur une croix renversée. Mais si le christianisme sort de cette épreuve terrible plus pur et plus vigoureux; si Hercule chrétien, fort de sa seule force, soulève le fils de la terre, et l'étouffe dans ses bras patuit Deus. — Français! faites place au Roi très-chrétien, portez-le vous-même sur son trône antique; relevez son oriflamme, et que son or, voyageant encore d'un pôle à l'autre, porte de toutes parts la devise triomphale:

LE CHRIST COMMANDE, IL RÈGNE, IL EST VAINQUEUR.

CHAPITRE VI.

DE L'INFLUENCE DIVINE DANS LES CONSTITUTIONS POLITIQUES.

L'homme peut tout modifier dans la sphère de son activité, mais il ne crée rien : telle est sa loi, au physique comme au moral.

L'homme peut sans doute planter un pépin, élever un arbre, le perfectionner par la greffe, et le tailler en cent manières; mais jamais il ne s'est figuré qu'il avait le pouvoir de faire un arbre.

Comment s'est-il imaginé qu'il avait celui de faire une constitution? Serait-ce par l'expérience? Voyons donc ce qu'elle nous apprend.

Toutes les constitutions libres, connues dans l'univers, se sont formées de deux manières. Tantôt elles ont, pour ainsi dire, germé d'une manière insensible, par la réunion d'une foule de ces circonstances que nous nommons fortuites; et quelquefois elles ont un auteur unique qui paraît comme un phénomène, et se fait obéir.

Dans les deux suppositions, voici par quels caractères Dieu nous avertit de notre faiblesse et du droit qu'ils s'est réservé dans la formation de gouvernements.

- 1º. Aucune constitution ne résulte d'une délibération; les droits des peuples ne sont jamais écrits, ou du moins les actes constitutifs ou les lois fondamentales écrites, ne sont jamais que des titres déclaratoires de droits antérieurs, dont on ne peut dire autre chose, sinon qu'ils existent parce qu'ils existent (1).
- 2°. Dieu n'ayant pas jugé à propos d'employer dans ce genre des moyens surnaturels, circonscrit au moins l'action humaine, au point que dans la formation des constitutions les circonstances font tout, et que les hommes ne sont que des circonstances. Assez communément même, c'est en courant à un certain but qu'ils en obtiennent un autre, comme nous l'avons vu dans la constitution anglaise.
- 3°. Les droits du peuple proprement dit, partent assez souvent de la concession des souverains, et dans ce cas il peut en conster historiquement; mais les droits du souverain et de l'aristocratie, du moins les droits essentiels, constitutifs et radicaux, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'ont ni date ni auteur.
- 4°. Les concessions même du souverain ont toujours été précédées par un état de choses qui les nécessitait et qui ne dépendait pas de lui.
 - 5°. Quoique les lois écrites ne soient jamais que des

^{(1) «} Il faudrait être fou pour demander qui a donné la liberté aux » villes de Sparte, de Rome, etc. Ces républiques n'ont point reçu leurs » chartes des hommes. Dieu et la nature les leur ont données. » (Sydney, Disc, sur le gouv., tom. I, § 2.) L'auteur n'est pas suspect.

déclarations de droits antérieurs, cependant il s'en faut de beaucoup que tout ce qui peut être écrit le soit; il y a même toujours dans chaque constitution quelque chose qui ne peut être écrit (1), et qu'il faut laisser dans un nuage sombre et vénérable, sous peine de renverser l'État.

6°. Plus on écrit et plus l'institution est faible, la raison en est claire. Les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués; en sorte que la multiplicité des lois constitutionnelles écrites ne prouve que la multiplicité des chocs et le danger d'une destruction.

Voilà pourquoi l'institution la plus vigoureuse de l'antiquité profane fut celle de Lacédémone, où l'on n'écrivit rien.

7°. Nulle nation ne peut se donner la liberté si elle ne l'a pas (2). Lorsqu'elle commence à réfléchir sur elle-même, ses lois sont faites. L'influence humaine ne s'étend pas au delà du développement des droits existants, mais qui étaient méconnus ou contestés.

⁽¹⁾ Le sage Hume a souvent fait cette remarque. Je ne citerai que le passage suivant : « C'est ce point de la constitution anglaise (le droit » de remontrance) qu'il est très-difficile, ou, pour mieux dire, impos» sible de régler par des lois : il doit être dirigé par certaines idées
» délicates d'à propos et de décence, plutôt que par l'exactitude des
» lois et des ordonnances. » (Hume, Hist. d'Angl., Charles I, ch. LIII, note B.)

Thomas Payne est d'un autre avis, comme on sait. Il prétend qu'une constitution n'existe pas lorsqu'on ne peut la mettre dans sa poche.

⁽²⁾ Un popolo uso a vivere sotto un principe, se per qualche accidente diventa libero, con difficoltà mantienne la libertà (Mach., Disc. sop. Tit Liv., liv. I, c. xvi).

Si des imprudents franchissent ces limites par des réformes téméraires, la nation perd ce qu'elle avait, sans atteindre ce qu'elle veut. De là résulte la nécessité de n'innover que très-rarement et toujours avec mesure et tremblement.

- 8°. Lorsque la Providence a décrété la formation plus rapide d'une constitution politique, il paraît un homme revêtu d'une puissance indéfinissable : il parle et il se fait obéir : mais ces hommes merveilleux n'appartiennent peut-être qu'au monde antique et à la jeunesse des nations. Quoi qu'il en soit, voici le caractère distinctif de ces législateurs par excellence. Ils sont rois, ou éminemment nobles : à cet égard, il n'y a et il ne peut y avoir aucune exception. Ce fut par ce côté que pécha l'institution de Solon, la plus fragile de l'antiquité (1). Les beaux jours d'Athènes, qui ne firent que passer (2), furent encore interrompus par des conquêtes et par des tyrannies, et Solon même vit les Pisistratides.
- 9°. Ces législateurs même, avec leur puissance extraordinaire, ne font jamais que rassembler des éléments préexistants dans les coutumes et le carac-

⁽¹⁾ Plutarque a fort bien vu cette vérité : « Solon, dit-il, ne peut » parvenir à maintenir longuement une cité en union et concorde....

[»] pour ce qu'il estoit né de race populaire, et n'estoit pas des plus ri-» ches de sa ville, ains des moyens bourgeois seulement. » Vie de Solon, trad. d'Amyot.

⁽²⁾ Hœc extrema fuit œtas imperatorum Atheniensium Iphicratis, Chabriæ, Timothei; neque post illorum obitum quisquam dux in illå urbe fuit dignus memorià (Corn. Nep. Vit. Timoth. c. IV). De la bataille de Marathon à celle de Leucade, gagnée par Timothée, il s'écoula 114 ans. C'est le diapason de la gloire d'Athènes.

tère des peuples; mais ce rassemblement, cette formation rapide qui tiennent de la création, ne s'exécutent qu'au nom de la Divinité. La politique et la religion se fondent ensemble : on distingue à peine le législateur du prêtre; et ses institutions publiques consistent principalement en cérémonies et vacations religieuses (1).

- 10°. La liberté, dans un sens, fut toujours un don des Rois; car toutes les nations libres furent constituées par les Rois. C'est la règle générale, et les exceptions qu'on pourrait indiquer rentreraient dans la règle, si elles étaient discutées (2).
- 11°. Jamais il n'exista de nation libre qui n'eût dans sa constitution naturelle des germes de liberté aussi anciens qu'elle, et jamais nation ne tenta efficacement de développer, par ses lois fondamentales écrites, d'autres droits que ceux qui existaient dans sa constitution naturelle.
- 12°. Une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation; et même cette entreprise excède en folie ce que tous les *Bedlams* de l'univers peuvent enfanter de plus absurde et de plus extravagant (3).

Prouver en détail cette proposition, après ce que

⁽¹⁾ Plutarque, Vie de Numa.

^{(2) «} Neque ambigitur quin Brutus idem, qui tantùm gloriæ, superbo » exacto rege, meruit, pessimo publico id facturus fuerit, si libertatis » immaturæ cupidine priorum regum alicui regnum extorsisset, etc.» Tit. Liv. II, I. Le passage entier est très-digne d'être médité.

⁽³⁾ E' necessario che uno solo sia quello che dia il modo, e dalla cui mente dipendo qualunque simile ordinazione (Mach., Disc. sop. Tit. Liv. lib. I, cap. 1x).

j'ai dit, serait, ce me semble, manquer de respect à ceux qui savent, et faire trop d'honneur à ceux qui ne savent pas.

13°. J'ai parlé d'un caractère principal des véritables législateurs; en voici un autre qui est très-remarquable, et sur lequel il serait aisé de faire un livre. C'est qu'ils ne sont jamais ce qu'on appelle des savants, qu'ils n'écrivent point, qu'ils agissent par instinct et par impulsion, plus que par raisonnement, et qu'ils n'ont d'autre instrument pour agir, qu'une certaine force morale qui plie les volontés comme le vent courbe une moisson.

En montrant que cette observation n'est que le corollaire d'une vérité générale de la plus haute importance, je pourrais dire des choses intéressantes, mais je crains de m'égarer : j'aime mieux supprimer les intermédiaires, et courir aux résultats.

Il y a entre la politique théorique et la législation constituante, la même différence qui existe entre la poétique et la poésie. L'illustre Montesquieu est à Lycurgue, dans l'échelle générale des esprits, ce que Batteux est à Homère ou à Racine.

Il y a plus : ces deux talents s'excluent positivement, comme on l'a vu par l'exemple de Locke, qui broncha lourdement lorsqu'il s'avisa de vouloir donner des lois aux Américains.

J'ai vu un grand amateur de la république se lamenter sérieusement de ce que les Français n'avaient pas aperçu dans les œuvres de Hume la pièce intitulée: Plan d'une république parfaite. — O cœcas hominum mentes! Si vous voyez un homme ordinaire qui ait du bon sens, mais qui n'ait jamais donné, dans aucun genre, aucun signe extérieur de supériorité, cependant vous ne pouvez pas assurer qu'il ne peut être législateur. Il n'y a aucune raison de dire oui ou non; mais s'agit-il de Bacon, de Locke, de Montesquieu, etc., dites non, sans balancer; car le talent qu'il a, prouve qu'il n'a pas l'autre (1).

L'application des principes que je viens d'exposer à la constitution française, se présente naturellement; mais il est bon de l'envisager sous un point de vue particulier.

Les plus grands ennemis de la révolution française doivent convenir avec franchise, que la commission des onze qui a produit la dernière constitution, a, suivant toutes les apparences, plus d'esprit que son ouvrage, et qu'elle a fait peut-être tout ce qu'elle pouvait faire. Elle disposait de matériaux rebelles, qui ne lui permettaient pas de suivre les principes; et la division seule des pouvoirs, quoiqu'ils ne soient divisés que par une muraille (2), est cependant une belle victoire remportée sur les préjugés du moment.

Mais il ne s'agit que du mérite intrinsèque de la constitution. Il n'entre pas dans mon plan de rechercher les défauts particuliers qui nous assurent qu'elle ne peut durer; d'ailleurs, tout a été dit sur ce point. J'indiquerai seulement l'erreur de théorie qui a servi de base à cette construction, et qui a égaré les Français depuis le premier instant de leur révolution.

⁽¹⁾ Platon, Zénon, Chrysippe, ont fait des livres; mais Lycurgue fit des actes (Plutarq., Vie de Lycurgue). Il n'y a pas une seule idée saine en morale et en politique qui ait échappé au bon sens de Plutarque.

⁽²⁾ En aucun cas les deux conseils ne peuvent se réunir dans une même salle. Constitut. de 1795, tit. V, art. 60.

La constitution de 1795, tout comme ses aînées, est faite pour l'homme. Or, il n'y a point d'homme dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des Français, des Italiens, des Russes, etc.; je sais même, grâces à Montesquieu, qu'on peut être Persan: mais quant à l'homme, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe, c'est bien à mon insu.

Y a-t-il une seule contrée de l'univers, où l'on ne puisse trouver un conseil des cinq cents, un conseil des anciens et cinq directeurs? Cette constitution peut être présentée à toutes les associations humaines, depuis la Chine jusqu'à Genève. Mais une constitution qui est faite pour toutes les nations, n'est faite pour aucune : c'est une pure abstraction, une œuvre scolastique faite pour exercer l'esprit d'après une hypothèse idéale, et qu'il faut adresser à l'homme, dans les espaces imaginaires où il habite.

Qu'est-ce qu'une constitution? n'est-ce pas la solution du problème suivant?

Étant données la population, les mœurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent.

Or, ce problème n'est pas seulement abordé dans la constitution de 1795, qui n'a pensé qu'à *l'homme*.

Toutes les raisons imaginables se réunissent donc pour établir que le sceau divin n'est pas sur cet ouvrage.—Ce n'est qu'un thème.

Aussi, déjà dans ce moment, combien de signes de destruction!

CHAPITRE VII.

SIGNES DE NULLITÉ DANS LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Le législateur ressemble au Créateur; il ne travaille pas toujours; il enfante, et puis il se repose. Toute législation vraie a son sabbat, et l'intermittence est son caractère distinctif; en sorte qu'Ovide a énoncé une vérité du premier ordre, lorsqu'il a dit:

Quod caret alterna requie durabile non est.

Si la perfection était l'apanage de la nature humaine, chaque législateur ne parlerait qu'une fois : mais, quoique toutes nos œuvres soient imparfaites, et qu'à mesure que les institutions politiques se vicient, le souverain soit obligé de venir à leur secours par de nouvelles lois; cependant la législation humaine se rapproche de son modèle par cette intermittence dont je parlais tout à l'heure. Son repos l'honore autant que son action primitive : plus elle agit, et plus son œuvre est humaine, c'est-à-dire fragile.

Voyez les travaux des trois assemblées nationales de France; quel nombre prodigieux de lois! depuis

le 1er juillet 1789 jusqu'au mois d'oc	tobre 1791,
l'assemblée nationale en a fait	2 ,557
L'assemblée législative en a fait, en	,
onze mois et demi	1,712
La convention nationale, depuis le	
premier jour de la république jusqu'au 4	
brumaire an iv (26 octobre 1795, en a	
fait en 57 mois	11,210
Total	15,479(1).

Je doute que les trois races des Rois de France aient enfanté une collection de cette force. Lorsqu'on réfléchit sur ce nombre infini de lois, on éprouve successivement deux sentiments bien différents : le premier est celui de l'admiration, ou du moins de l'étonnement; on s'étonne, avec M. Burke que cette nation, dont la légèreté est un proverbe, ait produit des travailleurs aussi obstinés. L'édifice de ces lois est une œuvre atlantique dont l'aspect étourdit. Mais l'étonnement se change tout à coup en pitié, lorsqu'on songe à la nullité de ces lois; et l'on ne voit plus que des enfants qui se font tuer pour élever un grand édifice de cartes.

⁽¹⁾ Ce calcul, qui a été fait en France, est rappelé dans une gazette étrangère du mois de février 1796. Ce nombre de 15,479, en moins de six ans, me paraissait déjà fort honnête, lorsque j'ai retrouvé dans mes tablettes l'assertion d'un très-aimable journaliste qui veut absolument, dans une de ses feuilles scintillantes (Quotidienne du 30 novembre 1796, N° 218), que la république française possède deux millions et quelques centaines de mille lois imprimées, et dix-huit cent mille qui ne le sont pas. — Pour moi, j'y consens.

Pourquoi tant de lois? C'est parce qu'il n'y a point de législateur.

Qu'ont fait les prétendus législateurs depuis six ans? Rien; car détruire n'est pas faire.

On ne peut se lasser de contempler le spectacle incroyable d'une nation qui se donne trois constitutions en cinq ans. Nul législateur n'a tâtonné; il dit fiat à

sa manière, et la machine va. Malgré les différents efforts que les trois assemblées ont faits dans ce genre, tout est allé de mal en pis, puisque l'assentiment de

la nation a constamment manqué de plus en plus à

l'ouvrage des législateurs.

Certainement, la constitution de 1791 fut un beau monument de folie; cependant, il faut l'avouer, il avait passionné les Français; et c'est de bon cœur, quoique très-follement, que la majorité de la nation prêta serment à la Nation, à la Loi et au Roi. Les Français s'engouèrent même de cette constitution au point que, longtemps après qu'il n'en fut plus question, c'était un discours assez commun parmi eux, que pour revenir à la véritable monarchie, il fallait passer par la constitution de 1791. C'était dire, au fond, que pour revenir d'Asie en Europe, il fallait passer par la lune; mais je ne parle que du fait (1).

⁽¹⁾ Un homme d'esprit qui avait ses raisons pour louer cette constitution, et qui veut absolument qu'elle soit un monument de la raison écrite, convient cependant que sans parler de l'horreur pour les deux chambres et de la restriction du veto, elle renserme encore plusieurs autres principes d'anarchie (20 ou 30 par exemple). Voyez Coup d'œil sur la Révolution française, par un ami de l'ordre

La constitution de Condorcet n'a jamais été mise à l'épreuve, et n'en valait pas la peine, celle qui lui fut préférée, ouvrage de quelques coupe-jarrets, plaisait cependant à leurs semblables; et cette phalange, grâces à la révolution, n'est pas peu nombreuse en France; en sorte qu'à tout prendre, celle des trois constitutions qui a compté le moins de fauteurs, est celle d'aujourd'hui. Dans les assemblées primaires qui l'ont acceptée (à ce que disent les gouvernants) plusieurs membres ont écrit naïvement : Acceptez faute de mieux. C'est en effet la disposition générale de la nation: elle s'est soumise par lassitude, par désespoir de trouver mieux: dans l'excès des maux qui l'accablaient, elle a cru respirer sous ce frêle abri, elle a préféré un mauvais port à une mer courroucée, mais nulle part on n'a vu la conviction et le consentement du cœur. Si cette constitution était faite pour les Français, la force invincible de l'expérience lui gagnerait tous les jours de nouveaux partisans: or, il arrive précisément le contraire; chaque minute voit un nouveau déserteur de la démocratie; c'est l'apathie, c'est la crainte seule qui gardent le trône des pentarques: et les voyageurs les plus clairvoyants et les plus désintéressés, qui ont parcouru la

et des lois, par M. M. * Hambourg, 1794, p. 28 et 77. Mais ce qui suit est plus curieux. Cette constitution, dit l'auteur, ne pèche pas par ce qu'elle contient, mais par ce qui lui manque. Ibid., pag. 27. Cela s'entend: la constitution de 1791 serait parfaite, si elle était faite: c'est l'Apollon du Belvédère, moins la statue et le piédestal.

^{*} M. le général de Montesquiou.

France, disent d'une commune voix : C'est une république sans républicains.

Mais si, comme on l'a tant prêché aux Rois, la force des gouvernements réside tout entière dans l'amour des sujets; si la crainte seule est un moyen insuffisant de maintenir les souverainetés, que devonsnous penser de la république française?

Ouvrez les yeux, et vous verrez qu'elle ne vit pas. Quel appareil immense! quelle multiplicité de ressorts et de rouages! quel fracas de pièces qui se heurtent! quelle énorme quantité d'hommes employés à réparer les dommages! Tout annonce que la nature n'est pour rien dans ces mouvements; car le premier caractère de ses créations, c'est la puissance jointe à l'économie des moyens: tout étant à sa place, il n'y a point de secousses, point d'ondulations; tous les frottements étant doux, il n'y a point de bruit, et ce silence est auguste. C'est ainsi que, dans la mécanique physique, la pondération parfaite, l'équilibre et la symétrie exacte des parties, font que de la célérité même du mouvement résultent pour l'œil satisfait les apparences du repos.

Il n'y a donc point de souveraineté en France; tout est factice, tout est violent, tout annonce qu'un tel ordre de choses ne peut durer.

La philosophie moderne est tout à la fois trop matérielle et trop présomptueuse pour apercevoir les véritables ressorts du monde politique. Une de ses folies est de croire qu'une assemblée peut constituer une nation, qu'une constitution, c'est-à-dire l'ensemble des lois fondamentales qui conviennent à une nation, et qui doivent lui donner telle ou telle forme de gouvernement, est un ouvrage comme un autre, qui n'exige que de l'esprit, des connaissances et de l'exercice; qu'on peut apprendre son métier de constituant, et que des hommes, le jour qu'ils y pensent, peuvent dire à d'autres hommes: Faites-nous un gouvernement, comme on dit à un ouvrier: Faites-nous une pompe à feu ou un métier à bas.

Cependant il est une vérité aussi certaine, dans son genre, qu'une proposition de mathématiques; c'est que nulle grande institution ne résulte d'une délibération, et que les ouvrages humains sont fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent, et de l'appareil de science et de raisonnement qu'on emploie à priori.

Une constitution écrite telle que celle qui régit aujourd'hui les Français, n'est qu'un automate, qui ne possède que les formes extérieures de la vie. L'homme, par ses propres forces, est tout au plus un Vaucanson; pour être Prométhée, il faut monter au ciel; car le législateur ne peut se faire obéir ni par la force, ni par le raisonnement (1).

On peut dire que, dans ce moment, l'expérience est faite; car on manque d'attention, lorsqu'on dit que la constitution française marche: on prend la constitution pour le gouvernement. Celui-ci, qui est un despotisme fort avancé, ne marche que trop; mais la constitution n'existe que sur le papier. On l'observe, on la viole, suivant les intérêts des gou-

⁽¹⁾ Rousseau. Contrat social, liv. \$1, chap. vir.

Il faut veiller cet homme sans relâche, et le surprendre lorsqu'il laisse échapper la vérité par distraction.

vernants: le peuple est compté pour rien; et les outrages que ses maîtres lui adressent sous les formes du respect, sont bien propres à le guérir de ses erreurs.

La vie d'un gouvernement est quelque chose d'aussi réel que la vie d'un homme; on la sent; ou, pour mieux dire, on la voit, et personne ne peut se tromper sur ce point. J'adjure tous les Français qui ont une conscience, de se demander à eux-mêmes s'ils n'ont pas besoin de se faire une certaine violence pour donner à leurs représentants le titre de législateurs; si ce titre d'étiquette et de courtoisie ne leur cause pas un léger effort, à peu près semblable à celui qu'ils éprouvaient lorsque, sous l'ancien régime, ils voulaient bien appeler comte ou marquis le fils d'un secrétaire du Roi?

Tout honneur vient de Dieu, dit le vieil Homère (1); il parle comme saint Paul, au pied de la lettre, toutefois sans l'avoir pillé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne dépend pas de l'homme de communiquer ce caractère indéfinissable qu'on appelle dignité. A la souveraineté seule appartient l'honneur par excellence; c'est d'elle, comme d'un vaste réservoir, qu'il est dérivé avec nombre, poids et mesure, sur les ordres et sur les individus.

J'ai remarqué qu'un membre de la législature ayant parlé de son RANG dans un écrit public, les journaux se moquèrent de lui, parce qu'en effet il n'y a point de rang en France, mais seulement du pouvoir, qui ne tient qu'à la force. Le peuple ne

⁽¹⁾ Iliade, I, 178.

voit dans un député que la sept cent cinquantième partie du pouvoir de faire beaucoup de mal. Le député respecté ne l'est point parce qu'il est député, mais parce qu'il est respectable. Tout le monde sans doute voudrait avoir prononcé le discours de M. Siméon sur le divorce; mais tout le monde voudrait qu'il l'eût prononcé au sein d'une assemblée légitime.

C'est peut-être une illusion de ma part; mais ce salaire qu'un néologisme vaniteux appelle indemnité, me semble un préjugé contre la représentation française. L'Anglais, libre par la loi et indépendant par sa fortune, qui vient à Londres représenter la nation à ses frais, a quelque chose d'imposant. Mais ces législateurs français qui lèvent cinq ou six millions tournois sur la nation pour lui faire des lois; ces facteurs de décrets, qui exercent la souveraineté nationale, moyennant huit myriagrammes de froment par jour, et qui vivent de leur puissance législatrice; ces hommes-là, en vérité, font bien peu d'impression sur l'esprit; et lorsqu'on vient à se demander ce qu'ils valent, l'imagination ne peut s'empêcher de les évaluer en froment.

En Angleterre, ces deux lettres magiques M. P., accolées au nom le moins connu, l'exaltent subitement et lui donnent des droits à une alliance distinguée. En France, un homme qui briguerait une place de député pour déterminer en sa faveur un mariage disproportionné, ferait probablement un assez mauvais calcul.

C'est que tout représentant, tout instrument quelconque d'une souveraineté fausse, ne peut exciter que la curiosité ou la terreur. Telle est l'incroyable faiblesse du pouvoir humain isolé, qu'il ne dépend pas seulement de lui de consacrer un habit. Combien de rapports a-t-on faits au corps législatif sur le costume de ses membres? Trois ou quatre au moins, mais toujours en vain. On vend dans les pays étrangers la représentation de ces beaux costumes, tandis qu'à Paris l'opinion les annule.

Un habit ordinaire, contemporain d'un grand événement, peut être consacré par cet événement; alors le caractère dont il est marqué le soustrait à l'empire de la mode: tandis que les autres changent, il demeure le même, et le respect l'environne à jamais. C'est à peu près de cette manière que se forment les costumes des grandes dignités.

Pour celui qui examine tout, il peut être intéressant d'observer que, de toutes les parures révolutionnaires, les seules qui aient une certaine consistance sont l'écharpe et le panache, qui appartiennent à la chevalerie. Elles subsistent, quoique flétries, comme ces arbres de qui la sève nourricière s'est retirée, et qui n'ont encore perdu que leur beauté. Le fonctionnaire public, chargé de ces signes déshonorés, ne ressemble pas mal au voleur qui brille sous les habits de l'homme qu'il vient de dépouiller.

Je ne sais si je lis bien, mais je lis partout la nullité de ce gouvernement.

Qu'on y fasse bien attention; ce sont les conquêtes des Français qui ont fait illusion sur la durée de leur gouvernement; l'éclat des succès militaires éblouit même de bons esprits, qui n'aperçoivent pas d'abord à quel point ces succès sont étrangers à la stabilité de la république.

Les nations ont vaincu sous tous les gouvernements possibles; et les révolutions même, en exaltant les esprits, amènent les victoires. Les Français réussiront toujours à la guerre sous un gouvernement ferme qui aura l'esprit de les mépriser en les louant, et de les jeter sur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épitaphes dans les gazettes.

C'est toujours Robespierre qui gagne les batailles dans ce moment; c'est son despotisme de fer qui conduit les Français à la boucherie et à la victoire. C'est en prodiguant l'or et le sang, c'est en forçant tous les moyens, que les maîtres de la France ont obtenu les succès dont nous sommes les témoins. Une nation supérieurement brave, exaltée par un fanatisme quelconque et conduite par d'habiles généraux, vaincra toujours, mais paiera cher ses conquètes. La constitution de 1793 a-t-elle reçu le sceau de la durée par ces trois années de victoires dont elle occupe le centre? Pourquoi en serait-il autrement de celle de 1795? et pourquoi la victoire lui donnerait-elle un caractère qu'elle n'a pu imprimer à l'autre?

D'ailleurs, le caractère des nations est toujours le même. Barclay, dans le seizième siècle, a fort bien dessiné celui des Français sous le rapport militaire. C'est une nation, dit-il, supérieurement brave, et présentant chez elle une masse invincible; mais lorsqu'elle se déborde, elle n'est plus la même. De là vient qu'elle n'a jamais pu retenir l'empire sur les peuples étrangers, et qu'elle n'est puissante que pour son malheur (1).

⁽¹⁾ Gens armis strenua, indomitæ intra se molis; at ubi in exte-

Personne ne sent mieux que moi que les circonstances actuelles sont extraordinaires, et qu'il est très-possible qu'on ne voie point ce qu'on a toujours vu; mais cette question est indifférente à l'objet de cet ouvrage. Il me suffit d'indiquer la fausseté de ce raisonnement : La république est victorieuse, donc elle durera. S'il fallait absolument prophétiser, j'aimerais mieux dire : La guerre la fait vivre, donc la paix la fera mourir.

L'auteur d'un système de physique s'applaudirait sans doute s'il avait en sa faveur tous les faits de la nature, comme je puis citer à l'appui de mes réflexions tous les faits de l'histoire. J'examine de bonne foi les mouvements qu'elle nous fournit, et je ne vois rien qui favorise ce système chimérique de délibération et de construction politique par des raisonnements antérieurs. On pourrait tout au plus citer l'Amérique; mais j'ai répondu d'avance, en disant qu'il n'est pas temps de la citer. J'ajouterai cependant un petit nombre de réflexions.

- 1°. L'Amérique anglaise avait un Roi, mais ne le voyait pas : la splendeur de la monarchie lui était étrangère, et le souverain était pour elle comme une espèce de puissance surnaturelle, qui ne tombe pas sous les sens.
- 2°. Elle possédait l'élément démocratique qui existe dans la constitution de la métropole.
 - 3°. Elle possédait de plus ceux qui furent portés

ros exundat, statim impetús sui oblita: eo modo non diù externum imperium tenuit, et sola est in exitium sui potens. J. Barclaius, Icon. animorum, cap. 111.

chez elle par une foule de ses premiers colons nés au milieu des troubles religieux et politiques, et presque tous esprits républicains.

4°. Avec ces éléments, et sur le plan des trois pouvoirs qu'ils tenaient de leurs ancêtres, les Américains ont bâti, et n'ont point fait table rase, comme les Français.

Mais tout ce qu'il y a de véritablement nouveau dans leur constitution, tout ce qui résulte de la délibération commune, est la chose du monde la plus fragile; on ne saurait réunir plus de symptômes de faiblesse et de caducité.

Non-seulement je ne crois point à la stabilité du gouvernement américain, mais les établissements particuliers de l'Amérique anglaise ne m'inspirent aucune confiance. Les villes, par exemple, animées d'une jalousie très-peu respectable, n'ont pu convenir du lieu où siégerait le congrès; aucune n'a voulu céder cet honneur à l'autre. En conséquence, on a décidé qu'on bâtirait une ville nouvelle qui serait le siége du gouvernement. On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve; on a arrêté que la ville s'appellerait Washington; la place de tous les édifices publics est marquée; on a mis la main à l'œuvre, et le plan de la cité-reine circule déjà dans toute l'Europe. Essentiellement il n'y a rien là qui passe les forces du pouvoir humain; on peut bien bâtir une ville : néanmoins il y a trop de délibération, trop d'humanité dans cette affaire; et l'on pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas Washington, ou que le congrès n'y résidera pas.

CHAPITRE VIII.

DE L'ANCIENNE CONSTITUTION FRANÇAISE. — DIGRESSION SUR LE ROI ET SUR SA DÉCLARATION AUX FRANÇAIS, DU MOIS DE JUILLET 1795.

On a soutenu trois systèmes différents sur l'ancienne constitution française: les uns ont prétendu que la nation n'avait point de constitution; d'autres ont soutenu le contraire; d'autres enfin ont pris, comme il arrive dans toutes les questions importantes, un sentiment moyen: ils ont soutenu que les Français avaient véritablement une constitution, mais qu'elle n'était point observée.

Le premier sentiment est insoutenable; les deux autres ne se contredisent point réellement.

L'erreur de ceux qui ont prétendu que la France n'avait point de constitution, tenait à la grande erreur sur le pouvoir humain, la délibération antérieure et les lois écrites.

Si un homme de bonne foi, n'ayant pour lui que le bon sens et la droiture, se demande ce que c'était que l'ancienne constitution française, on peut lui répondre hardiment: « C'est ce que vous sentiez lorsque vous » étiez en France; c'est ce mélange de liberté et » d'autorité, de lois et d'opinions, qui faisait croire » à l'étranger, sujet d'une monarchie et voyageant » en France, qu'il vivait sous un autre gouvernement » que le sien. »

Mais si l'on veut approfondir la question, on trouvera, dans les monuments du droit public français, des caractères et des lois qui élèvent la France au-dessus de toutes les monarchies connues.

Un caractère particulier de cette monarchie, c'est qu'elle possède un certain élément théocratique qui lui est particulier, et qui lui a donné quatorze cents ans de durée : il n'y a rien de si national que cet élément. Les évêques, successeurs des druides sous ce rapport, n'ont fait que le perfectionner.

Je ne crois pas qu'aucune autre monarchie européenne ait employé, pour le bien de l'État, un plus grand nombre de pontifes dans le gouvernement civil. Je remonte par la pensée depuis le pacifique Fleury jusqu'à ces Saint-Ouën, ces Saint-Léger, et tant d'autres si distingués sous le rapport politique dans la nuit de leur siècle; véritables Orphées de la France, qui apprivoisèrent les tigres et se firent suivre par les chênes : je doute qu'on puisse montrer ailleurs une série pareille.

Mais, tandis que le sacerdoce était en France une des trois colonnes qui soutenaient le trône, et qu'il jouait dans les comices de la nation, dans les tribunaux, dans le ministère, dans les ambassades, un rôle si important, on n'apercevait pas ou l'on apercevait peu son influence dans l'administration civile; et lors même qu'un prêtre était premier ministre, on n'avait point en France un gouvernement de prêtres.

Toutes les influences étaient fort bien balancées, et tout le monde était à sa place. Sous ce point de vue, c'est l'Angleterre qui ressemblait le plus à la France. Si jamais elle bannit de sa langue politique ces mots: Church and state, son gouvernement périra comme celui de sa rivale.

C'était la mode en France (car tout est mode dans ce pays), de dire qu'on y était esclave : mais pourquoi donc trouvait-on dans la langue française le mot de citoyen (avant même que la révolution s'en fût emparée pour le déshonorer), mot qui ne peut être traduit dans les autres langues européennes? Racine le fils adressait ce beau vers au Roi de France, au nom de sa ville de Paris :

Sous un Roi citoyen, tout citoyen est Roi.

Pour louer le patriotisme d'un Français, on disait: Cest un grand citoyen. On essaierait vainement de faire passer cette expression dans nos autres langues; gross burger en allemand (1), gran cittadino en italien, etc., ne seraient pas tolérables (2). Mais il faut sortir des généralités.

Plusieurs membres de l'ancienne magistrature ont

⁽¹⁾ Burger, verbum humile apud nos et ignobile. J. A. Ernesti, in Dedicat. Opp. Ciceronis, p. 79.

⁽²⁾ Rousseau a fait une note absurde sur ce mot de citoyen, dans son Contrat social, liv. I, chap. vi. Il accuse, sans se géner, un très-savant homme d'avoir fait sur ce point une lourde bévue; et il fait, lui Jean-Jacques, une lourde bévue à chaque ligne; il montre une égale ignorance en fait de langues, de métaphysique et d'histoire.

réuni et développé les principes de la monarchie française, dans un livre intéressant qui paraît mériter toute la confiance des Français (1).

Ces magistrats commencent, comme il convient, par la prérogative royale; et certes, il n'est rien de plus magnifique.

«La constitution attribue au Roi la puissance légis» latrice; de lui émane toute juridiction. Il a le droit
» de rendre justice, et de la faire rendre par ses offi» ciers; de faire grâce, d'accorder des priviléges et des
» récompenses; de disposer des offices, de conférer la
» noblesse; de convoquer, de dissoudre les assemblées
» de la nation, quand sa sagesse le lui indique; de
» faire la paix et la guerre, et de convoquer les ar» mées. » Page 28.

Voilà sans doute de grandes prérogatives; mais voyons ce que la constitution française a mis dans l'autre bassin de la balance.

«Le Roi ne règne que par la loi, et n'a puissance » de faire toute chose à son appétit. » Page 364.

« Il est des lois que les Rois eux-mêmes se sont » avoués (suivant l'expression devenue celèbre) dans » l'heureuse impuissance de violer; ce sont les lois du » royaume, à la différence des lois de circonstances » ou non constitutionnelles, appelées lois du Roi. » Page 29 et 30.

« Ainsi, par exemple, la succession à la couronne » est une primogéniture masculine, d'une forme ri-» gide. »

⁽¹⁾ Développement des principes fondamentaux de la monarchie française, 1795, in-8°.

« Les mariages des princes du sang, faits sans l'au-» torité du Roi, sont nuls. » Page 262.

« Si la dynastie régnante vient à s'éteindre, c'est la » nation qui se donne un Roi. » Page 263, etc.

« Les Rois, comme législateurs suprêmes, ont tou-, » jours parlé affirmativement en publiant leurs lois.

- » Cependant il y a aussi un consentement du peuple,
- » mais ce consentement n'est que l'expression du
- » vœu, de la reconnaissance et de l'acceptation de la » nation (1). » Page 271.
- « Trois ordres, trois chambres, trois délibérations; » c'est ainsi que la nation est représentée. Le résultat » des délibérations, s'il est unanime, présente le vœu » des états généraux. » Page 332.
- « Les lois du royaume ne peuvent être faites » qu'en générale assemblée de tout le royaume, avec » le commun accord des gens des trois états. Le prince » ne peut déroger à ces lois; et s'il ose y toucher, » tout ce qu'il a fait peut être cassé par son succes-» seur. » Pag. 292 et 293.
- « La nécessité du consentement de la nation à l'é-» tablissement des impôts, est une vérité incontes-» table, reconnue par les Rois. » Page 302.

⁽¹⁾ Si l'on examine bien attentivement cette intervention de la nation, on trouvera moins qu'une puissance colégislatrice, et plus qu'un simple consentement. C'est un exemple de ces choses qu'il faut laisser dans une certaine obscurité, et qui ne peuvent être soumises à des règlements humains: c'est la partie la plus divine des constitutions, s'il est permis de s'exprimer ainsi. On dit souvent: Il n'y a qu'à faire une loi pour savoir à quoi s'en tenir. Pas toujours; il y a des cas réservés.

« Le vœu des deux ordres ne peut lier le troisième, » si ce n'est de son consentement. » Page 302.

« Le consentement des états généraux est néces-» saire pour la validité de toute aliénation perpétuelle » du domaine. Pag. 303. — Et la même surveillance » leur est recommandée pour empêcher tout démem-

» brement partiel du royaume. » Pag. 304.

« La justice est administrée au nom du roi, par » des magistrats qui examinent les lois, et voient si » elles ne sont point contraires aux lois fondamen-» tales. » Pag. 343. Une partie de leur devoir est de résister à la volonté égarée du souverain. C'est sur ce principe que le fameux chancelier de l'Hospital, adressant la parole au parlement de Paris en 1561, lui disait : Les magistrats ne doivent point se laisser intimider par le courroux passager des souverains, ni par la crainte des disgrâces; mais avoir toujours présent le serment d'obéir aux ordonnances, qui sont les vrais commandements des Rois. Pag. 345.

On voit Louis XI, arrêté par un double refus de son parlement, se désister d'une aliénation inconstitutionnelle. Page 343.

On voit Louis XIV reconnaître solennellement ce droit de libre vérification, p. 347, et ordonner à ses magistrats de lui désobéir, sous peine de désobéis-sance, s'il leur adressait des commandements contraires à la loi, p. 345. Cet ordre n'est point un jeu de mots: le Roi défend d'obéir à l'homme; il n'a pas de plus grand ennemi.

Ce superbe monarque ordonne encore à ses magistrats de tenir pour nulles toutes lettres-patentes portant des évocations ou commissions pour le jugement de causes civiles et criminelles, et même de punir les porteurs de ces lettres. Page 363.

Les magistrats s'écrient: Terre heureuse où la servitude est inconnue! p. 361. Et c'est un prêtre distingué par sa piété et par sa science (Fleury) qui écrit, en exposant le droit public de France: En France, tous les particuliers sont libres: point d'esclavage: liberté pour domiciles, voyages, commerces, mariages, choix de profession, acquisitions, dispositions de biens, successions. Page 362.

« La puissance militaire ne doit point s'interposer » dans l'administration civile. » Les gouverneurs de province n'ont rien que ce qui concerne les armes; et ils ne peuvent s'en servir que contre les ennemis de l'État, et non contre le citoyen qui est soumis à la justice de l'État. Page 364.

« Les magistrats sont inamovibles, et ces offices » importants ne peuvent vaquer que par la mort du » titulaire, la démission volontaire ou la forfaiture » jugée (1). » Pag. 356.

« Le roi, pour les causes qui le concernent, plaide

⁽¹⁾ Était-on bien dans la question, en déclamant si fort contre la vénalité des charges de magistrature? La vénalité ne devait être considérée que comme un moyen d'hérédité, et le problème se réduit à savoir si, dans un pays tel que la France, ou tel qu'elle était depuis deux ou trois siècles, la justice pouvait être administrée mieux que par des magistrats héréditaires. La question est très-difficile à résoudre; l'énumération des inconvénients est un argument trompeur. Ce qu'il y a de mauvais dans une constitution, ce qui doit même la détruire, en fait cependant portion comme ce qu'elle a de meilleur. Je renvoie au passage de Cicéron: Nimia potestas est tribunorum, quis negat, etc. De Leg., III. 10.

» dans ses tribunaux contre ses sujets. On l'a vu con-» danné à payer la dîme des fruits de son jar-» din, etc. » Page 367, etc.

Si les Français s'examinent de bonne foi dans le silence des passions, ils sentiront que c'en est assez, et peut-étre plus qu'assez, pour une nation trop noble pour être esclave, et trop fougueuse pour être libre.

Dira-t-on que ces belles lois n'étaient point exécutées? Dans ce cas, c'était la faute des Français, et il n'y a plus pour eux d'espérance de liberté: car lorsqu'un peuple ne sait pas tirer parti de ses lois fondamentales, il est fort inutile qu'il en cherche d'autres: c'est une marque qu'il n'est pas fait pour la liberté ou qu'il est irrémissiblement corrompu.

Mais en repoussant ces idées sinistres, je citerai sur l'excellence de la constitution française un témoignage irrécusable sous tous les points de vue : c'est celui d'un grand politique et d'un républicain ardent, c'est celui de Machiavel.

Il y a eu, dit-il, beaucoup de Rois et très-peu de bons Rois. J'entends parmi les souverains absolus, au nombre desquels on ne doit point compter les Rois d'Égypte, lorsque ce pays, dans les temps les plus reculés, se gouvernait par les lois, ni ceux de Sparte; ni ceux de France, dans nos temps modernes; le gouvernement de ce royaume, étant, de notre connaissance, le plus tempéré par les lois (1).

⁽¹⁾ Disc. sop. Tit. Liv., lib. I, c. LVIII.

Le royaume de France, dit-il ailleurs, est heureux et tranquille, parce que le Roi est soumis à une infinité de lois qui font la sûreté des peuples. Celui qui constitua ce gouvernement (1) voulut que les Rois disposassent à leur gré des armes et des trésors; mais, pour le reste, il les soumit à l'empire des lois (2).

Qui ne serait frappé de voir sous quel point de vue cette puissante tête envisageait, il y a trois siècles, les lois fondamentales de la monarchie française?

Les Français, sur ce point, ont été gâtés par les Anglais. Ceux-ci leur ont dit, sans le croire, que la France était esclave, comme ils leur ont dit que Shakespeare valait mieux que Racine; et les Français l'ont cru. Il n'y a pas jusqu'à l'honnête juge Blackstone qui n'ait mis sur la même ligne, vers la fin de ses Commentaires, la France et la Turquie: sur quoi il faut dire comme Montaigne: On ne saurait trop bafouer l'impudence de cet accouplage.

Mais ces Anglais, lorsqu'ils ont fait leur révolution, du moins celle qui a tenu, ont-ils supprimé la royauté ou la chambre des pairs pour se donner la liberté? Nullement. Mais, de leur ancienne constitution mise en activité, ils ont tiré la déclaration de leurs droits.

Il n'y a point de nation chrétienne en Europe qui ne soit de droit *libre* ou assez libre. Il n'y en a point qui n'ait, dans les monuments les plus purs de sa législation, tous les éléments de la constitution qui lui

⁽¹⁾ Je voudrais bien le connaître.

⁽²⁾ Disc. I, XVI.

convient. Mais il faut surtout se garder de l'erreur énorme de croire que la liberté soit quelque chose d'absolu, non susceptible de plus ou de moins. Qu'on se rappelle les deux tonneaux de Jupiter; au lieu du bien et du mal, mettons-y le repos et la liberté. Jupiter fait le lot des nations; plus de l'un et moins de l'autre : l'homme n'est pour rien dans cette distribution.

Une autre erreur très-funeste est de s'attacher trop rigidement aux monuments anciens. Il faut sans doute les respecter; mais il faut surtout considérer ce que les jurisconsultes appellent le dernier état. Toute constitution libre est de sa nature variable, et variable en proportion qu'elle est libre (1); vouloir la ramener à ses rudiments, sans en rien rabattre, c'est une entreprise folle.

Tout se réunit pour établir que les Français ont voulu passer le pouvoir humain; que ces efforts désordonnés les conduisent à l'esclavage; qu'ils n'ont besoin que de connaître ce qu'ils possèdent, et que s'ils sont faits pour un plus grand degré de liberté que celui dont ils jouissaient il y a sept ans, ce qui n'est pas clair du tout, ils ont sous leur main, dans tous les monuments de leur histoire et de leur législation, tout ce qu'il faut pour les rendre l'honneur et l'envie de l'Europe (2).

⁽¹⁾ All the human governmens, particulary those of mixed frame, are in continual fluctuation. Hume, Hist. d'Angl., Charles I, ch. L.

⁽²⁾ Un homme dont je considère également la personne et les opinions *, et qui n'est pas de mon avis sur l'ancienne constitution fran-

^{*} Feu M. Mallet-Dupan.

Mais si les Français sont faits pour la monarchie, et s'il s'agit seulement d'asseoir la monarchie sur ses véritables bases, quelle erreur, quelle fatalité, quelle prévention funeste pourrait les éloigner de leur Roi légitime?

La succession héréditaire, dans une monarchie, est quelque chose de si précieux, que toute autre considération doit plier devant celle-là. Le plus grand crime que puisse commettre un Français royaliste, c'est de voir dans Louis XVIII autre chose que son Roi, et de diminuer la faveur dont il importe de l'entourer, en discutant d'une manière défavorable les qualités de l'homme ou ses actions. Il serait bien vil et bien coupable le Français qui ne rougirait pas de remonter aux temps passés pour y chercher des torts vrais ou faux! L'accession au trône est une nouvelle naissance: on ne compte que de ce moment.

çaise, a pris la peine de me développer une partie de ses idées dans une lettre intéressante, dont je le remercie infiniment. Il m'objecte, entre autres choses, que le livre des magistrats français, cité dans ce chapitre, eût été brûlé sous le règne de Louis XIV et de Louis XV, comme attentatoire aux lois fondamentales de la monarchie et aux droits du monarque. — Je le crois : comme le livre de M. Delorme eût été brûlé à Londres (peut-être avec l'auteur), sous le règne de Henri VIII ou de sa rude fille.

Lorsqu'on a pris son parti sur les grandes questions, avec pleine connaissance de cause, on change rarement d'avis. Je me défie cependant de mes préjugés autant que je le dois : mais je suis sûr de ma bonne foi. On voudra bien observer que je n'ai cité dans ce chapitre aucune autorité contemporaine, de crainte que les plus respectables ne parussent suspectes. Quant aux magistrats auteurs du Développement des principes fondamentaux, etc., si je me suis servi de leur ouvrage, c'est que je n'aime point faire ce qui est fait, et que ces messieurs n'ayant cité que des monuments, c'était précisément ce qu'il me fallait.

S'il est un lieu commun dans la morale, c'est que la puissance et les grandeurs corrompent l'homme, et que les meilleurs Rois ont été ceux que l'adversité avait éprouvés. Pourquoi donc les Français se priveraient-ils de l'avantage d'être gouvernés par un prince formé à la terrible école du malheur? Combien les six ans qui viennent de s'écouler ont dû lui fournir de réflexions! combien il est éloigné de l'ivresse du pouvoir! combien il doit être disposé à tout entreprendre pour régner glorieusement! de quelle sainte ambition il doit être pénétré! Quel prince dans l'univers pourrait avoir plus de motifs, plus de désirs, plus de moyens de fermer les plaies de la France!

Les Français n'ont-ils pas essayé assez longtemps le sang des Capets? Ils savent par une expérience de huit siècles que ce sang est doux; pourquoi changer? Le chef de cette grande famille s'est montré dans sa déclaration, loyal, généreux, profondément pénétré des vérités religieuses; personne ne lui dispute beaucoup d'esprit naturel et beaucoup de connaissances acquises. Il fut un temps, peut-être, où il était bon que le Roi ne sût pas l'orthographe; mais dans ce siècle, où l'on croit aux livres, un Roi lettré est un avantage. Ce qui est plus important, c'est qu'on ne peut lui imposer aucune de ces idées exagérées capables d'alarmer les Français. Qui pourrait oublier qu'il déplut à Coblentz? C'est un grand titre pour lui. Dans sa déclaration, il a prononcé le mot de liberté; et si quelqu'un objecte que ce mot est placé dans l'ombre, on peut lui répondre qu'un Roi ne doit point parler le langage des révolutions. Un discours solennel qu'il adresse à son peuple, doit se distinguer

par une certaine sobriété de projets et d'expression qui n'ait rien de commun avec la précipitation d'un particulier systématique. Lorsque le Roi de France a dit: Que la constitution française soumet les lois à des formes qu'elle a consacrées, et le souverain luimême à l'observation des lois, afin de prémunir la sagesse du législateur contre les pièges de la séduction, et de défendre la liberté des sujets contre les abus de l'autorité, il a tout dit, puisqu'il a promis la liberté par la constitution. Le Roi ne doit point parler comme un orateur de la tribune parisienne. S'il a découvert qu'on a tort de parler de la liberté comme de quelque chose d'absolu, qu'elle est au contraire quelque chose susceptible de plus et de moins, et que l'art du législateur n'est pas de rendre le peuple libre, mais assez libre, il a découvert une grande vérité, et il faut le louer de sa retenue au lieu de le blâmer. Un célèbre Romain, au moment où il rendait la liberté au peuple le plus fait pour elle, et le plus anciennement libre, disait à ce peuple: Libertate modice utendum (1). Qu'eût-il dit à des Français? Sûrement le Roi, en parlant sobrement de la liberté, pensait moins à ses intérêts qu'à ceux des Français.

La constitution, dit encore le Roi, prescrit des conditions à l'établissement des impôts, afin d'assurer le peuple que les tributs qu'il paie sont nécessaires au salut de l'État. Le Roi n'a donc pas le droit d'imposer arbitrairement, et cet aveu seul exclut le despotisme.

⁽¹⁾ Tit. Liv., XXXIV, 49.

Elle confie aux premiers corps de magistrature le dépôt des lois, afin qu'ils veillent à leur exécution et qu'ils éclairent la religion du monarque si elle était trompée. Voilà le dépôt des lois remis aux mains des magistrats supérieurs; voilà le droit de remontrance consacré. Or, partout où un corps de grands magistrats héréditaires, ou au moins inamovibles, ont, par la constitution, le droit d'avertir le monarque, d'éclairer sa religion et de se plaindre des abus, il n'y a point de despotisme.

Elle met les lois fondamentales sous la sauvegarde du Roi et des trois ordres, afin de prévenir les révolutions, la plus grande des calamités qui puissent affliger les peuples.

Il y a donc une constitution, puisque la constitution n'est que le recueil des lois fondamentales, et le Roi ne peut toucher à ces lois; s'il l'entreprenait, les trois ordres auraient sur lui le veto, comme chacun d'eux l'a sur les deux autres.

Et l'on se tromperait assurément si l'on accusait le Roi d'avoir parlé trop vaguement, car ce vague est précisément la preuve d'une haute sagesse. Le Roi aurait fait très-imprudemment, s'il avait posé des bornes qui l'auraient empêché d'avancer ou de reculer: en se réservant une certaine latitude d'exécution, il était inspiré. Les Français en conviendront un jour: ils avoueront que le Roi a promis tout ce qu'il pouvait promettre.

Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Écossais? On lui disait, comme on a dit à Louis XVIII: « Il faut s'accommoder au temps; » il faut plier: C'est une folie de sacrifier une cou-

» ronne pour sauver la hiérarchie. » Il le crut, et il fit très-mal. Le Roi de France est plus sage: comment les Français s'obstinent-ils à ne pas lui rendre justice?

Si ce prince avait fait la folie de proposer aux Français une nouvelle constitution, c'est alors qu'on aurait pu l'accuser de donner dans un vague perfide; car dans le fait il n'aurait rien dit : s'il avait proposé son propre ouvrage, il n'y aurait eu qu'un cri contre lui, et ce cri eût été fondé. De quel droit en effet se serait-il fait obéir, dès qu'il abandonnerait les lois antiques? L'arbitraire n'est-il pas un domaine commun, auquel tout le monde a un droit égal? Il n'y a pas de jeune homme, en France, qui n'eût montré les défauts du nouvel ouvrage et proposé des corrections. Qu'on examine bien la chose, et l'on verra que le Roi, dès qu'il aurait abandonné l'ancienne constitution, n'avait plus qu'une chose à dire : Je ferai ce qu'on voudra. C'est à cette phrase indécente et absurde, que se seraient réduits les plus beaux discours du Roi, traduits en langage clair. Y pense-t-on sérieusement, lorsqu'on blâme le Roi de n'avoir pas proposé aux Français une nouvelle révolution? Depuis que l'insurrection a commencé les malheurs épouvantables de sa famille, il a vu trois constitutions, acceptées, jurées, consacrées solennellement. Les deux premières n'ont duré qu'un instant, et la troisième n'existe que de nom. Le Roi devait-il en proposer cinq ou six à ses sujets pour leur laisser le choix? Certes! les trois essais leur coûtent assez cher, pour que nul homme sensé ne s'avisât de leur en proposer un autre. Mais cette nouvelle proposition, qui serait

une folie de la part d'un particulier, serait, de la part du Roi, une folie et un forfait.

De quelque manière qu'il s'y fût pris, le Roi ne pouvait contenter tout le monde. Il y avait des inconvénients à ne publier aucune déclaration; il y en avait à la publier telle qu'il l'a faite; il y en avait à la faire autrement. Dans le doute, il a bien fait de s'en tenir aux principes et de ne choquer que les passions et les préjugés, en disant que la constitution francaise serait pour lui l'arche d'alliance. Si les Français examinent de sang-froid cette déclaration, je suis fort trompé s'ils n'y trouvent de quoi respecter le Roi. Dans les circonstances terribles où il s'est trouvé, rien n'était plus séduisant que la tentation de transiger avec les principes pour reconquérir le trône. Tant de gens ont dit et tant de gens croyaient que le Roi se perdait en s'obstinant aux vieilles idées! Il paraissait si naturel d'écouter des propositions d'accommodement! Il était surtout si aisé d'accéder à ces propositions, en conservant l'arrière-pensée de revenir à l'ancienne prérogative, sans manquer à la loyauté, et en s'appuyant uniquement sur la force des choses, qu'il y a beaucoup de franchise, beaucoup de noblesse, beaucoup de courage à dire aux Français: « Je ne puis vous rendre » heureux; je ne puis, je ne dois régner que par la » constitution; je ne toucherai point à l'arche du Sei-» gneur; j'attends que vous reveniez à la raison; » j'attends que vous ayez conçu cette vérité si simple, » si évidente, et que vous vous obstinez cependant à » repousser; c'est-à-dire qu'avec la même constitution, » je puis vous donner un régime tout différent. » Oh! que le Roi s'est montré sage, lorsqu'en disant

aux Français: Que leur antique et sage constitution était pour lui l'arche sainte, et qu'il lui était défendu d'y porter une main téméraire; il ajoute cependant: Qu'il veut lui rendre toute sa pureté que le temps avait corrompue, et toute sa vigueur que le temps avait affaiblie. Encore une fois, ces mots sont inspirés; car on y lit clairement ce qui est au pouvoir de l'homme, séparé de ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il n'y a pas dans cette déclaration, trop peu méditée, un seul mot qui ne doive recommander le Roi aux Français.

Il serait à désirer que cette nation impétueuse, qui ne sait revenir à la vérité qu'après avoir épuisé l'erreur, voulût enfin apercevoir une vérité bien palpable; c'est qu'elle est dupe et victime d'un petit nombre d'hommes qui se placent entre elle et son légitime souverain, dont elle ne peut attendre que des bienfaits. Mettons les choses au pis. Le Roi laissera tomber le glaive de la justice sur quelques parricides; il punira par des humiliations quelques nobles qui ont déplu : eh! que t'importe, à toi, bon laboureur, artisan laborieux, citoyen paisible, qui que tu sois, à qui le Ciel a donné l'obscurité et le bonheur? Songe donc que tu formes, avec tes semblables, presque toute la nation; et que le peuple entier ne souffre tous les maux de l'anarchie que parce qu'une poignée de misérables lui fait peur de son Roi dont elle a peur.

Jamais peuple n'aura laissé échapper une plus belle occasion, s'il continue à rejeter son Roi, puişqu'il s'expose à être dominé par force, au lieu de couronner lui-même son souverain légitime. Quel mérite

il aurait auprès de ce prince! par quels efforts de zèle et d'amour le Roi tâcherait de récompenser la fidélité de son peuple! Toujours le vœu national serait devant ses yeux pour l'animer aux grandes entreprises. aux travaux obstinés que la régénération de la France exige de son chef, et tous les moments de sa vie seraient consacrés au bonheur des Français.

Mais s'ils s'obstinent à repousser leur Roi, saventils quel sera leur sort? Les Français sont aujourd'hui assez mûris par le malheur, pour entendre une vérité dure; c'est qu'au milieu des accès de leur liberté fanatique, l'observateur froid est souvent tenté de s'écrier, comme Tibère: O homines ad servitutem natos! Il y a, comme on sait, plusieurs espèces de courage, et sûrement le Français ne les possède pas toutes. Intrépide devant l'ennemi, il ne l'est pas devant l'autorité, même la plus injuste. Rien n'égale la patience de ce peuple qui se dit libre. En cinq ans, on lui a fait accepter trois constitutions et le gouvernement révolutionnaire. Les tyrans se succèdent, et toujours le peuple obéit. Jamais on n'a vu réussir un seul de ses efforts pour se tirer de sa nullité. Ses maîtres sont allés jusqu'à le foudroyer en se moquant de lui. Ils lui ont dit: Vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûrs que vous la voulez. Si vous osez la refuser, nous tirerons sur vous à mitraille, pour vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez. -Et ils l'ont fait.

Il n'a tenu à rien que la nation française ne soit encore sous le joug affreux de Robespierre. Certes! elle peut bien se féliciter, mais non se glorifier d'avoir échappé à cette tyrannie; et je ne sais si les jours de sa servitude furent plus honteux pour elle que celui de son affranchissement.

L'histoire du neuf thermidor n'est pas longue : Quelques scélérats firent périr quelques scélérats.

Sans cette brouillerie de famille, les Français gémiraient encore sous le sceptre du comité de salut public.

Et qui sait encore à quoi ils sont réservés? Ils ont donné de telles preuves de patience, qu'il n'est aucun genre de dégradation qu'ils ne puissent craindre. Grande leçon, je ne dis pas pour le peuple français qui, plus que tous les peuples du monde, acceptera toujours ses maîtres et ne les choisira jamais; mais pour le petit nombre de bons Français que les circonstances rendront influents, de ne rien négliger pour arracher la nation à ces fluctuations avilissantes, en la jetant dans les bras de son Roi. Il est homme sans doute, mais a-t-elle donc l'espérance d'être gouvernée par un ange? Il est homme, mais aujourd'hui on est sûr qu'il le sait, et c'est beaucoup. Si le vœu des Français le replaçait sur le trône de ses pères, il épouserait sa nation, qui trouverait tout en lui : bonté, justice, amour, reconnaissance, et des talents incontestables, mûris à l'école sévère du malheur (1).

Les Français ont paru faire peu d'attention aux paroles de paix qu'il leur a adressées. Ils n'ont pas loué sa déclaration, ils l'ont critiquée même, et probablement ils l'ont oubliée; mais un jour-ils lui rendront justice : un jour la postérité nommera cette

⁽¹⁾ Je renvoie au chapitre x l'article iptéressant de l'amnistie.

pièce comme un modèle de sagesse, de franchise et de style royal.

Le devoir de tout bon Français, en ce moment, est de travailler sans relâche à diriger l'opinion publique en faveur du Roi, et de présenter tous ses actes quelconques sous un aspect favorable. C'est ici que les royalistes doivent s'examiner avec la dernière sévérité, et ne se faire aucune illusion. Je ne suis pas Français, j'ignore toutes les intrigues, je ne connais personne. Mais je suppose qu'un royaliste français dise: « Je suis prêt à verser mon sang pour le Roi: » cependant, sans déroger à la fidélité que je lui dois, » je nepuis m'empêcher de blâmer, etc. » Je réponds à cet homme ce que sa conscience lui dira sans doute plus haut que moi : Vous mentez au monde et à vous-même; si vous étiez capable de sacrifier votre vie au Roi, vous lui sacrifieriez vos préjugés. D'ailleurs, il n'a pas besoin de votre vie, mais bien de votre prudence, de votre zèle mesuré, de votre dévouement passif, de votre indulgence même (pour faire toutes les suppositions); gardez votre vie dont il n'a que faire dans ce moment, et rendez-lui les services dont il a besoin. Croyez-vous que les plus héroïques soient ceux qui retentissent dans les gazettes? Les plus obscurs au contraire peuvent être les plus efficaces et les plus sublimes. Il ne s'agit point ici des intérêts de votre orqueil; contentez votre conscience et celui quivous l'a donnée.

Comme ces fils, qu'un enfant romprait en se jouant, formeront cependant par leur réunion le câble qui doit supporter l'ancre d'un vaisseau de haut-bord, une foule de critiques insignifiantes peuvent créer

une armée formidable. Combien ne peut-on pas rendre de services au Roi de France, en combattant ces préjugés qui s'établissent on ne sait comment, et qui durent on ne sait pourquoi! Des hommes qui croient avoir l'âge de raison, n'ont-ils pas reproché au Roi son inaction? D'autres ne l'ont-ils pas comparé fièrement à Henri IV, en observant que, pour conquérir sa couronne, ce grand prince put bien trouver d'autres armes que des intrigues et des déclarations? Mais puisqu'on est en train d'avoir de l'esprit, pourquoi ne reproche-t-on pas au Roi de n'avoir pas conquis l'Allemagne et l'Italie comme Charlemagne, pour y vivre noblement, en attendant que les Français veuillent bien entendre raison?

Quant au parti plus ou moins nombreux qui jette les hauts cris contre la monarchie et le monarque, tout n'est pas haine, à beaucoup près, dans le sentiment qui l'anime, et il semble que ce sentiment composé vaut la peine d'être analysé.

Il n'y a pas d'homme d'esprit en France qui ne se méprise plus ou moins. L'ignominie nationale pèse sur tous les cœurs (car jamais peuple ne fut méprisé par des maîtres plus méprisables); on a donc besoin de se consoler, et les bons citoyens le font à leur manière. Mais l'homme vil et corrompu, étranger à toutes les idées élevées, se venge de son abjection passée et présente, en contemplant avec cette volupté ineffable qui n'est connue que de la bassesse, le spectacle de la grandeur humiliée. Pour se relever à ses propres yeux, il les tourne sur le Roi de France, et il est content de sa taille en se comparant à ce co-losse renversé. Insensiblement, par un tour de force

de son imagination déréglée, il parvient à regarder cette grande chute comme son ouvrage; il s'investit à lui seul de toute la puissance de la république; il apostrophe le Roi; il l'appelle fièrement un prétendu Louis XVIII; et décochant sur la monarchie ses feuilles furibondes, s'il parvient à faire peur à quelques chouans, il s'élève comme un des héros de La Fontaine: Je suis donc un foudre de guerre!

Il faut aussi tenir compte de la peur qui hurle contre le Roi, de peur que son retour ne fasse tirer un coup de fusil de plus.

Peuple français, ne te laisse point séduire par les sophismes de l'intérêt particulier, de la vanité ou de la poltronnerie. N'écoute plus les raisonneurs : on ne raisonne que trop en France, et le raisonnement en plannit la raison. Livre-toi sans crainte et sans réserve à l'instinct infaillible de ta conscience. Veux-tu te relever à tes propres yeux? veux-tu acquérir le droit de t'estimer? veux-tu faire un acte de souve-rain? Rappelle ton souverain.

Parfaitement étranger à la France, que je n'ai jamais vue, et ne pouvant rien attendre de son Roi, que je ne connaîtrai jamais, si j'avance des erreurs les Français peuvent au moins les lire sans colère, comme des erreurs entièrement désintéressées.

Mais que sommes-nous, faibles et aveugles humains! et qu'est-ce que cette lumière tremblottante que nous appelons raison? Quand nous avons réuni toutes les probabilités, interrogé l'histoire, discuté tous les doutes et tous les intérêts, nous pouvons encore n'embrasser qu'une nue trompeuse au lieu de la vérité. Quel décret a-t-il prononcé ce grand Être de-

vant qui il n'y a rien de grand; quels décrets a-t-il prononcés sur le Roi, sur sa dynastie, sur sa famille. sur la France et sur l'Europe? Où et quand finira l'ébranlement, et par combien de malheurs devons-nous encore acheter la tranquillité? Est-ce pour détruire qu'il a renversé, ou bien ses rigueurs sont-elles sans retour? Hélas! un nuage sombre couvre l'avenir, et nul œil ne peut percer ces ténèbres. Cependant, tout annonce que l'ordre de choses établi en France ne peut durer, et que l'invincible nature doit ramener la monarchie. Soit donc que nos vœux s'accomplissent, soit que l'inexorable Providence en ait décidé autrement, il est curieux et même utile de rechercher, en ne perdant jamais de vue l'histoire et la nature de l'homme, comment s'opèrent ces grands changements, et quel rôle pourra jouer la multitude dans un événement dont la date seule paraît douteuse.

CHAPITRE IX.

COMMENT SE FERA LA CONTRE-RÉVOLUTION, SI ELLE ARRIVE?

En formant des hypothèses sur la contre-révolution, on commet trop souvent la faute de raisonner comme si cette contre-révolution devait être et ne pouvait être que le résultat d'une délibération populaire. Le peuple craint, dit-on; le peuple veut, le peuple ne consentira jamais; il ne convient pas au peuple, etc. Quelle pitié! le peuple n'est pour rien dans les révolutions, ou du moins il n'y entre que comme instrument passif. Quatre ou cinq personnes, peut-être, donneront un Roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un Roi, et les provinces crieront : Vive le Roi! A Paris même, tous les habitants, moins une vingtaine peut-être, apprendront, en s'éveillant, qu'ils ont un Roi. Est-il possible? s'écrieront-ils, voilà qui est d'une singularité rare! Qui sait par quelle porte il entrera? Il serait bon, peut-étre, de louer des fenêtres d'avance, car on s'étouffera. Le peuple, si la monarchie se rétablit, n'en décrétera pas plus le rétablissement qu'il

n'en décréta la destruction, ou l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Je supplie qu'on veuille bien appuyer sur ces réflexions, et je les recommande surtout à ceux qui croient la révolution impossible, parce qu'il y a trop de Français attachés à la république, et qu'un changement ferait souffrir trop de monde. Scilicet is superis labor est! On peut certainement disputer la majorité à la république; mais qu'elle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas, c'est ce qui n'importe point du tout : l'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables. Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine; en sorte qu'à supposer même qu'un peuple, et surtout le peuple français, puisse vouloir une chose longtemps, il est sûr au moins qu'il ne saurait la vouloir avec passion. Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence succèdent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. C'est le cas où se trouve la France, qui ne désire plus rien avec passion, excepté le repos. Quand on supposerait donc que la république a la majorité en France (ce qui est indubitablement faux), qu'importe? Lorque le Roi se présentera, sûrement on ne comptera pas les voix, et personne ne remuera; d'abord par la raison que celui même qui préfère la république à la monarchie, préfère cependant le repos à la république; et encore, parce que les volontés contraires à la royauté ne pourront se réunir.

En politique comme en mécanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment les machines. Au premier coup d'œil, par exemple, cette pro-

position paraît vraie: Le consentement préalable des Français est nécessaire au rétablissement de la monarchie. Cependant, rien n'est plus faux. Sortons des théories, et représentons-nous des faits.

Un courrier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, etc., apporte la nouvelle que le Roi est reconnu à Paris; qu'une faction quelconque (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas) s'est emparée de l'autorité, et a déclaré qu'elle ne la possède qu'au nom du Roi : qu'on a dépêché un courrier au souverain, qui est attendu incessamment, et que de toutes parts on arbore la cocarde blanche. La renommée s'empare de ces nouvelles, et les charge de mille circonstances imposantes. Que fera-t-on? Pour donner plus beau jeu à la république, je lui accorde la majorité, et même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront peut-être, dans le premier moment, une attitude mutine; mais ce jour-là même elles voudront dîner, et commenceront à se détacher de la puissance qui ne paie plus. Chaque officier qui ne jouit d'aucune considération, et qui le sent très-bien, quoi qu'on en dise, voit tout aussi clairement que le premier qui criera vive le Roi! sera un grand personnage : l'amour-propre lui dessine d'un crayon séduisant l'image d'un général des armées de Sa Majesté très-chrétienne, brillant de signes honorifiques, et regardant du haut de sa grandeur ces hommes qui le mandaient naguère à la barre de la municipalité. Ces idées sont si simples, si naturelles, qu'elles ne peuvent échapper à personne : chaque officier le sent; d'où il suit qu'ils sont tous suspects les uns pour les autres. La crainte et la défiance produisent la délibération et la froideur.

Le soldat, qui n'est pas électrisé par son officier, est encore plus découragé; le lien de la discipline reçoit ce coup inexplicable, ce coup magique qui le relâche subitement. L'un tourne les yeux vers le payeur royal qui s'avance; l'autre profite de l'instant pour rejoindre sa famille : on ne sait ni commander ni obéir; il n'y a plus d'ensemble.

C'est bien autre chose parmi les citadins : on va, on vient, on se heurte, on s'interroge : chacun redoute celui dont il aurait besoin; le doute consume les heures, et les minutes sont décisives : partout l'audace rencontre la prudence; le vieillard manque de détermination, et le jeune homme de conseil : d'un côté sont des périls terribles, de l'autre une amnistie certaine et des grâces probables. Où sont d'ailleurs les moyens de résister? où sont les chefs? à qui se fier? Il n'y a pas de danger dans le repos, et le moindre mouvement peut être une faute irrémissible : il faut donc attendre. On attend; mais le lendemain on reçoit l'avis qu'une telle ville de guerre a ouvert ses portes; raison de plus pour ne rien précipiter. Bientôt on apprend que la nouvelle était fausse; mais deux autres villes qui l'ont crue vraie, ont donné l'exemple, en croyant le recevoir; elles viennent de se soumettre, et déterminent la première, qui n'y songeait pas. Le gouverneur de cette place a présenté au Roi les clefs de sa bonne ville de..... c'est le premier officier qui a eu l'honneur de le recevoir dans une citadelle de son royaume. Le Roi l'a créé, sur la porte, maréchal de France; un brevet immortel a couvert son écusson de fleurs de lis sans nombre; son nom est à jamais le plus beau de la France. A Chaque minute le mouvement royaliste se renforce; bientôt il devient irrésistible. VIVE LE ROI! s'écrient l'amour et la fidélité, au comble de la joie: VIVE LE ROI! répond l'hypocrite républicain, au comble de la terreur. Qu'importe? il n'y a qu'un cri. — Et le Roi est sacré.

Citoyens! voilà comment se font les contre-révolutions. Dieu s'étant réservé la formation des souverainetés, nous en avertit en ne confiant jamais à la multitude le choix de ses maîtres. Il ne l'emploie, dans ces grands mouvements qui décident le sort des empires, que comme un instrument passif. Jamais elle n'obtient ce qu'elle veut : toujours elle accepte, jamais elle ne choisit. On peut même remarquer une affectation de la Providence (qu'on me permette cette expression); c'est que les efforts du peuple pour atteindre un objet, sont précisément le moyen qu'elle emploie pour l'en éloigner. Ainsi, le peuple romain se donna des maîtres en croyant combattre l'aristocratie à la suite de César. C'est l'image de toutes les insurrections populaires. Dans la révolution française, le peuple a constamment été enchaîné, outragé, ruiné, mutilé par toutes les factions; et les factions, à leur tour, jouet les unes des autres, ont constamment dérivé, malgré tous leurs efforts, pour se briser enfin sur l'écueil qui les attendait.

Que si l'on veut savoir le résultat probable de la révolution française, il suffit d'examiner en quoi toutes les factions se sont réunies : toutes ont voulu l'avilissement, la destruction même du christianisme universel et de la monarchie; d'où il suit que tous leurs efforts n'aboutiront qu'à l'exaltation du christianisme et de la monarchie.

Tous les hommes qui ont écrit ou médité l'histoire, ont admiré cette force secrète qui se joue des conseils humains. Il était des nôtres ce grand capitaine de l'antiquité, qui l'honorait comme une puissance intelligente et libre, et qui n'entreprenait rien sans se recommander à elle (1).

Mais c'est surtout dans l'établissement et le renversement des souverainetés que l'action de la Providence brille de la manière la plus frappante. Nonseulement les peuples en masse n'entrent dans ces grands mouvements que comme le bois et les cordages employés par un machiniste; mais leurs chefs même ne sont tels que pour les yeux étrangers : dans le fait, ils sont dominés comme ils dominent le peuple. Ces hommes qui, pris ensemble, semblent les tyrans de la multitude, sont eux-mêmes tyrannisés par deux ou trois hommes, qui le sont par un seul. Et si cet individu unique pouvait et voulait dire son secret, on verrait qu'il ne sait pas lui-même comment il a saisi le pouvoir; que son influence est un plus grand mystère pour lui que pour les autres, et que des circonstances qu'il n'a pu ni prévoir ni amener, ont tout fait pour lui et sans lui.

Qui eût dit au fier Henri VI qu'une servante de cabaret lui arracherait le sceptre de la France? Les explications niaises qu'on a données de ce grand événement ne le dépouillent point de son merveilleux; et quoiqu'il ait été déshonoré deux fois, d'a-

⁽¹⁾ Nihil rerum humanarum sinè Deorum numine geri putabat Timoleon; itaque suæ domi sacellum Αύτοματίας constituerat, idque sanctissimè colebat. Corn. Nep. Vit. Timol., c. iv.

bord par l'absence et ensuite par la prostitution du talent, il n'est pas moins demeuré le seul sujet de l'histoire de France véritablement digne de la muse épique.

Croit-on que le bras qui se servitjadis d'un si faible instrument soit raccourci, et que le suprême ordonnateur des empires prenne l'avis des Français pour leur donner un Roi? Non: il choisira encore, comme il l'a toujours fait, ce qu'il y a de plus faible, pour confondre ce qu'il y a de plus fort. Il n'a pas besoin des légions étrangères; il n'a pas besoin de la coalition; et comme il a maintenu l'intégrité de la France, malgré les conseils et la force de tant de princes, qui sont devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas, quand le moment sera venu, il rétablira la monarchie française malgré ses ennemis; il chassera ces insectes bruyants pulveris exigui jactu: le Roi viendra, verra et vaincra.

Alors on s'étonnera de la profonde nullité de ces hommes qui paraissaient si puissants. Aujourd'hui, il appartient aux sages de prévenir ce jugement, et d'être sûrs, avant que l'expérience l'ait prouvé, que les dominateurs de la France ne possèdent qu'un pouvoir factice et passager, dont l'excès même prouve le néant; qu'ils n'ont été ni plantés, ni semés; que leur tronc n'a point jeté de racines dans la terre, et qu'un souffle les emportera comme la paille (1).

C'est donc bien en vain que tant d'écrivains insistent sur les inconvénients du rétablissement de la

⁽¹⁾ Isaïe, XL, 24.

monarchie: c'est en vain qu'ils effraient les Français sur les suites d'une contre-révolution; et lorsqu'ils concluent, de ces inconvénients, que les Français, qui les redoutent, ne souffriront jamais le rétablissement de la monarchie, ils concluent très-mai; car les Français ne délibèreront point, et c'est peut-être de la main d'une femmelette qu'ils recevront un Roi.

Nulle nation ne peut se donner un gouvernement : seulement, lorsque tel ou tel droit existe dans sa constitution (1), et que ce droit est méconnu ou comprimé, quelques hommes, aidés de quelques circonstances, peuvent écarter les obstacles, et faire reconnaître les droits du peuple : le pouvoir humain ne s'étend pas au delà.

Au reste, quoique la Providence ne s'embarrasse nullement de ce qu'il en doit coûter aux Français pour avoir un Roi, il n'est pas moins très-important d'observer qu'il y a certainement erreur ou mauvaise foi de la part des écrivains qui font peur aux Français des maux qu'entraînerait le rétablissement de la monarchie.

⁽¹⁾ J'entends sa constitution naturelle; car sa constitution écrite n'est que du papier.

CHAPITRE X.

DES PRÉTENDUS DANGERS D'UNE CONTRE-RÉVOLUTION.

§ Ier.

Considérations générales.

C'est un sophisme très-ordinaire à cette époque, d'insister sur les dangers d'une contre-révolution, pour établir qu'il ne faut pas en revenir à la monarchie.

Un grand nombre d'ouvrages destinés à persuader aux Français de s'en tenir à la république, ne sont qu'un développement de cette idée. Les auteurs de ces ouvrages appuient sur les maux inséparables des révolutions: puis, observant que la monarchie ne peut se rétablir en France sans une nouvelle révolution, ils en concluent qu'il faut maintenir la république.

Ce prodigieux sophisme, soit qu'il tire sa source de la peur ou de l'envie de tromper, mérite d'être soigneusement discuté. Les mots engendrent presque toutes les erreurs. On s'est accoutumé à donner le nom de contre-révolution au mouvement quelconque qui doit tuer la révolution; et parce que ce mouvement sera contraire à l'autre, il faudrait conclure tout le contraire.

Se persuaderait-on, par hasard, que le retour de la maladie à la santé est aussi pénible que le passage de la santé à la maladie? et que la monarchie, renversée par des monstres, doit être rétablie par leurs semblables? Ah! que ceux qui emploient ce sophisme lui rendent bien justice dans le fond de leur cœur! Ils savent assez que les amis de la religion et de la monarchie ne sont capables d'aucun des excès dont leurs ennemis se sont souillés; ils savent assez qu'en mettant tout au pis, et en tenant compte de toutes les faiblesses de l'humanité, le parti opprimé renferme mille fois plus de vertus que celui des oppresseurs! Ils savent assez que le premier ne sait ni se défendre ni se venger: souvent même ils se sont moqués de lui assez haut sur ce sujet.

Pour faire la révolution française, il a fallu renverser la religion, outrager la morale, violer toutes les propriétés, et commettre tous les crimes: pour cette œuvre diabolique, il a fallu employer un tel nombre d'hommes vicieux, que jamais peut-être autant de vices n'ont agi ensemble pour opérer un mal quelconque. Au contraire, pour rétablir l'ordre, le Roi convoquera toutes les vertus; il le voudra, sans doute; mais, par la nature même des choses, il y sera forcé. Son intérêt le plus pressant sera d'allier la justice à la miséricorde; les hommes estimables viendront d'eux-mèmes se placer aux postes où ils peuvent être

utiles; et la religion, prêtant son sceptre à la politique, lui donnera les forces qu'elle ne peut tenir que de cette sœur auguste.

Je ne doute pas qu'une foule d'hommes ne demandent qu'on leur montre le fondement de ces magnifiques espérances; mais croit-on donc que le monde politique marche au hasard, et qu'il ne soit pas organisé, dirigé, animé par cette même sagesse qui brille dans le monde physique? Les mains coupables qui renversent un État, opèrent nécessairement des déchirements douloureux; car nul agent libre ne peut contrarier les plans du Créateur, sans attirer, dans la sphère de son activité, des maux proportionnés à la grandeur de l'attentat; et cette loi appartient plus à la bonté du grand Être qu'à sa justice.

Mais, lorsque l'homme travaille pour rétablir l'ordre, il s'associe avec l'auteur de l'ordre; il est favorisé par la nature, c'est-à-dire par l'ensemble des choses secondes, qui sont les ministres de la Divinité. Son action a quelque chose de divin; elle est tout à la fois douce et impérieuse; elle ne force rien, et rien ne lui résiste : en disposant, elle rassainit : à mesure qu'elle opère, on voit cesser cette inquiétude, cette agitation pénible qui est l'effet et le signe du désordre; comme sous la main du chirurgien habile, le corps animal luxé est averti du replacement par la cessation de la douleur.

Français, c'est au bruit des chants infernaux, des blasphèmes de l'athéisme, des cris de mort et des longs gémissements de l'innocence égorgée; c'est à la lueur des incendies, sur les débris du trône et des autels, arrosés par le sang du meilleur des Rois et par celui d'une foule innombrable d'autres victimes; c'est au mépris des mœurs et de la foi publique, c'est au milieu de tous les forfaits, que vos séducteurs et vos tyrans ont fondé ce qu'ils appellent votre liberté.

C'est au nom du Dieu TRÈS-GRAND ET TRÈS-BON, à la suite des hommes qu'il aime et qu'il inspire, et sous l'influence de son pouvoir créateur, que vous reviendrez à votre ancienne constitution, et qu'un Roi vous donnera la seule chose que vous deviez désirer sagement : la liberté par le monarque.

Par quel déplorable aveuglement vous obstinezvous à lutter péniblement contre cette puissance qui annule tous vos efforts pour vous avertir de sa présence? Vous n'êtes impuissants que parce que vous avez osé vous séparer d'elle, et même la contrarier; du moment où vous agirez de concert avec elle, vous participerez en quelque manière à sa nature; tous les obstacles s'aplaniront devant vous, et vous rirez des craintes puériles qui vous agitent aujourd'hui. Toutes les pièces de la machine politique avant une tendance naturelle vers la place qui leur est assignée, cette tendance, qui est divine, favorisera tous les efforts du Roi; et l'ordre étant l'élément naturel de l'homme, vous y trouverez le bonheur que vous cherchez vainement dans le désordre. La révolution vous a fait souffrir, parce qu'elle fut l'ouvrage de tous les vices, et que les vices sont très-justement les bourreaux de l'homme. Par la raison contraire, le retour à la monarchie, loin de produire les maux que vous craignez pour l'avenir, fera cesser ceux qui vous consument aujourd'hui; tous vos efforts seront positifs; vous ne détruirez que la destruction.

Détrompez-vous une fois de ces doctrines désolantes, qui ont déshonoré notre siècle et perdu la France. Déjà vous avez appris à connaître les prédicateurs de ces dogmes funestes; mais l'impression qu'ils ont faite sur vous n'est pas effacée. Dans tous vos plans de création et de restauration, vous n'oubliez que Dieu; ils vous ont séparé de lui : ce n'est plus que par un effort de raisonnement que vous élevez vos pensées jusqu'à la source intarissable de toute existence. Vous ne voulez voir que l'homme; son action si faible, si dépendante, si circonscrite; sa volonté si corrompue, si flottante; et l'existence d'une cause supérjeure n'est pour vous qu'une théorie. Cependant elle vous presse, elle vous environne: vous la touchez, et l'univers entier vous l'annonce. Quand on vous dit que sans elle vous ne serez forts que pour détruire, ce n'est point une vaine théorie qu'on vous débite, c'est une vérité pratique fondée sur l'expérience de tous les siècles, et sur la connaissance de la nature humaine. Ouvrez l'histoire, vous ne verrez pas une création politique; que dis-je! vous ne verrez pas une institution quelconque, pour peu qu'elle ait de force et de durée, qui ne repose sur une idée divine; de quelque nature qu'elle soit, n'importe : car il n'est point de système religieux entièrement faux. Ne nous parlez donc plus des difficultés et des malheurs qui vous alarment sur les suites de ce que vous appelez contre-révolution. Tous les malheurs que vous avez éprouvés viennent de vous ; pourquoi n'auriez-vous pas été blessés par les ruines de l'édifice que vous avez renversé sur vous-mêmes? La reconstruction est un autre ordre de choses; rentrez seulement dans la voie qui peut

vous y conduire. Ce n'est pas par le chemin du néant que vous arriverez à la création.

Oh! qu'ils sont coupables ces écrivains trompeurs ou pusillanimes, qui se permettent d'effrayer le peuple de ce vain épouvantail qu'on appelle contre-révolution ! qui, tout en convenant que la révolution fut un fléau épouvantable, soutiennent cependant qu'il est impossible de revenir en arrière. Ne dirait-on pas que les maux de la révolution sont terminés, et que les Français sont arrivés au port? Le règne de Robespierre a tellement écrasé ce peuple, a tellement frappé sonimagination, qu'il tient pour supportable et presque pour heureux tout état de choses où l'on n'égorge pas sans interruption. Durant la ferveur du terrorisme, les étrangers remarquaient que toutes les lettres de France, qui racontaient les scènes affreuses de cette cruelle époque, finissaient par ces mots : A présent on est tranquille, c'est-à-dire les bourreaux se reposent; ils reprennent des forces; en attendant tout va bien. Ce sentiment a survécu au régime infernal qui l'a produit. Le Français, pétrifié par la terreur, et découragé par les erreurs de la politique étrangère, s'est renfermé dans un égoïsme qui ne lui permet plus de voir que lui-même, et le lieu et le moment où il existe: on assassine en cent endroits de la France; n'importe, car ce n'est pas lui qu'on a pillé ou massacré : si c'est dans sa rue, à côté de chez lui qu'on ait commis quelqu'un de ces attentats; qu'importe encore? Le moment est passé; maintenant tout est tranquille: il doublera ses verrous et n'y pensera plus: en un mot, tout Français est suffisamment heureux le jour où on ne le tue pas.

Cependant les lois sont sans vigueur, le gouvernement reconnaît son impuissance pour les faire exécuter : les crimes les plus infâmes se multiplient de toutes parts : le démon révolutionnaire relève fièrement la tête, la constitution n'est qu'une toile d'araignée, et le pouvoir se permet d'horribles attentats. Le mariage n'est qu'une prostitution légale; il n'y a plus d'autorité paternelle, plus d'effroi pour le crime, plus d'asile pour l'indigence. Le hideux suicide dénonce au gouvernement le désespoir des malheureux qui l'accusent. Le peuple se démoralise de la manière la plus effrayante; et l'abolition du culte, jointe à l'absence totale d'éducation publique, prépare à la France une génération dont l'idée seule fait frissonner.

Lâches optimistes! voilà donc l'ordre de choses que vous craignez de voir changer! Sortez, sortez de votre malheureuse léthargie! au lieu de montrer au peuple les maux imaginaires qui doivent résulter d'un changement, employez vos talents à lui faire désirer la commotion douce et rassainissante qui ramènera le Roi sur son trône, et l'ordre dans la France.

Montrez-nous, hommes trop préoccupés, montreznous ces maux si terribles, dont on vous menace pour vous dégoûter de la monarchie; ne voyez-vous pas que vos institutions républicaines n'ont point de racines, et qu'elles ne sont que posées sur votre sol, au lieu que les précédentes y étaient plantées. Il a fallu la hache pour renverser celles-ci; les autres céderont à un souffle et ne laisseront point de traces. Ce n'est pas tout à fait la même chose, sans doute, d'ôter à un président à mortier sa dignité héréditaire qui était une propriété, ou de faire descendre de son siége un juge temporaire qui n'a point de dignité. La révolution a beaucoup fait souffrir, parce qu'elle a beaucoup détruit; parce qu'elle a violé brusquement et durement toutes les propriétés, tous les préjugés et toutes les coutumes; parce que toute tyrannie plébéienne étant, de sa nature, fougueuse, insultante et impitoyable, celle qui a opéré la révolution française a dû pousser ce caractère à l'excès; l'univers n'ayant jamais vu de tyrannie plus basse et plus absolue.

L'opinion est la fibre sensible de l'homme: on lui fait pousser les hauts cris quand on le blesse dans cet endroit; c'est ce qui a rendu la révolution si doulou-reuse, parce qu'elle a foulé aux pieds toutes les grandeurs d'opinion. Or, quand le rétablissement de la monarchie causerait à un aussi grand nombre d'hommes les mêmes privations réelles, il y aurait toujours une différence immense, en ce qu'elle ne détruirait aucune dignité, car il n'y a point de dignité en France, par la raison qu'il n'y a point de souveraineté.

Mais, à ne considérer même que les privations physiques, la différence ne serait pas moins frappante. La puissance usurpatrice immolait les innocents; le Roi pardonnera aux coupables: l'une abolissait les propriétés légitimes, l'autre réfléchira sur les propriétés illégitimes. L'une a pris pour devise: Diruit, œdificat, mutat quadrata rotundis. Après sept ans d'efforts, elle n'a pu encore organiser une école primaire ou une fête champêtre: il n'est pas jusqu'à ses partisans qui ne se moquent de ses lois, de ses emplois, de ses institutions, de ses fêtes, et même de ses habits: l'autre, bâtissant sur une base

vraie, ne tâtonnera point : une force inconnue présidera à ses actes; il n'agira que pour restaurer ; or, toute action régulière ne tourmente que le mal.

C'est encore une grande erreur d'imaginer que le peuple ait quelque chose à perdre au rétablissement de la monarchie; car le peuple n'a gagné qu'en idée au bouleversement général: Il a droit à toutes les places, dit-on; qu'importe? il s'agit de savoir ce qu'elles valent. Ces places, dont on fait tant de bruit et qu'on offre au peuple comme une grande conquête, ne sont rien dans le fait au tribunal de l'opinion. L'état militaire même, honorable en France par-dessus tous les autres, a perdu son éclat : il n'a plus de grandeur d'opinion, et la paix l'abaissera encore. On menace les militaires du rétablissement de la monarchie, et personne n'y a plus d'intérêt qu'eux. Il n'y a rien de si évident que la nécessité où sera le Roi de les maintenir à leur poste; et il dépendra d'eux, plus tôt ou plus tard, de changer cette nécessité de politique en nécessité d'affection, de devoir et de reconnaissance. Par une combinaison extraordinaire de circonstance, il n'y a rien dans eux qui puisse choquer l'opinion la plus royaliste. Personne n'a droit de les mépriser, puisqu'ils ne combattent que pour la France: il n'y a entre eux et le Roi aucune barrière de préjugés capable de gêner ses devoirs; il est Français avant tout. Qu'ils se souviennent de Jacques II, durant le combat de la Hogue, applaudissant, du bord de la mer, à la valeur de ces Anglais qui achevaient de le détrôner : pourraientils douter que le Roi ne soit fier de leur valeur, et ne les regarde dans son cœur comme les défenseurs

de l'intégrité de son royaume? N'a-t-il pas applaudi publiquement à cette valeur, en regrettant (il le fallait bien) qu'elle ne se déployât pas pour une meilleure cause? N'a-t-il pas félicité les braves de l'armée de Condé, d'avoir vaincu des haines que l'artifice le plus profond travaillait depuis si longtemps à nourrir (1)? Les militaires français, après leurs victoires, n'ont plus qu'un besoin: c'est que la souveraineté légitime vienne légitimer leur caractère; maintenant on les craint et on les méprise. La plus profonde insouciance est le prix de leurs travaux, et leurs concitoyens sont les hommes de l'univers les plus indifférents aux triomphes de l'armée : ils vont souvent jusqu'à détester ces victoires qui nourrissent l'humeur guerrière de leurs maîtres. Le rétablissement de la monarchie donnera subitement aux militaires une autre place dans l'opinion; les talents recueilleront sur leur route une dignité réelle, une illustration toujours croissante, qui sera la propriété des guerriers, et qu'ils transmettront à leurs enfants; cette gloire pure, cet éclat tranquille, vaudront bien les mentions honorables, et l'ostracisme de l'oubli qui a succédé à l'échafaud.

Si l'on envisage la question sous un point de vue plus général, on trouvera que la monarchie est, sans contredit, le gouvernement qui donne le plus de distinction à un plus grand nombre de personnes. La souveraineté, dans cette espèce de gouvernement,

⁽¹⁾ Lettre du Roi au prince de Condé, du 3 janvier 1797, imprimée dans tous les papiers publics.

possède assez d'éclat pour en communiquer une partie, avec les gradations nécessaires, à une foule d'agents qu'elle distingue plus ou moins. Dans la république, la souveraineté n'est point palpable comme dans la monarchie; c'est un être purement moral, et sa grandeur est incommunicable: aussi les emplois ne sont rien dans les républiques hors de la ville où réside le gouvernement; et ils ne sont rien encore qu'en tant qu'ils sont occupés par des membres du gouvernement; alors c'est l'homme qui honore l'emploi, ce n'est point l'emploi qui honore l'homme: celui-ci ne brille point comme agent, mais comme portion du souverain.

On peut voir dans les provinces qui obéissent à des républiques, que les emplois (si l'on excepte ceux qui sont réservés aux membres du souverain) élèvent très-peu les hommes aux yeux de leurs semblables, et ne signifient presque rien dans l'opinion; car la république, par sa nature, est le gouvernement qui donne le plus de droits au plus petit nombre d'hommes qu'on appelle le souverain, et qui en ôte le plus à tous les autres qu'on appelle les sujets.

Plus la république approchera de la démocratie pure, et plus l'observation sera frappante.

Qu'on se rappelle cette foule innombrable d'emplois (en faisant même abstraction de toutes les places abusives) que l'ancien gouvernement de France présentait à l'ambition universelle. Le clergé séculier et régulier, l'épée, la robe, les finances, l'administration, etc., que de portes ouvertes à tous les talents et à tous les genres d'ambition! Quelles gradations incalculables de distinctions personnelles! De ce

nombre infini de places, aucune n'était mise par le droit au-dessus des prétentions du simple citoyen (1): il y en avait même une quantité énorme qui étaient des propriétés précieuses, qui faisaient réellement du propriétaire un notable, et qui n'appartenaient exclusivement qu'au tiers état.

Que les premières places fussent de plus difficile abord au simple citoyen, c'était une chose très-raisonnable. Il y a trop de mouvement dans l'État, et pas assez de subordination, lorsque tous peuvent prétendre à tout. L'ordre exige qu'en général les emplois soient gradués comme l'état des citoyens, et que les talents, et quelquefois même la simple protection, abaissent les barrières qui séparent les différentes classes. De cette manière, il y a émulation sans humiliation, et-mouvement sans destruction; la distinction attachée à un emploi n'est même produite, comme le mot le dit, que par la difficulté plus ou moins grande d'y parvenir.

Si l'on objecte que ces distinctions sont mauvaises, on change l'état de la question; mais je dis: Si vos emplois n'élèvent point ceux qui les possèdent, ne vous vantez pas de les donner à tout le monde; car vous ne donnerez rien. Si, au contraire, les emplois sont et doivent être des distinctions, je répète ce qu'aucun homme de bonne foi ne pourra me nier, que la monarchie est le gouvernement qui, par les

⁽¹⁾ La fameuse loi qui excluait le tiers état du service militaire, ne pouvait être exécutée; c'était simplement une gaucherie ministérielle, dont la passion a parlé comme d'une loi fondamentale.

seules charges, et indépendamment de la noblesse, distingue un plus grand nombre d'hommes du reste de leurs concitoyens.

Il ne faut pas être la dupe, d'ailleurs, de cette égalité idéale qui n'est que dans les mots. Le soldat qui a le privilége de parler à son officier avec un ton grossièrement familier, n'est pas pour cela son égal. L'aristocratie des places, qu'on ne pouvait apercevoir d'abord dans le bouleversement général, commence à se former; la noblesse même reprend son indestructible influence. Les troupes de terre et de mer sont déjà commandées, en partie, par des gentilshommes, ou par des élèves que l'ancien régime avait anoblis, en les agrégeant à une profession noble. La république a même obtenu par eux ses plus grands succès. Si la délicatesse, peut-être malheureuse, de la noblesse française, ne l'avait pas écartée de la France, elle commanderait déjà partout; et c'est une chose assez commune d'y entendre dire que si la noblesse avait voulu, on lui aurait donné tous les emplois. Certes, au moment où j'écris (4 janvier 1797) la république voudrait bien avoir sur ses vaisseaux les nobles qu'elle a fait massacrer à Quiberon.

Le peuple, ou la masse des citoyens n'a donc rien à perdre; et au contraire, il a tout à gagner au rétablissement de la monarchie, qui ramènera une foule de distinctions réelles, lucratives et même héréditaires, à la place des emplois passagers et sans dignité que donne la république.

Je n'ai point insisté sur les émoluments attachés aux places, puisqu'il est notoire que la république ne paie point ou paie mal. Elle n'a produit que des fortunes scandaleuses; le vice seul s'est enrichi à son service.

Je terminerai cet article par des observations qui prouvent clairement, ce me semble, que le danger qu'on voit dans la contre-révolution, se trouve précisément dans le retard de ce grand changement.

La famille des Bourbons ne peut être atteinte par les chefs de la république: elle existe; ses droits sont visibles, et son silence parle plus haut, peut-être, que tous les manifestes possibles.

C'est une vérité qui saute aux yeux, que la république française, même depuis qu'elle semble avoir adouci ses maximes, ne peut avoir de véritables alliés. Par sa nature, elle est ennemie de tous les gouvernements: elle tend à les détruire tous; en sorte que tous ont un intérêt à la détruire. La politique peut sans doute donner des alliés à la république (1); mais ces alliances sont contre nature, ou, si l'on veut, la France a des alliés, mais la république française n'en a point.

Amis et ennemis s'accorderont toujours pour donner un Roi à la France. On cite souvent le succès de la révolution anglaise dans le dernier siècle; mais quelle différence! La monarchie n'était pas renversée en Angleterre. Le monarque seul avait disparu pour faire place à un autre. Le sang même des Stuarts

⁽¹⁾ Scimus, et hanc veniam petimusque damusque vicissim; Sed non ut placidis coeant immitia, non ut Serpentes avibus geminentur, tigribus agni.

C'est ce que certains cabinets peuvent dire de mieux à l'Europe qui les interroge.

était sur le trône; et c'était de lui que le nouveau Roi tenait son droit. Ce Roi était de son chef un prince fort de toute la puissance de sa maison et de ses relations de famille. Le gouvernement d'Angleterre n'avait d'ailleurs rien de dangereux pour les autres : c'était une monarchie comme avant la révolution : cependant, il s'en fallut de bien peu que Jacques II ne retînt le sceptre : s'il avait eu un peu plus de bonheur ou seulement un peu plus d'adresse, il ne lui aurait point échappé; et quoique l'Angleterre eût un Roi; quoique les préjugés religieux se réunissent aux préjugés politiques pour exclure le prétendant; quoique la situation seule de ce royaume le défendît contre une invasion; néanmoins, jusqu'au milieu de ce siècle, le danger d'une seconde révolution a pesé sur l'Angleterre. Tout a tenu, comme on sait, à la bataille de Culloden.

En France, au contraire, le gouvernement n'est pas monarchique; il est même l'ennemi de toutes les monarchies environnantes; ce n'est point un prince qui commande; et si jamais l'État est attaqué, il n'y a pas d'apparence que les parents étrangers des pantarques lèvent des troupes pour les défendre. La France sera donc dans un danger habituel de guerre civile; et ce danger aura deux causes constantes, car elle aura sans cesse à redouter les justes droits des Bourbons, ou la politique astucieuse des autres puissances qui pourraient essayer de mettre à profit les circonstances. Tant que le trône de France sera occupé par le souverain légitime, nul prince dans l'univers ne peut songer à s'en emparer; mais tant qu'il est vacant, toutes les ambitions royales peuvent le con-

voiter et se heurter. D'ailleurs, le pouvoir est à la portée de tout le monde, depuis qu'il est placé dans - la poussière. Le gouvernement régulier exclut une infinité de projets; mais sous l'empire d'une souveraineté fausse, il n'y a point de projets chimériques; toutes les passions sont déchaînées, et toutes ont des espérances fondées. Les poltrons qui repoussent le roi, de peur de la guerre civile, en préparent justement les matériaux. C'est parce qu'ils veulent follement le repos et la constitution, qu'ils n'auront ni le repos ni la constitution. Il n'y a point de sécurité parfaite pour la France dans l'état où elle est. Le Roi seul, et le Roi légitime, en élevant du haut de son trône le sceptre de Charlemagne, peut éteindre ou désarmer toutes les haines, tromper tous les projets sinistres, classer les ambitions en classant les hommes, calmer les esprits agités, et créer subitement autour du pouvoir cette enceinte magique qui en est la véritable gardienne.

Il est encore une réflexion qui doit être sans cesse devant les yeux des Français qui font portion des autorités actuelles, et que leur position met à même d'influer sur le rétablissement de la monarchie. Les plus estimables de ces hommes ne doivent point oublier qu'ils seront entraînés, plus tôt ou plus tard, par la force des choses; que le temps fuit, et que la gloire leur échappe. Celle dont ils peuvent jouir est une gloire de comparaison: ils ont fait cesser les massacres, ils ont tâché de sécher les larmes de la nation: ils brillent, parce qu'ils ont succédé aux plus grands scélérats qui aient souillé ce globe; mais lorsque cent causes réunies auront relevé le trône, l'amnistie, dans la force du terme, sera pour eux; et

leurs noms à jamais obscurs, demeureront ensevelis dans l'oubli. Qu'ils ne perdent donc jamais de vue l'auréole immortelle qui doit environner les noms des restaurateurs de la monarchie. Toute insurrection du peuple contre les nobles n'aboutissant jamais qu'à une création de nouveaux nobles, on voit déjà comment se formeront ces nouvelles races, dont les circonstances hâteront l'illustration, et qui, dès leur berceau, pourront prétendre à tout.

§ II.

Des biens nationaux.

On effraie les Français de la restitution des biens nationaux; on accuse le Roi de n'avoir osé toucher, dans sa déclaration, à cet article délicat. On pourrait dire à une très-grande partie de la nation : Que vous importe? et ce ne serait peut-être pas tant mal répondre. Mais, pour n'avoir pas l'air d'éviter les difficultés, il vaut mieux observer que l'intérêt visible de la France en général, à l'égard des biens nationaux, et même l'intérêt bien entendu des acquéreurs de ces biens, en particulier, s'accorde avec le rétablissement de la monarchie. Le brigandage exercé à l'égard de ces biens frappe la conscience la plus insensible. Personne ne croit à la légitimité de ces acquisitions; et celui même qui déclame le plus éloquemment sur ce sujet, dans le sens de la législation actuelle, s'empresse de revendre pour assurer son gain. On n'ose pas jouir pleinement; et plus les esprits se refroidiront, moins on osera dépenser sur ces fonds. Les bâtiments dépériront; et l'on n'osera de long-temps en élever de nouveaux : les avances seront faibles; le capital de la France dépérira considérablement. Il y a déjà beaucoup de mal dans ce genre, et ceux qui ont pu réfléchir sur les abus des décrets, doivent comprendre ce que c'est qu'un décret jeté sur le tiers peut-être du plus puissant royaume de l'Europe.

Très-souvent, dans le sein du corps législatif, on a tracé des tableaux frappants de l'état déplorable de ces biens. Le mal ira toujours en augmentant, jusqu'à ce que la conscience publique n'ait plus de doute sur la solidité de ces acquisitions; mais quel œil peut apercevoir cette époque?

A ne considérer que les possesseurs, le premier danger pour eux vient du gouvernement. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne lui est point égal de prendre ici ou là : le plus injuste qu'on puisse imaginer, ne demandera pas mieux que de remplir ses coffres en se faisant le moins d'ennemis possible. Or, on sait à quelles conditions les acheteurs ont acquis : on sait de quelles manœuvres infâmes, de quel agio scandaleux ces biens ont été l'objet. Le vice primitif et continué de l'acquisition est indélébile à tous les yeux; ainsi le gouvernement français ne peut ignorer qu'en pressurant ces acquéreurs, il aura l'opinion publique pour lui, et qu'il ne sera injuste que pour eux; d'ailleurs, dans les gouvernements populaires, même légitimes, l'injustice n'a point de pudeur; on peut juger de ce qu'elle sera en France, où le gouvernement, variable comme les personnes, et manquant

d'identité, ne croit jamais revenir sur son propre ouvrage en renversant ce qui est fait.

Il tombera donc sur les biens nationaux dès qu'il le pourra. Fort de la conscience, et (ce qu'il ne faut pas oublier) de la jalousie de tous ceux qui n'en possèdent pas, il tourmentera les possesseurs, ou par de nouvelles ventes modifiées d'une certaine manière, ou par des appels généraux en supplément de prix, ou par des impôts extraordinaires; en un mot, ils ne seront jamais tranquilles.

Mais tout est stable sous un gouvernement stable; en sorte qu'il importe même aux acquéreurs des biens nationaux que la monarchie soit rétablie, pour savoir à quoi s'en tenir. C'est bien mal à propos qu'on a reproché au Roi de n'avoir pas parlé clair sur ce point dans sa déclaration: il ne pouvait le faire sans une extrême imprudence. Une loi sur ce point, ne sera peut-être pas, quand il en sera temps, le tour de force de la législation.

Mais il faut se rappeler ici ce que j'ai dit dans le chapitre précédent; les convenances de telle ou telle classe d'individus n'arrêteront point la contre-révolution. Tout ce que je prétends prouver, c'est qu'il leur importe que le petit nombre d'hommes qui peut influer sur ce grand événement, n'attende pas que les abus accumulés de l'anarchie le rendent inévitable, et l'amènent brusquement; car plus le Roi sera nécessaire, et plus le sort de tous œux qui ont gagné à la révolution doit être dur.

§III.

Des vengeances.

Un autre épouvantail dont on se sert pour faire redouter aux Français le retour de leur Roi, ce sont les vengeances dont ce retour doit être accompagné.

Cette objection, comme les autres, est surtout faite par des hommes d'esprit qui n'y croient point : il est cependant bon de la discuter en faveur des honnêtes gens qui la croient fondée.

Nombre d'écrivains royalistes ont repoussé, comme une insulte, ce désir de vengeance qu'on suppose à leur parti; un seul va parler pour tous : je le cite pour mon plaisir et pour celui de mes lecteurs. On ne m'accusera pas de le choisir parmi les royalistes à la glace.

« Sous l'empire d'un pouvoir illégitime, les plus » horribles vengeances sont à craindre; car qui aurait » le droit de les réprimer? La victime ne peut invo-» quer à son aide l'autorité des lois qui n'existent pas, » et d'un gouvernement qui n'est que l'œuvre du » crime et de l'usurpation.

» Il en est tout autrement d'un gouvernement » assis sur ses bases sacrées, antiques, légitimes; il a » le droit d'étouffer les plus justes vengeances, et de » punir à l'instant du glaive des lois quiconque se » livre plus au sentiment de la nature qu'à celui de » ses devoirs.

» Un gouvernement légitime a seul le droit de pro-

» clamer l'amnistie, et les moyens de la faire ob-» server.

» Alors il est démontré que le plus parfait, le plus » pur des royalistes, le plus grièvement outragé dans » ses parents, dans ses propriétés, doit être puni de » mort, sous un gouvernement légitime, s'il ose » venger lui-même ses propres injures, quand le Roi » lui en a commandé le pardon.

» C'est donc sous un gouvernement fondé sur nos » lois que l'amnistie peut être sûrement accordée, et » qu'elle peut être sévèrement observée.

» Ah! sans doute il serait facile de discuter jusqu'à
ver quel point le droit du Roi peut étendre une amnistie. Les exceptions que prescrit le premier de ses
devoirs sont bien évidentes. Tout ce qui fut teint
du sang de Louis XVI, n'a de grâce à espérer que
de Dieu; mais qui oserait ensuite tracer d'une main
sûre les limites où doivent s'arrêter l'amnistie et la
clémence du Roi? Mon cœur et m'a plume s'y refusent également. Si quelqu'un ose jamais écrire
sur un pareil sujet, ce sera sans doute cet homme
rare et unique peut-être, s'il existe, qui lui-même
n'a jamais failli dans le cours de cette horrible révolution; et dont le cœur, aussi pur que la conduite, n'eut jamais besoin de grâce (1). »

La raison et le sentiment ne sauraient s'exprimer avec plus de noblesse. Il faudrait plaindre l'homme qui ne reconnaîtrait pas dans ce morceau l'accent de la conviction.

⁽¹⁾ Observations sur la conduite des puissances coalisées, par M. le comte d'Antraigues; Avant-Propos, p. xxxiv et suiv.

Dix mois après la date de cet écrit, le Roi a prononcé dans sa déclaration, ce mot si connu et si digne de l'être : Qui oserait se venger quand le Roi pardonne?

Il n'a excepté de l'amnistie que ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, les coopérateurs, les instruments directs et immédiats de son supplice, et les membres du tribunal révolutionnaire qui envoya à l'échafaud la Reine et madame Élisabeth. Cherchant même à restreindre l'anathème à l'égard des premiers, autant que la conscience et l'honneur le lui permettaient, il n'a point mis au rang des parricides ceux dont il est permis de croire qu'ils ne se mélèrent aux assassins de Louis XVI que dans le dessein de le sauver.

A l'égard même de ces monstres que la postérité ne nommera qu'avec horreur, le Roi s'est contenté de dire, avec autant de mesure que de justice, que la France entière appelle sur leurs têtes le glaive de la justice.

Par cette phrase, il n'est point privé du droit de faire grâce en particulier: c'est aux coupables à voir ce qu'ils pourraient mettre dans la balance pour faire équilibre à leur forfait. Monk se servit d'Ingolsby pour arrêter Lambert. On peut faire encore mieux qu'Ingolsby.

J'observerai de plus, sans prétendre affaiblir la juste horreur qui est due aux meurtriers de Louis XVI, qu'aux yeux de la justice divine tous ne sont pas également coupables. Au moral comme au physique, la force de la fermentation est en raison des masses fermentantes. Les soixante-dix juges de Charles I^{er} étaient bien plus maîtres d'eux-mêmes que les juges de Louis XVI. Il y eut certainement parmi ceux-ci des coupables bien délibérés, qu'il est impossible de détester assez; mais ces grands coupables avaient eu l'art d'exciter une telle terreur; ils avaient fait sur les esprits moins vigoureux une telle impression, que plusieurs députés, je n'en doute nullement, furent privés d'une partie de leur libre arbitre. Il est difficile de se former une idée nette du délire indéfinissable et surnaturel qui s'empara de l'assemblée à l'époque du jugement de Louis XVI. Je suis persuadé que plusieurs des coupables, en se rappelant cette funeste époque, croient avoir fait un mauvais rêve; qu'ils sont tentés de douter de ce qu'ils ont fait, et qu'ils s'expliquent moins à eux-mêmes que nous ne pouvons les expliquer.

Ces coupables, fâchés et surpris de l'être, devraient tâcher de faire leur paix.

Au surplus, ceci ne regarde qu'eux; car la nation serait bien vile, si elle regardait comme un inconvénient de la contre-révolution, la punition de pareils hommes; mais pour ceux même qui auraient cette faiblesse, on peut observer que la Providence a déjà commencé la punition des coupables: plus de soixante régicides, parmi les plus coupables, ont péri de mort violente; d'autres périront sans doute, ou quitteront l'Europe avant que la France ait un Roi; très-peu tomberont entre les mains de la justice.

Les Français, parfaitement tranquilles sur les vengeances judiciaires, doivent l'être de même sur les vengeances particulières : ils ont à cet égard les protestations les plus solennelles; ils ont la parole de leur Roi; il ne leur est pas permis de craindre.

Mais comme il faut parler à tous les esprits, et prévenir toutes les objections; comme il faut répondre même à ceux qui ne croient point à l'honneur et à la foi, il faut prouver que les vengeances particulières ne sont pas possibles.

Le souverain le plus puissant n'a que deux bras; il n'est fort que par les instruments qu'il emploie, et que l'opinion lui soumet. Or, quoiqu'il soit évident que le Roi, après la restauration supposée, ne cherchera qu'à pardonner, faisons, pour mettre les choses au pis, une supposition toute contraire. Comment s'y prendrait-il s'il voulait exercer des vengeances arbitraires? L'armée française, telle que nous la connaissons, seraitelle un instrument bien souple entre ses mains? L'ignorance et la mauvaise foi se plaisent à représenter ce Roi futur comme un Louis XIV, qui, semblable au Jupiter d'Homère, n'avait qu'à froncer le sourcil pour ébranler la France. On ose à peine prouver combien cette supposition est fausse. Le pouvoir de la souveraineté est tout moral; elle commande vainement si ce pouvoir n'est pas pour elle; et il faut le posséder dans sa plénitude pour en abuser. Le Roi de France qui montera sur le trône de ses ancêtres, n'aura sûrement pas l'envie de commencer par des abus; et s'il l'avait, elle serait vaine, parce qu'il ne serait pas assez fort pour la contenter. Le bonnet rouge, en touchant le front royal, a fait disparaître les traces de l'huile sainte : le charme est rompu; de longues profanations ont détruit l'empire divin des préjugés nationaux, et longtemps encore, pendant que la froide raison courbera les corps, les esprits resteront debout. On fait semblant de craindre que le nouveau Roi de France ne sévisse contre ses ennemis : l'infortuné! pourra-t-il seulement récompenser ses amis (1)?

Les Français ont donc deux garants infaillibles contre les prétendues vengeances dont on leur fait peur, l'intérêt du Roi et son impuissance (2).

Le retour des émigrés fournit encore aux adversaires de la monarchie un sujet intarissable de craintes imaginaires; il importe de dissiper cette vision.

La première chose à remarquer, c'est qu'il est des propositions vraies dont la vérité n'a qu'une époque; cependant on s'accoutume à les répéter longtemps après que le temps les a rendues fausses et même ridicules. Le parti attaché à la révolution pouvait craindre le retour des émigrés peu de temps après la loi qui les proscrivit: je n'affirme point cependant qu'ils eussent raison; mais qu'importe? c'est là une question purement oiseuse, dont il serait très-inutile de s'occuper. La question est de savoir si, dans ce moment, la rentrée des émigrés a quelque chose de dangereux pour la France.

⁽¹⁾ On connaît la plaisanterie de Charles II sur le pléonasme de la formule anglaise, Amnistie et oubli : Je comprends, dit-il; amnistie pour mes ennemis, et oubli pour mes amis.

⁽²⁾ Les événements ont justifié toutes ces prédictions du bon sens. Depuis que cet ouvrage est achevé, le gouvernement français a publié les pièces de deux conspirations découvertes, et qui se jugent d'une manière un peu différente: l'une jacobine, et l'autre royaliste. Dans le drapeau du jacobinisme il était écrit: Mort à tous nos ennemis; et dans celui du royalisme: Grâce à tous ceux qui ne la refuseront pas. Pour empêcher le peuple de tirer les conséquences, on lui a dit que le parlement devait annuler l'amnistie royale; mais cette bêtise passe le maximum; sûrement elle ne fera pas fortune.

La noblesse envoya 284 députés à ces états généraux de funeste mémoire, qui ont produit tout ce que nous avons vu. Par un travail fait sur plusieurs bailliages, on n'a jamais trouvé plus de 80 électeurs pour un député. Il n'est pas absolument impossible que certains bailliages aient présenté un nombre plus fort; mais il faut aussi tenir compte des individus qui ont opiné dans plus d'un bailliage.

Tout bien considéré, on peut évaluer à 25,000 le nombre des chefs de familles nobles qui députèrent aux états généraux; et en multipliant par 5, nombre commun attribué, comme on sait, à chaque famille, nous aurons 125,000 têtes nobles. Prenons 130,000 pour caver au plus fort: ôtons les femmes; restent 65,000. Retranchons de ce dernier nombre, 1° les nobles qui ne sont jamais sortis; 2° ceux qui sont rentrés; 3° les vieillards; 4° les enfants; 5° les malades; 6° les prêtres; 7° tous ceux qui ont péri par la guerre, par les supplices, ou par l'ordre seul de la nature, il restera un nombre qu'il n'est pas aisé de déterminer au juste, mais qui, sous tous les points de vue possibles, ne saurait alarmer la France.

Un prince, digne de son nom, mène aux combats 5 ou 6,000 hommes au plus; ce corps, qui n'est pas même, à beaucoup près, tout composé de nobles, a fait preuve d'une valeur admirable sous des drapeaux étrangers; mais, si on l'isole, il disparaît. Enfin, il est clair que, sous le rapport militaire, les émigrés ne sont rien et ne peuvent rien.

Il y a de plus une considération qui se rapporte plus particulièrement à l'esprit de cet ouvrage, et qui mérite d'être développée. Il n'y a point de hasard dans le monde, et même dans un sens secondaire il n'y a point de désordre, en ce que le désordre est ordonné par une main souveraine qui le plie à la règle, et le force de concourir au but.

Une révolution n'est qu'un mouvement politique qui doit produire un certain effet dans certain temps. Ce mouvement a ses lois; et en les observant attentivement dans une certaine étendue de temps, on peut tirer des conjectures assez certaines pour l'avenir. Or, une des lois de la révolution française, c'est que les émigrés ne peuvent l'attaquer que pour leur malheur, et sont totalement exclus de l'œuvre quelconque qui s'opère.

Depuis les premières chimères de la contre-révolution jusqu'à l'entreprise à jamais lamentable de Quiberon, ils n'ont rien entrepris qui ait réussi, et même qui n'ait tourné contre eux. Non-seulement ils ne réussissent pas, mais tout ce qu'ils entreprennent est marqué d'un tel caractère d'impuissance et de nullité, que l'opinion s'est enfin accoutumée à les regarder comme des hommes qui s'obstinent à défendre un parti proscrit: ce qui jette sur eux une défaveur dont leurs amis même s'aperçoivent.

Et cette défaveur surprendra peu les hommes qui pensent que la révolution française a pour cause principale la dégradation morale de la noblesse.

M. de Saint-Pierre a observé quelque part, dans ses Études de la Nature, que si l'on compare la figure des nobles français à celle de leurs ancêtres, dont la peinture et la sculpture nous ont transmis les traits, on voit à l'évidence que ces races ont dégénéré.

On peut le croire sur ce point mieux que sur les fusions polaires et sur la figure de la terre.

Il y a dans chaque État un certain nombre de familles qu'on pourrait appeler co-souveraines, même dans les monarchies; car la noblesse, dans ces gouvernements, n'est qu'un prolongement de la souveraineté. Ces familles sont les dépositaires du feu sacré; il s'éteint lorsqu'elles cessent d'être vierges.

C'est une question de savoir si ces familles, une fois éteintes, peuvent être parfaitement remplacées. Il ne faut pas croire au moins, si l'on veut s'exprimer exactement, que les souverains puissent anoblir. Il y a des familles nouvelles qui s'élancent, pour ainsi dire, dans l'administration de l'État; qui se tirent de l'égalité d'une manière frappante, et s'élèvent entre les autres comme des baliveaux vigoureux au milieu d'un taillis. Les souverains peuvent sanctionner ces anoblissements naturels, c'est à quoi se borne leur puissance. S'ils contrarient un trop grand nombre de ces anoblissements, ou s'ils se permettent d'en faire trop de leur pleine puissance, ils travaillent à la destruction de leurs États. La fausse noblesse était une des grandes plaies de la France : d'autres empires moins éclatants en sont fatigués et déshonorés, en attendant d'autres malheurs.

La philosophie moderne, qui aime tant parler de hasard, parle surtout du hasard de la naissance; c'est un de ses textes favoris: mais il n'y a pas plus de hasard sur ce point que sur d'autres: il y a des familles nobles comme il y a des familles souveraines. L'homme peut-il faire un souverain? Tout au plus il peut servir d'instrument pour déposséder un souve-

rain, et livrer ses États à un autre souverain déjà prince (1). Du reste, il n'a jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne: si ce phénomène paraissait, ce serait une époque du monde (2).

Proportion gardée, il en est de la noblesse comme de la souveraineté. Sans entrer dans de plus grands détails, contentons-nous d'observer que si la noblesse abjure les dogmes nationaux, l'État est perdu (3).

Le rôle joué par quelques nobles dans la révolution française est mille fois, je ne dis pas plus horrible, mais plus terrible que tout ce qu'on a vu pendant cette révolution.

⁽¹⁾ Et même la manière dont le pouvoir humain est employé dans ces circonstances, est toute propre à l'humilier. C'est ici surtout que l'on peut adresser à l'homme ces paroles de Rousseau : Montre-moi ta puissance, je te montrerai ta faiblesse.

⁽²⁾ On entend dire assez souvent que si Richard Cromwel avait eu le génie de son père, il eût rendu le protectorat héréditaire dans sa famille. C'est fort bien dit!

⁽³⁾ Un savant italien a fait une singulière remarque. Après avoir observé que la noblesse est gardienne naturelle et comme dépositaire de la religion nationale, et que ce caractère est plus frappant à mesure qu'on s'élève vers l'origine des nations et des choses, il ajoute : Talchè dee esser un grand segno che vada a finire une nazione ove i nobili disprezzano la religione natia. (Vico, Principi di Scienza nuova, Lib. II.)

Lorsque le sacerdoce est membre politique de l'État, et que ses hautes dignités sont occupées, en général, par la haute noblesse, il en résulte la plus forte et la plus durable de toutes les constitutions possibles. Ainsi, le philosophisme, qui est le dissolvant universel, vient de faire son chef-d'œuvre sur la monarchie française.

Il n'a pas existé de signe plus effrayant, plus décisif, de l'épouvantable jugement porté sur la monarchie française.

On demandera peut-être ce que ces fautes peuvent avoir de commun avec les émigrés qui les détestent. Je réponds que les individus qui composent les nations, les familles, et même les corps politiques, sont solidaires : c'est un fait. Je réponds, en second lieu, que les causes de ce que souffre la noblesse émigrée, sont bien antérieures à l'émigration. La différence que nous apercevons entre tels et tels nobles français, n'est, aux yeux de Dieu, qu'une différence de longitude et de latitude: ce n'est pas parce qu'on est ici ou là, qu'on est ce qu'on doit être; et tous ceux qui disent : Seigneur! Seigneur! n'entreront pas dans le royaume. Les hommes ne peuvent juger que par l'extérieur; mais tel noble, à Coblentz, pouvait avoir de plus grands reproches à se faire, que tel noble du côté gauche dans l'assemblée dite constituante. Enfin, la noblesse française ne doit s'en prendre qu'à elle-même de tous ses malheurs; et lorsqu'elle en sera bien persuadée, elle aura fait un grand pas. Les exceptions, plus ou moins nombreuses, sont dignes des respects de l'univers, mais on ne peut parler qu'en général. Aujourd'hui la noblesse malheureuse (qui ne peut souffrir qu'une éclipse) doit courber la tête et se résigner. Un jour elle doit embrasser de bonne grâce des enfants qu'en son sein elle n'a point portés: en attendant, elle ne doit plus faire d'efforts extérieurs; peut-être même serait-il à désirer qu'on ne l'eût jamais vue dans une attitude menaçante. En tout cas, l'émigration fut une erreur,

et non un tort: le plus grand nombre croyait obéir à l'honneur.

Numen abire jubet; prohibent discedere leges.

Le Dieu devait l'emporter.

Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur ce point; tenons-nous-en au fait qui est évident. Les émigrés ne peuvent rien; on peut même ajouter qu'ils ne sont rien; car tous les jours le nombre en diminue, malgré le gouvernement, par une suite de cette loi invariable de la révolution française, qui veut que tout se fasse malgré les hommes, et contre toutes les probabilités. De longs malheurs ayant assoupli les émigrés, tous les jours ils se rapprochent de leurs concitoyens; l'aigreur disparaît; de part et d'autre on commence à se ressouvenir d'une patrie commune; on se tend la main, et sur le champ de bataille même on reconnaît des frères. L'étrange amalgame que nous voyons depuis quelque temps n'a point de cause visible; car ces lois sont les mêmes, mais il n'en est pas moins réel. Ainsi, il est constant que les émigrés ne sont rien par le nombre, qu'ils ne sont rien par la force, et que bientôt ils ne seront plus rien par la haine.

Quant aux passions plus robustes d'un petit nombre d'hommes, on peut négliger de s'en occuper.

Mais il est encore une réflexion importante que je ne dois point passer sous silence. On s'appuie de quelques discours imprudents, échappés à des hommes jeunes, inconsidérés ou aigris par le malheur, pour effrayer les Français sur le retour de ces hommes. J'accorde, pour mettre toutes les suppositions contre moi, que ces discours annoncent réellement des intentions bien arrêtées : croit-on que ceux qui les ont fussent en état de les exécuter après le rétablissement de la monarchie? On se tromperait fort. Au moment même où le gouvernement légitime se rétablirait, ces hommes n'auraient plus de force que pour obéir. L'anarchie nécessite la vengeance; l'ordre l'exclut sévèrement. Tel homme qui, dans ce moment, ne parle que de punir, se trouvera alors environné de circonstances qui le forceront à ne vouloir que ce que la loi veut; et, pour son intérêt même, il sera citoyen tranquille, et laissera la vengeance aux tribunaux. On se laisse toujours éblouir par le même sophisme: Un parti a sévi lorsqu'il était dominateur; donc le parti contraire sévira lorsqu'il dominera à son tour. Rien n'est plux faux. En premier lieu, ce sophisme suppose qu'il y a de part et d'autre la même somme de vices; ce qui n'est pas assurément. Sans insister beaucoup sur les vertus des royalistes, je suis sûr au moins d'avoir pour moi la conscience universelle, lorsque j'affirmerai simplement qu'il y en a moins du côté de la république. D'ailleurs, les préjugés seuls, séparés des vertus, assureraient la France qu'elle ne peut souffrir, de la part des royalistes, rien de semblable à ce qu'elle a éprouvé de leurs ennemis.

L'expérience a déjà préludé sur ce point pour tranquilliser les Français: ils ont vu, dans plus d'une occasion, que le parti qui avait tout souffert de la part de ses ennemis, n'a pas su s'en venger lorsqu'il les a tenus en son pouvoir. Un petit nombre de vengeances, qui ont fait un si grand bruit, prouvent la même proposition; car on a vu que le déni de justice le plus scandaleux a pu seul amener ces vengeances, et que personne ne se serait fait justice, si le gouvernement avait pu ou voulu la faire.

Il est, en outre, de la plus grande évidence que l'intérêt le plus pressant du Roi sera d'empêcher les vengeances. Ce n'est pas en sortant des maux de l'anarchie, qu'il voudra la ramener; l'idée même de la violence le fera pâlir, et ce crime sera le seul qu'il ne se croira pas en droit de pardonner.

La France, d'ailleurs, est bien lasse de convulsions et d'horreurs, elle ne veut plus de sang, et puisque l'opinion est assez forte dans ce moment pour comprimer le parti qui en voudrait, on peut juger de sa force à l'époque où elle aura le gouvernement pour elle. Après des maux aussi longs et aussi terribles, les Français se reposeront avec délices dans les bras de la monarchie. Toute atteinte contre cette tranquillité serait véritablement un crime de lèse-nation, que les tribunaux n'auraient peut-être pas le temps de punir.

Ces raisons sont si convaincantes, que personne ne peut s'y méprendre: aussi il ne faut point être la dupe de ces écrits où nous voyons une philanthropie hypocrite passer condamnation sur les horreurs de la révolution, et s'appuyer sur ces excès pour établir la nécessité d'en prévenir une seconde. Dans le fait, ils ne condamnent cette révolution que pour ne pas exciter contre eux le cri universel; mais ils l'aiment, ils en aiment les auteurs et les résultats; et de tous les crimes qu'elle a enfantés, ils ne condamnent guère que ceux dont elle pouvait se passer. Il n'est pas un de ces écrits où l'on ne trouve des preuves

évidentes que les auteurs tiennent par inclination au parti qu'ils condamnent par pudeur.

Ainsi, les Français, toujours dupes, le sont dans cette occasion plus que jamais: ils ont peur pour eux en général, et ils n'ont rien à craindre; et ils sacrifient leur bonheur pour contenter quelques misérables.

Que si les théories les plus évidentes ne peuvent convaincre les Français, et s'ils ne peuvent encore obtenir d'eux-mêmes de croire que la Providence est la gardienne de l'ordre, et qu'il n'est pas tout à fait égal d'agir contre elle ou avec elle, jugeons au moins de ce qu'elle fera par ce qu'elle a fait; et si le raisonnement glisse sur nos esprits, croyons au moins à - l'histoire, qui est la politique expérimentale. L'Angleterre donna, dans le siècle dernier, à peu près le même spectacle que la France a donné dans le nôtre. Le fanatisme de la liberté, échauffé par celui de la religion, y pénétra les âmes bien plus profondément qu'il ne l'a fait en France, où le culte de la liberté s'appuie sur le néant. Quelle différence, d'ailleurs, dans le caractère des deux nations, et dans celui des acteurs qui ont joué un rôle sur les deux scènes! Où sont, je ne dis pas les Hambem, mais les Cromwel de la France? Et cependant, malgré le fanatisme brûlant des républicains, malgré la fermeté réfléchie du caractère national, malgré les terreurs trop motivées des nombreux coupables, et surtout de l'armée, le rétablissement de la monarchie causa-t-il, en Angleterre, des déchirements semblables à ceux qu'avait enfantés une révolution régicide? Qu'on nous montre les vengeances atroces des royalistes. Quelques

régicides périrent par l'autorité des lois; du reste, il n'y eut ni combats, ni vengeances particulières. Le retour du Roi ne fut marqué que par un cri de joie, qui retentit dans toute l'Angleterre; tous les ennemis s'embrassèrent. Le Roi, surpris de ce qu'il voyait, s'écriait avec attendrissement: N'est-ce pas ma faute, si j'ai été repoussé si longtemps par un si bon peuple! L'illustre Clarendon, témoin et historien intègre de ces grands événements, nous dit qu'on ne savait plus où était ce peuple qui avait commis tant d'excès, et privé, pendant si longtemps, le Roi du bonheur de régner sur d'excellents sujets (1)?

C'est-à-dire que le peuple ne reconnaissait plus le peuple. On ne saurait mieux dire.

Mais ce grand changement, à quoi tenait-il? A rien, ou, pour mieux dire, à rien de visible : une année auparavant, personne ne le croyait possible. On ne sait pas même s'il fut amené par un royaliste; car c'est un problème insoluble de savoir à quelle époque Monk commença de bonne foi à servir la monarchie.

Étaient-ce au moins les forces des royalistes qui en imposaient au parti contraire? Nullement: Monk n'avait que six mille hommes; les républicains en avaient cinq ou six fois davantage: ils occupaient tous les emplois, et ils possédaient militairement le royaume entier. Cependant Monk ne fut pas dans le cas de livrer un seul combat; tout se fit sans effort et comme par enchantement: il en sera de même en

⁽¹⁾ Hume, tom. X, chap. 1xx11, an. 1660.

France. Le retour à l'ordre ne peut être douloureux, parce qu'il sera naturel, et parce qu'il sera favorisé par une force secrète, dont l'action est toute créatrice. On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchirements douloureux, de ces oscillations perpétuelles et désespérantes, une certaine stabilité, un repos indéfinissable, un bien-aise universel, annonceront la présence de la souveraineté. Il n'y aura point de secousses, point de violences, point de supplices même, excepté ceux que la véritable nation approuvera : le crime même et les usurpations seront traités avec une sévérité mesurée, avec une justice calme qui n'appartient qu'au pouvoir légitime : le Roi touchera les plaies de l'État d'une main timide et paternelle. Enfin, c'est ici la grande vérité dont les Français ne sauraient trop se pénétrer : le rétablissement de la monarchie, qu'on appelle contre-révolution, ne sera point une révolution contraire, mais le contraire de la révolution.

CHAPITRE XI.

PRAGMENT D'UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par david hume (1).

Eadem mutata resurgo.

solennel, qu'il ne pouvait être dissous, p. 181. Pour assurer sa puissance, il ne cessait d'agir sur l'esprit du peuple : tantôt il échauffait les esprits par des adresses artificieuses, p. 176; et tantôt il se faisait envoyer, de toutes les parties du royaume, des pétitions dans le sens de la révolution, p. 133. L'abus de la presse était porté au comble : des clubs nombreux produisaient de toutes parts des tumultes bruyants : le fanatisme avait sa langue particulière; c'était un jargon nouveau, inventé par la fureur et l'hypocrisie

⁽¹⁾ Je cite l'édition anglaise de Bâle, 12 volumes in-8°, chez Legrand, 1789.

du temps, p. 131. La manie universelle était d'invectiver contre les anciens abus, p. 129. Toutes les anciennes institutions furent renversées l'une après l'autre, p. 125, 188. Le bill de Selfdeniance et le New-model désorganisèrent absolument l'armée, et lui donnèrent une nouvelle forme et une nouvelle composition, qui forcèrent une foule d'anciens officiers à renvoyer leurs commissions, p. 13. Tous les crimes étaient mis sur le compte des royalistes, p. 148: et l'art de tromper le peuple et de l'effrayer, fut porté au point qu'on parvint à lui faire croire que les royalistes avaient miné la Tamise, p. 177. Point de Roi! point de noblesse! égalité universelle! c'était le cri général, p. 87. Mais au milieu de l'effervescence populaire, on distinguait la secte exagérée des Indépendants, qui finit par enchaîner le long parlement, p. 374.

Contre un tel orage, la bonté du Roi était inutile; les concessions mêmes faites à son peuple étaient calomniées comme faites sans bonne foi, p. 186.

C'était par ces préliminair es que les rebelles avaient préparé la perte de Charles Ier; mais un simple assassinat n'eût point rempli leurs vues; ce crime n'aurait pas été national; la honte et le danger ne seraient tombés que sur les meurtriers. Il fallait donc imaginer un autre plan; il fallait étonner l'univers par une procédure inouïe, se parer des dehors de la justice, et couvrir la cruauté par l'audace; il fallait, en un mot, en fanatisant le peuple par les notions d'une égalité parfaite, s'assurer l'obéissance du grand nombre, et former insensiblement une coalition générale contre la royauté, t. X, p. 91.

L'anéantissement de la monarchie fut le prélimi-

naire de la mort du Roi. Ce prince fut détrôné de fait, et la constitution anglaise fut renversée (en 1648) par le bill de non-adresse, qui le sépara de la constitution.

Bientôt les calomnies les plus atroces et les plus ridicules furent répandues sur le compte du Roi, pour tuer ce respect qui est la sauvegarde des trônes. Les rebelles n'oublièrent rien pour noircir sa réputation; ils l'accusèrent d'avoir livré des places aux ennemis de l'Angleterre, d'avoir fait couler le sang de ses sujets. C'est par la calomnie qu'ils se préparaient à la violence, p. 94.

Pendant la prison du Roi au château de Carisborne, les usurpateurs du pouvoir s'appliquèrent à accumuler sur la tête de ce malheureux prince tous les genres de dureté. On le priva de ses serviteurs; on ne lui permit point de communiquer avec ses amis : aucune société, aucune distraction ne lui étaient permises pour adoucir la mélancolie de ses pensées. Il s'attendait d'être, à tout instant, assassiné ou empoisonné (1); car l'idée d'un jugement n'entrait point dans sa pensée, p. 59 et 95.

Pendant que le Roi souffrait cruellement dans sa prison, le parlement faisait publier qu'il s'y trouvait fort bien, et qu'il était de fort bonne humeur, *ibid*. (2).

La grande source d'où le Roi tirait toutes ses consolations, au milieu des calamités qui l'accablaient, était sans doute la religion. Ce prince n'avait chez lui

⁽¹⁾ C'était aussi l'opinion de Louis XVI. Voyez son Élòge historique.

⁽²⁾ On se souvient d'avoir lu, dans le journel de Condorcet, un morceau sur le bon appétit du Roi à son retour de Varennes.

rien de dur ni d'austère, rien qui lui inspirât du ressentiment contre ses ennemis, ou qui pût l'alarmer sur l'avenir. Tandis que tout portait autour de lui un aspect hostile; tandis que sa famille, ses parents, ses amis étaient éloignés de lui ou dans l'impuissance de lui être utiles, il se jetait avec confiance dans les bras du grand Être, dont la puissance pénètre et soutient l'univers, et dont les châtiments, reçus avec piété et résignation, paraissaient au Roi les gages les plus certains d'une récompense infinie, p. 95 et 96.

Les gens de loi se conduisirent mal dans cette circonstance. Bradshaw, qui était de cette profession, ne rougit pas de présider le tribunal qui condamna le Roi; et Coke se rendit partie publique pour le peuple, p. 123. Le tribunal fut composé d'officiers de l'armée révoltée, de membres de la chambre basse, et de bourgeois de Londres; presque tous étaient de basse extraction, p. 123.

Charles ne doutait pas de sa mort; il savait qu'un Roi est rarement détrôné sans périr; mais il croyait plutôt à un meurtre qu'à un jugement solennel, p. 122.

Dans sa prison il était déjà détrôné: on avait écarté de lui toute la pompe de son rang, et les personnes qui l'approchaient avaient reçu ordre de le traiter sans aucune marque de respect, p. 122. Bientôt il s'habitua à supporter les familiarités et même l'insolence de ces hommes, comme il avait supporté ses autres malheurs, p. 123.

Les juges du Roi s'intitulaient les représentants du peuple, p. 124. Du peuple.... principe unique de tout pouvoir légitime, p. 127, et l'acte d'accusation portait : Qu'abusant du pouvoir limité qui lui

avait été confié, il avait tâché traîtreusement et malicieusement d'élever un pouvoir illimité et tyrannique sur les ruines de la liberté.

Après la lecture de l'acte, le président dit au Roi qu'il pouvait parler. Charles montra dans ses réponses beaucoup de présence d'esprit et de force d'âme, p. 125. Et tout le monde est d'accord que sa conduite, dans cette dernière scène de sa vie, honore sa mémoire, p. 127. Ferme et intrépide, il mit dans toutes ses réponses la plus grande clarté et la plus grande justesse de pensée et d'expression, p. 128. Toujours doux, toujours égal, le pouvoir injuste qu'on exerçait sur lui ne put le faire sortir des bornes de la modération. Son âme, sans effort et sans affectation, semblait être dans son assiette ordinaire, et contempler avec mépris les efforts de l'injustice et de la méchanceté des hommes, p. 128.

Le peuple, en général, demeura dans ce silence qui est le résultat des grandes passions comprimées; mais les soldats, travaillés par tous les genres de séductions, parvinrent enfin jusqu'à une espèce de rage, et regardaient comme un titre de gloire le crime affreux dont ils se souillaient, p. 130.

On accorda trois jours de sursis au Roi; il passa ce temps tranquillement, et l'employa en grande partie à la lecture et à des exercices de piété: il lui fut permis de voir sa famille, qui reçut de lui d'excellents avis et de grandes marques de tendresse, p. 130. Il dormit paisiblement, à son ordinaire, pendant les nuits qui précédèrent son supplice. Le matin du jour fatal, il se leva de très-bonne heure, et donna des soins particuliers à son habillement. Un ministre de la religion, qui possédait ce caractère doux et ces vertus solides qui distinguaient le Roi, l'assista dans ses derniers moments, p. 132.

L'échafaud fut placé, à dessein, en face du palais, pour montrer d'une manière plus frappante la victoire remportée par la justice du peuple sur la majesté royale. Lorsque le Roi fut monté sur l'échafaud, il le trouva environné d'une force armée si considérable qu'il ne put se flatter d'être entendu par le peuple, de manière qu'il fut obligé d'adresser ses dernières paroles au petit nombre de personnes qui se trouvaient auprès de lui. Il pardonna à ses ennemis; il n'accusa personne; il fit des vœux pour son peuple. Sire, lui dit le prélat qui l'assistait, encore un pas! Il est difficile, mais il est court, et il doit vous conduire au ciel. — Je vais, répondit le Roi, changer une couronne périssable contre une couronne incorruptible et un bonheur inaltérable.

Un seul coup sépara la tête du corps. Le bourreau la montra au peuple, toute dégouttante de sang, et en criant à haute voix : Voilà la tête d'un traître! p. 132 et 133.

Ce prince mérita plutôt le titre de bon que celui de grand. Quelquefois il nuisit aux affaires en déférant mal à propos à l'avis des personnes d'une capacité inférieure à la sienne. Il était plus propre à conduire un gouvernement régulier et paisible, qu'à éluder ou repousser les assauts d'une assemblée populaire, p. 136; mais, s'il n'eut pas le courage d'agir, il eut toujours celui de souffrir. Il naquit, pour son malheur, dans des temps difficiles; et, s'il n'eut point assez d'habileté pour se tirer d'une position aussi em-

barrassante, il est aisé de l'excuser, puisque même après l'événement, où il est communément aisé d'apercevoir toutes les erreurs, c'est encore un grand problème de savoir ce qu'il aurait dû faire, p. 137. Exposé sans secours au choc des passions les plus haineuses et les plus implacables, il ne lui fut jamais possible de commettre la moindre erreur sans attirer sur lui les plus fatales conséquences; position dont la difficulté passe les forces du plus grand talent, p. 137.

On a voulu jeter des doutes sur sa bonne foi; mais l'examen le plus scrupuleux de sa conduite, qui est aujourd'hui parfaitement connue, réfute pleinement cette accusation; au contraire, si l'on considère les circonstances excessivement épineuses dont il se vit entouré; si l'on compare sa conduite à ses déclarations, on sera forcé d'avouer que l'honneur et la probité formaient la partie la plus saillante de son caractère, p. 137.

La mort du Roi mit le sceau à la destruction de la monarchie. Elle fut anéantie par un décret exprès du corps législatif. On grava un sceau national avec la légende: L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ. Toutes les formes changèrent, et le nom du Roi disparut de toutes parts devant ceux des représentants du peuple, p. 142. Le Banc du Roi s'appela le Banc national. La statue du Roi élevée à la Bourse fut renversée; et l'on grava ces mots sur le piédestal: Exist TYRANNUS REGUM ULTIMUS, p. 143.

Charles, en mourant, laissa à ses peuples une image de lui-même (EIKON BAZIAIKH) dans cet écrit fameux, chef-d'œuvre d'élégance, de candeur et de simplicité. Cette pièce, qui ne respire que la piété,

la douceur et l'humanité, fit une impression profonde sur les esprits. Plusieurs sont allés jusqu'à croire que c'est à elle qu'il fallait attribuer le rétablissement de la monarchie, p. 146.

Il est rare que le peuple gagne quelque chose aux révolutions qui changent la forme des gouvernements, par la raison que le nouvel établissement, nécessairement jaloux et défiant, a besoin, pour se soutenir, de plus de défense et de sévérité que l'ancien, p. 100.

Jamais la vérité de cette observation ne s'était fait sentir plus vivement que dans cette occasion. Les déclamations contre quelques abus dans l'administration de la justice et des finances, avaient soulevé le peuple; et, pour prix de la victoire qu'il obtint sur la monarchie, il se trouva chargé d'une foule d'impôts inconnus jusqu'à cette époque. A peine le gouvernement daignait-il se parer d'une ombre de justice et de liberté. Tous les emplois furent confiés à la plus abjecte populace, qui se trouvait ainsi élevée audessus de tout ce qu'elle avait respecté jusqu'alors. Des hypocrites se livraient à tous les genres d'injustices sous le masque de la religion, p. 100. Ils exigeaient des emprunts forcés et exorbitants de tous ceux qu'ils déclaraient suspects. Jamais l'Angleterre n'avait vu de gouvernement aussi dur et aussi arbitraire que celui de ces patrons de la liberté, p. 112,113.

Le premier acte du long parlement avait été un serment par lequel il déclara qu'il ne pouvait être dissous, p. 181.

La confusion générale qui suivit la mort du Roi ne résultait pas moins de l'esprit d'innovation, qui était la maladie du jour, que de la destruction des anciens

pouvoirs. Chacun voulait faire sa république; chacun avait ses plans, qu'il voulait faire adopter à ses concitoyens par force ou par persuasion: mais ces plans n'étaient que des chimères étrangères à l'expérience, et qui ne se recommandaient à la foule que par le jargon à la mode et l'éloquence populacière, p. 147. Les égaliseurs rejetaient toute espèce de dépendance et de subordination (1). Une secte particulière attendait le règne de mille ans (2); les antinomiens soutenaient que les obligations de la morale et de la loi naturelle étaient suspendues. Un parti considérable prêchait contre les dîmes et les abus du sacerdoce: ils prétendaient que l'État ne devait protéger ni solder aucun culte, laissant à chacun la liberté de payer celui qui lui conviendrait le mieux. Du reste, toutes les religions étaient tolérées, excepté la catholique. Un autre parti invectivait contre la jurisprudence du pays, et contre les maîtres qui l'enseignaient; et sous le prétexte de simplifier l'administration de la justice, il proposait de renverser tout le système de la législation anglaise, comme trop liée au gouvernement monarchique, p. 148. Les républicains ardents abolirent les noms de baptême pour leur substituer des noms extravagants, analogues à l'esprit de la révolution, p. 242. Ils décidèrent que le mariage n'étant qu'un simple contrat, devait être célébré par-devant

⁽¹⁾ a Nous voulons un gouvernement.... où les distinctions ne » naissent que de l'égalité même; où le citoyen soit soumis au magis• trat, le magistrat au peuple et le peuple à la justice. » Robespierre.
(Voyez le Moniteur du 7 février 1794.)

⁽²⁾ Il ne faut point passer légèrement sur ce trait de conformité.

les magistrats civils, p. 242. Enfin, c'est une tradition en Angleterre, qu'ils poussèrent le fanatisme au point de supprimer le mot royaume dans l'Oraison dominicale, disant: Que votre république arrive. Quant à l'idée d'une propagande à l'imitation de celle de Rome, elle appartient à Cromwel, p. 285.

Les républicains moins fanatiques ne se mettaient pas moins au-dessus de toutes les lois, de toutes les promesses, de tous les serments. Tous les liens de la société étaient relâchés, et les passions les plus dange-reuses s'envenimaient davantage, en s'appuyant sur des maximes spéculatives encore plus anti-sociales, p. 148.

Les royalistes, privés de leurs propriétés et chassés de tous les emplois, voyaient avec horreur leurs ignobles ennemis qui les écrasaient de leur puissance : ils conservaient, par principe et par sentiment, la plus tendre affection pour la famille de l'infortuné souverain, dont ils ne cessaient d'honorer la mémoire et de déplorer la fin tragique.

D'un autre côté, les presbytériens, fondateurs de la république, dont l'influence avait fait valoir les armes du long parlement, étaient indignés de voir que le pouvoir leur échappait, et que, par la trahison ou l'adresse supérieure de leurs propres associés, ils perdaient tout le fruit de leurs travaux passés. Ce mécontentement les poussait vers le parti royaliste, mais sans pouvoir encore les décider : il leur restait de grands préjugés à vaincre; il fallait passer sur bien des craintes, sur bien des jalousies, avant qu'il leur fût possible de s'occuper sincèrement de la restauration d'une famille qu'ils avaient si cruellement offensée.

Après avoir assassiné leur Roi avec tant de formes

apparentes de justice et de solennité, mais dans le fait avec tant de violence et même de rage, ces hommes pensèrent à se donner une forme régulière de gouvernement : ils établirent un grand comité ou conseil d'État, qui était revêtu du pouvoir exécutif. Ce conseil commandait aux forces de terre et de mer; il recevait toutes les adresses, faisait exécuter les lois, et préparait toutes les affaires qui devaient être soumises au parlement, p. 150, 151. L'administration était divisée entre plusieurs comités qui s'étaient emparés de tout, p. 134, etne rendirent jamais de compte, p. 166, 167.

Quoique les usurpateurs du pouvoir, par leur caractère et par la nature des instruments qu'ils employaient, fussent bien plus propres aux entreprises vigoureuses qu'aux méditations de la législature, p. 209, cependant l'assemblée en corps avait l'air de ne s'occuper que de la législation du pays. A l'en croire, elle travaillait à un nouveau plan de représentation, et dès qu'elle aurait achevé la constitution, elle ne tarderait pas de rendre au peuple le pouvoir dont il était la source, p. 151.

En attendant, les représentants du peuple jugèrent à propos d'étendre les lois de haute trahison fort au delà des bornes fixées par l'ancien gouvernement. De simples discours, des intentions même, quoiqu'elles ne se fussent manifestées par aucun acte extérieur, portèrent le nom de conspiration. Affirmer que le gouvernement actuel n'était pas légitime; soutenir que l'assemblée des représentants ou le comité exerçait un pouvoir tyrannique ou illégal; chercher à renverser leur autorité, ou exciter contre eux quelque

mouvement séditieux, c'était se rendre coupable de haute trahison. Ce pouvoir d'emprisonner dont on avait privé le Roi, on jugea nécessaire d'en investir le comité, et toutes les prisons d'Angleterre furent remplies d'hommes que les passions du parti dominant présentaient comme suspects, p. 163.

C'était une grande jouissance pour les nouveaux maîtres de dépouiller les seigneurs de leurs noms de terre; et lorsque le brave Montrose fut exécuté en Écosse, ses juges ne manquèrent pas de l'appeler Jacques Graham, p. 180.

Outre les impositions inconnues jusqu'alors et continuées sévèrement, on levait sur le peuple quatre-vingt-dix mille livres sterling par mois, pour l'entretien des armées. Les sommes immenses que les usurpateurs du pouvoir tiraient des biens de la couronne, de ceux du clergé et des royalistes, ne suffisaient pas aux dépenses énormes, ou, comme on le disait, aux déprédations du parlement et de ses créatures, p. 163, 164.

Les palais du Roi furent pillés, et son mobilier fut mis à l'encan; ses tableaux, vendus à vil prix, enrichirent toutes les collections de l'Europe; des porte-feuilles qui avaient coûté 50,000 guinées, furent donnés pour 300, p. 388.

Les prétendus représentants du peuple n'avaient, dans le fond, aucune popularité. Incapables de pensées élevées et de grandes conceptions, rien n'était moins fait pour eux que le rôle de législateurs. Égoïstes et hypocrites, ils avançaient si lentement dans le grand œuvre de la constitution, que la nation commença à craindre que leur intention ne fût de se per-

pétuer dans leurs places, et de partager le pouvoir entre soixante ou soixante-dix personnes qui s'intitulaient les représentants de la république anglaise. Tout en se vantant de rétablir la nation dans ses droits, ils violaient les plus précieux de ces droits dont ils avaient joui de temps immémorial: ils n'osaient confier leurs jugements de conspiration à des tribunaux-réguliers, qui auraient mal servi leurs vues: ils établirent donc un tribunal extraordinaire, qui recevait les actes d'accusation portés par le comité, p. 206, 207. Ce tribunal était composé d'hommes dévoués au parti dominant, sans nom, sans caractère, et capables de tout sacrifier à leur sûreté et à leur ambition.

Quant aux royalistes pris les armes à la main, un conseil militaire les envoyait à la mort, p. 207.

La faction qui s'était emparée du pouvoir disposait d'une puissante armée; c'était assez pour cette faction, quoiqu'elle ne formât que la très-petite minorité de la nation, p. 149. Telle est la force d'un gouvernement quelconque une fois établi, que cette république, quoique fondée sur l'usurpation la plus inique et la plus contraire aux intérêts du peuple, avait cependant la force de lever, dans toutes les provinces, des soldats nationaux, qui venaient se mêler aux troupes de ligne pour combattre de toutes leurs forces le parti du Roi, p. 199. La garde nationale de Londres se battit à Newburg aussi bien que les vieilles bandes (en 1643). Les officiers prêchaient leurs soldats, et les nouveaux républicains marchaient au combat en chantant des hymnes fanatiques, p. 13.

Une armée nombreuse avait le double effet de maintenir dans l'intérieur une autorité despotique, et de frapper de terreur les nations étrangères. Les mêmes mains réunissaient la force des armes et la puissance financière. Les dissensions civiles avaient exalté le génie militaire de la nation. Le renversement universel, produit par la révolution, permettait à des hommes nés dans les dernières classes de la société, de s'élever à des commandements militaires dignes de leur courage et de leurs talents, mais dont l'obscurité de leur naissance les aurait écartés dans un autre ordre de choses, p. 209. On vit un homme, âgé de cinquante ans (Blake), passer subitement du service de terre à celui de mer, et s'y distinguer de la manière la plus brillante, p. 210. Au milieu des scènes, tantôt ridicules et tantôt déplorables, que donnait le gouvernement civil, la force militaire était conduite avec beaucoup de vigueur, d'ensemble et d'intelligence, et jamais l'Angleterre ne s'était montrée si redoutable aux yeux des puissances étrangères, p. 248.

Un gouvernement entièrement militaire et despotique est presque sûr de tomber, au bout de quelque
temps, dans un état de langueur et d'impuissance;
mais, lorsqu'il succède immédiatement à un gouvernement légitime, il peut, dans les premiers moments,
déployer une force surprenante, parce qu'il emploie
avec violence les moyens accumulés par la douceur.
C'est le spectacle que présenta l'Angleterre à cette
époque. Le caractère doux et pacifique de ses deux
derniers Rois, l'embarras des finances, et la sécurité
parfaite où elle se trouvait à l'égard de ses voisins,
l'avaient rendue inattentive sur la politique extérieure; en sorte que l'Angleterre avait, en quelque
manière, perdu le rang qui lui appartenait dans le sys-

tème général de l'Europe; mais le gouvernement républicain le lui rendit subitement, p. 263. Quoique la révolution eût coûté des flots de sang à l'Angleterre, jamais elle ne parut si formidable à ses voisins, p. 209, et à toutes nations étrangères, p. 248. Jamais, durant les règnes des plus justes et des plus braves de ses Rois, son poids dans la balance politique ne fut senti aussi vivement que sous l'empire des plus violents et des plus odieux usurpateurs, p. 263.

Le parlement, enorgueilli par ses succès, pensait que rien ne pouvait résister à l'effort de ses armes : il traitait avec la plus grande hauteur les puissances du second ordre; et pour des offenses réelles ou prétendues, il déclarait la guerre, ou exigeait des satisfactions solennelles, p. 221.

Ce fameux parlement, qui avait rempli l'Europe du bruit de ses crimes et de ses succès, se vit cependant enchaîné par un seul homme, p. 128; et les nations étrangères ne pouvaient s'expliquer à ellesmêmes comment un peuple si turbulent, si impétueux, qui, pour reconquérir ce qu'il appelait ses droits usurpés, avait détrôné et assassiné un excellent prince, issu d'une longue suite de Rois; comment, dis-je, ce peuple était devenu l'esclave d'un homme naguère inconnu de la nation, et dont le nom était à peine prononcé dans la sphère obscure où il était né. p. 236 (1).

⁽¹⁾ Les hommes qui réglaient alors les affaires étaient si étrangers aux talents de la législation, qu'on les vit fabriquer en quatre jours l'acte constitutionnel qui plaça Cromwel à la tête de la république. *Ibid.*, p. 245.

On peut se rappeler à ce sujet cette constitution de 1793, saite en

Mais cette même tyrannie qui opprimait l'Angleterre au dedans, lui donnait au dehors une considération dont elle n'avait pas joui depuis l'avant-dernier règne. Le peuple anglais semblait s'ennoblir par ses succès extérieurs, à mesure qu'il s'avilissait chez lui par le joug qu'il supportait; et la vanité nationale, flattée par le rôle imposant que l'Angleterre jouait au dehors, souffrait moins impatiemment les cruautés et les outrages qu'elle se voyait forcée de dévorer, p. 280, 281.

Il semble à propos de jeter un coup d'œil sur l'état général de l'Europe à cette époque, et de considérer les relations de l'Angleterre, et sa conduite envers les puissances voisines, p. 262.

Richelieu était alors premier ministre de France. Ce fut lui qui, par ses émissaires, attisa en Angleterre le feu de la rébellion. Ensuite, lorsque la cour de France vit que les matériaux de l'incendie étaient suffisamment combustibles, et qu'il avait fait de grands progrès, elle ne jugea plus convenable d'animer les Anglais contre leur souverain; au contraire, elle offrit sa médiation entre le prince et ses sujets, et soutint avec la famille royale exilée les relations diplomatiques prescrites par la décence, p. 264.

Dans le fond, cependant, Charles ne trouva aucune assistance à Paris, et même on n'y fut pas prodigue de civilités à son égard, p. 170, 266.

On vit la reine d'Angleterre, fille d'Henri IV, tenir

quelques jours par quelques jeunes gens, comme on l'a dit à Paris après la chute des ouvriers.

le lit à Paris, au milieu de ses parents, faut e de bois pour se chauffer, p. 266.

Enfin, le Roi jugea à propos de quitter la France, pour s'éviter l'humiliation d'en recevoir l'ordre, p. 267.

L'Espagne fut la première puissance qui reconnut la république, quoique la famille royale fût parente de celle d'Angleterre. Elle envoya un ambassadeur à Londres, et en reçut un du parlement, p. 268.

La Suède étant alors au plus haut point de sa grandeur, la nouvelle république rechercha son alliance et l'obtint, p. 263.

Le roi de Portugal avait osé fermer ses ports à l'amiral républicain, mais bientôt effrayé par ses pertes et par les dangers terribles d'une lutte trop inégale, il fit toutes les soumissions imaginables à la fière république, qui voulut bien renouer l'ancienne alliance de l'Angleterre et du Portugal.

En Hollande, on aimait le Roi, d'autant plus qu'il était parent de la maison d'Orange, extrêmement chérie du peuple hollandais. On plaignait d'ailleurs ce malheureux prince, autant qu'on abhorrait les meurtriers de son père. Cependant la présence de Charles, qui était venu chercher un asile en Hollande, fatiguait les états généraux, qui craignaient de se compromettre avec ce parlement si redoutable par son pouvoir, et si heureux dans ses entreprises. Il y avait tant de danger à blesser des hommes si hautains, si violents, si précipités dans leurs résolutions, que le gouvernement crut nécessaire de donner une preuve de déférence à la république, en écartant le Roi, p. 169.

On vit Mazarin employer toutes les ressources de

son génie souple et intrigant, pour captiver l'usurpateur, dont les mains dégouttaient encore du sang d'un Roi, proche parent de la famille royale de France. On le vit écrire à Cromwel: Je regrette que les affaires m'empêchent d'aller en Angleterre présenter mes respects en personne au plus grand homme du monde, p. 307.

On vit ce même Cromwel traiter d'égal à égal avec le Roi de France, et placer son nom avant celui de Louis XIV, dans la copie d'un traité entre les deux nations, qui fut envoyée en Angleterre, p. 268 (note).

Enfin, on vit le prince palatin accepter un emploi ridicule et une pension de huit mille livres sterling, de ces mêmes hommes qui avaient égorgé son oncle, p. 263 (note).

Tel était l'ascendant de la république à l'extérieur.

Au dedans d'elle-même, l'Angleterre renfermait un grand nombre de personnes qui se faisaient un principe de s'attacher au pouvoir du moment, et de soutenir le gouvernement établi, quel qu'il fût, p. 239. A la tête de ce système était l'illustre et vertueux Blake, qui disait à ses marins : Notre devoir invariable est de nous battre pour notre patrie, sans nous embarrasser en quelles mains réside le gouvernement, p. 279.

Contre un ordre de choses aussi bien établi, les royalistes ne firent que de fausses entreprises qui tournèrent contre eux. Le gouvernement avait des espions de tous côtés, et il n'était pas fort difficile d'éventer les projets d'un parti plus distingué par son zèle et sa fidélité, que par sa prudence et par sa dis-

crétion, p. 259. Une des grandes erreurs des royalistes était de croire que tous les ennemis du gouvernement étaient de leur parti : ils ne voyaient pas que les premiers révolutionnaires, dépouillés du pouvoir par une faction nouvelle, n'avaient pas d'autre cause de mécontentement, et qu'ils étaient encore moins éloignés du pouvoir actuel que de la monarchie, dont le rétablissement les menaçait des plus terribles vengeances, p. 259.

La situation de ces malheureux, en Angleterre, était déplorable. On ne demandait pas mieux à Londres que ces conspirations imprudentes, qui justifiaient les mesures les plus tyranniques, p. 260. Les royalistes furent emprisonnés : on prit la dixième partie de leurs biens pour indemniser la république des frais que lui coûtaient les attaques hostiles de ses ennemis. Ils ne pouvaient se racheter que par des sommes considérables; un grand nombre fut réduit à la dernière misère. Il suffisait d'être suspect pour être écrasé par toutes ces exactions, p. 260, 261.

Plus de la moitié des biens, meubles et immeubles, rentes et revenus du royaume, étaient séquestrés. On était touché de la ruine et de la désolation d'une foule de familles anciennes et honorables, ruinées pour avoir fait leur devoir, p. 66, 67. L'état du clergé n'était pas moins déplorable : plus de la moitié de ce corps était réduit à la mendicité, sans autre crime que son attachement aux principes civils et religieux garantis par les lois sous l'empire desquelles ils avaient choisi leur état, et par le refus d'un serment qu'ils avaient en horreur, p. 67.

Le Roi, qui connaissait l'état des choses et des

esprits, avertissait les royalistes de se tenir en repos, et de cacher leurs véritables sentiments sous le masque républicain, p. 254. Pour lui, pauvre et négligé, il errait en Europe, changeant d'asile suivant les circonstances, et se consolant de ses calamités présentes par l'espoir d'un meilleur avenir, p. 152.

Mais la cause de ce malheureux Monarque paraissait à l'univers entier absolument désespérée, p. 341, d'autant plus que, pour sceller ses malheurs, toutes les communes d'Angleterre venaient de signer, sans hésiter, l'engagement solennel de maintenir la forme actuelle du gouvernement, p. 325 (1). Ses amis avaient été malheureux dans toutes les entreprises qu'ils avaient essayées pour son service, ibid. Le sang des plus ardents royalistes avait coulé sur l'échafaud; d'autres, en plus grand nombre, avaient perdu leur courage dans les prisons; tous étaient ruinés par les confiscations, les amendes et les impôts extraordinaires. Personne n'osait s'avouer royaliste; et ce parti paraissait si peu nombreux aux yeux superficiels, que si jamais la nation était libre dans son choix (ce qui ne paraissait pas du tout probable), il paraissait très-douteux de savoir quelle forme de gouvernement elle se donnerait, p. 342. Mais au milieu de ces apparences sinistres, la fortune (2), par un retour extraordinaire, aplanissait au Roi le chemin du trône, et le ramenait en paix et en triomphe au rang de ses ancêtres, p. 342.

⁽¹⁾ En 1659, une année avant la restauration!!! Je m'incline devant la volonté du peuple.

⁽²⁾ Sans doute!

Lorsque Monk commença à mettre ses grands projets en exécution, la nation était tombée dans une anarchie complète. Ce général n'avait que six mille hommes, et les forces qu'on pouvait lui opposer étaient cinq fois plus fortes. Dans sa route à Londres, l'élite des habitants de chaque province accourait sur ses pas, et le priait de vouloir bien être l'instrument qui rendrait à la nation la paix, la tranquillité et la jouissance de ces franchises qui appartenaient aux Anglais par droit de naissance, et dont ils avaient été privés si longtemps par des circonstances malheureuses, p. 352. On attendait surtout de lui la convocation légale d'un nouveau parlement, p. 353. Les excès de la tyrannie et ceux de l'anarchie, le souvenir du passé, la crainte de l'avenir, l'indignation contre les excès du pouvoir militaire, tous ces sentiments réunis avaient rapproché les partis et formé une coalition tacite entre les royalistes et les presbytériens. Ceux-ci convenaient qu'ils avaient été trop loin, et les leçons de l'expérience les réunissaient enfin au reste de l'Angleterre pour désirer un Roi, seul remède à tant de maux, p. 333, 353 (1).

Monk n'avait point cependant encore l'intention de répondre au vœu de ses concitoyens, p. 353. Ce sera même toujours un problème de savoir à quelle époque il voulut un Roi de bonne foi, p. 345. Lorsqu'il fut arrivé à Londres, il se félicita, dans son

⁽¹⁾ En 1659. Quatre ans plus tôt, les royalistes, suivant ce même historien, se trompaient lourdement, lorsqu'ils s'imaginaient que les ennemis du gouvernement étaient les amis du roi.

discours au parlement, d'avoir été choisi par la Providence pour la restauration de ce corps, p. 354. Il ajouta que c'était au parlement actuel qu'il appartenait de prononcer sur la nécessité d'une nouvelle convocation, et que s'il se rendait aux vœux de la nation sur ce point important, il suffirait, pour la sûreté publique, d'exclure de la nouvelle assemblée les fanatiques et les royalistes, deux espèces d'hommes faites pour détruire le gouvernement ou la liberté, p. 355.

Il servit même le long parlement dans une mesure violente, p. 356. Mais, dès qu'il se fut enfin décidé pour une nouvelle convocation, tout le royaume fut transporté de joie. Les royalistes et les presbytériens s'embrassaient et se réunissaient pour maudire leurs tyrans, p. 358. Il ne restait à ceux-ci que quelques hommes désespérés, p. 353 (1).

Les républicains décidés et surtout les juges du Roi ne s'oublièrent pas dans cette occasion. Par eux ou par leurs émissaires, ils représentaient aux soldats que tous les actes de bravoure qui les avaient illustrés aux yeux du parlement, seraient des crimes à ceux des royalistes, dont les vengeances n'auraient point de bornes; qu'il ne fallait pas croire à toutes les protestations d'oubli et de clémence; que l'exécution du Roi, celle de tant de nobles, et l'emprisonnement du reste, étaient des crimes impardonnables aux yeux des royalistes, p. 366.

⁽¹⁾ En 1660; mais en 1655, ils craignaient bien plus le rétablissement de la monarchie qu'ils ne haïssaient le gouvernement établi, p. 259.

Mais l'accord de tous les partis formait un de ces torrents populaires que rien ne peut arrêter. Les fanatiques mêmes étaient désarmés; et, suspendus entre le désespoir et l'étonnement, ils laissaient faire ce qu'ils ne pouvaient empêcher, p. 363. La nation voulait avec une ardeur infinie, quoiqu'en silence, le rétablissement de la monarchie, ibid. (1). Les républicains, qui se trouvaient encore à cette époque maîtres du . royaume (2), voulurent alors parler de conditions et rappeler d'anciennes propositions; mais l'opinion publique réprouvait ces capitulations avec le souverain. L'idée seule de négociations et de délais effrayait des hommes harassés par tant de souffrances. D'ailleurs, l'enthousiasme de la liberté, porté au dernier excès, avait fait place, par un mouvement naturel, à un esprit général de loyauté et de subordination. Après les concessions faites à la nation par le feu Roi, la constitution anglaise paraissait suffisamment consolidée, p. 364.

Le parlement, dont les fonctions étaient sur le point d'expirer, avait bien fait une loi pour interdire au peuple la faculté d'élire certaines personnes à la prochaine assemblée, p. 365; car il sentait bien que, dans les circonstances actuelles, convoquer librement la nation, c'était rappeler le Roi, p. 361. Mais le

⁽¹⁾ Mais l'année précédente, LE PEUPLE signait, sans hésiter, l'engagement de maintenir la république. Ainsi, il ne saut que 365 jours au plus, pour changer, dans le cœur de ce souverain, la haine ou l'indifférence en ardeur infinie.

⁽²⁾ Remarquez bien!

CONSIDÉRATIONS

190

peuple se moqua de la loi, et nomma les députés qui lui convinrent, p. 365.

Telle était la disposition générale des esprits, lorsque.....

Cætera Desiderantur.

POST-SCRIPTUM.

La nouvelle édition de cet ouvrage (1) touchait à sa fin, lorsque des Français, dignes d'une entière confiance, m'ont assuré que le livre du Développement des vrais principes, etc., que j'ai cité dans le chap. VIII, contient des maximes que le Roi n'approuve point.

« Les magistrats, me disent-ils, auteurs du livre » en question, réduisent nos états généraux à la » faculté de faire des doléances, et attribuent aux » parlements le droit exclusif de vérifier les lois, » celles mêmes qui ont été rendues sur la demande » des états; c'est-à-dire qu'ils élèvent la magistrature » au-dessus de la nation. »

J'avoue que je n'ai point aperçu cette erreur monstrueuse dans l'ouvrage des magistrats français (qui n'est plus à ma disposition); elle me paraît même

⁽¹⁾ C'est la troisième en cinq mois, en comptant la contresaçon française qui vient de paraître. Celle-ci a copié fidèlement les innombrables sautes de la permière, et en a ajouté d'autres. (Note de l'éditeur de 1821.)

exclue par quelques textes de cet ouvrage, cités aux pages 112 et 113 du mien; et l'on a pu voir, dans la note de la page 118, que le livre dont il s'agit a fait naître des objections d'un tout autre genre.

Si, comme on me l'assure, les auteurs se sont écartés des vrais principes sur les droits légitimes de la nation française, je ne m'étonnerais point que leur travail, plein d'ailleurs d'excellentes choses, eût alarmé le Roi; car les personnes mêmes qui n'ont point l'honneur de le connaître, savent, par une foule de témoignages irrécusables, que ces droits sacrés n'ont pas de partisan plus loyal que lui, et qu'on ne pourrait l'offenser plus sensiblement qu'en lui prêtant des systèmes contraires.

Je répète que je n'ai lu le livre du Développement, etc., dans aucune vue systématique. Séparé de mes livres depuis longtemps, obligé d'employer, non ceux que je cherchais, mais ceux que je trouvais; réduit même à citer souvent de mémoire ou sur des notes prises anciennement, j'avais besoin d'un recueil de cette nature pour rassembler mes idées. Il me fut indiqué (je dois le dire) par le mal qu'en disaient les ennemis de la royauté; mais s'il contient des erreurs qui m'ont échappé, je les désavoue sincèrement. Étranger à tous les systèmes, à tous les partis, à toutes les haines, par caractère, par réflexion, par position, je serai assurément très-satisfait de tout lecteur qui me lira avec des intentions aussi pures que celles qui ont dicté mon ouvrage.

Si je voulais, au reste, examiner la nature des différents pouvoirs dont se composait l'ancienne constitution française; si je voulais remonter à la source des équivoques, et présenter des idées claires sur l'essence, les fonctions, les droits, les griefs et les torts des parlements, je sortirais des bornes d'un post-scriptum, même de celles de mon ouvrage; et je ferais d'ailleurs une chose parfaitement inutile. Si la nation française revient à son Roi, comme tout ami de l'ordre doit le désirer, et si elle a des assemblées nationales régulières, les pouvoirs quelconques viendront naturellement se ranger à leur place, sans contradiction et sans secousse. Dans toutes les suppositions, les prétentions exagérées des parlements, les discussions et les querelles qu'elles ont fait naître, me paraissent appartenir entièrement à l'histoire ancienne.

FIN DES CONSIDÉRATIONS SUR LA PRANCE.

• • •

ESSAI

SUR LE

PRINCIPE GÉNÉRATEUR

DES CONSTITUTIONS POLITIQUES

ET DES AUTRES INSTITUTIONS HUMAINES.

Enfants des hommes! jusques à quand porterez-vous des cœurs assoupis? Quand cesserez-vous de courir après le mensonge et de vous passionner pour le néant!

Ps. IV. 3.

t

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

FRANÇAIS.

Quiconque a voulu chercher la cause de cet esprit inquiet, qui depuis plus de trente ans agite l'univers, a reconnu que les systèmes enfantés par la philosophie moderne ont déplacé ou détruit les véritables bases de la société.

En entretenant l'homme de ses droits prétendus, et en lui laissant ignorer une partie de ses premiers devoirs, de hardis novateurs ont flatté ses passions, lui ont inspiré des prétentions inouïes, et l'ont eu bien vite amené à révoquer en doute jusqu'à ces vérités précieuses que l'expérience de tous les siècles avait confirmées. Dès lors tout a été problème, les lois les plus inviolables se sont évanouies, le gouvernement des États n'a plus eu de règle, l'harmonie politique s'est écroulée, et il a fallu recueillir dans le champ de la révolution les fruits trop multipliés des doctrines nouvelles.

Les législateurs les plus anciens avaient mis leurs lois sous la sauvegarde des dieux, ils avaient établi

des cérémonies religieuses, ils avaient reconnu les principes constitutifs des États; et si, dans ces temps reculés, tant de peuples ont successivement brillé et disparu, c'est qu'en s'appuyant sur des religions fausses et de peu de durée, ils ne pouvaient avoir une base solide.

L'établissement du Christianisme a rendu les révolutions moins fréquentes, et c'est à lui que nous devons le bonheur dont la France a joui pendant quatorze siècles. Si la Providence a permis que notre patrie éprouvât de si funestes catastrophes, c'est que nous nous étions éloignés des saintes maximes de nos ancêtres, et qu'elle a voulu nous rappeler, par cette terrible leçon, que, sans la religion, tout est erreur et calamité.

Cette vérité première d'où découlent toutes les autres a été développée par M. de Maistre, avec autant de force que de logique, dans son livre ayant pour titre: Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques. Déjà il l'avait établie dans ses Considérations sur la France; mais il a cru devoir en faire l'objet d'un traité séparé pour la rendre plus évidente encore, en la dégageant de toutes les circonstances particulières qui semblaient l'appliquer uniquement à la révolution française.

Ce second Ouvrage étant en quelque sorte le complément du premier, dont nous venons de donner une nouvelle édition, nous ne pouvons nous refuser à la réimprimer également sur du papier pareil, avec les mêmes caractères et dans le même format que les autres œuvres de M. DE MAISTRE, afin de répondre aux demandes des personnes qui désirent en faire la collection.

PRÉFACE.

La politique, qui est peut-être la plus épineuse des sciences, à raison de la difficulté toujours renaissante de discerner ce qu'il y a de stable ou de mobile dans ses éléments, présente un phénomène bien étrange et bien propre à faire trembler tout homme sage appelé à l'administration des états : c'est que tout ce que le bon sens aperçoit d'abord dans cette science comme une vérité évidente, se trouve presque toujours, lorsque l'expérience a parlé, non-seulement faux, mais funeste.

A commencer par les bases, si jamais on n'avait ouï parler de gouvernements, et que les hommes fussent appelés à délibérer, par exemple, sur la monarchie héréditaire ou élective, on regarderait justement comme un insensé celui qui se déterminerait pour la première. Les arguments contre elle se présentent si naturellement à la raison, qu'il est inutile de les rappeler.

L'histoire cependant, qui est la politique expérimentale, démontre que la monarchie héréditaire est le gouvernement le plus stable, le plus heureux, le plus naturel à l'homme; et la monarchie élective, au contraire, la pire espèce des gouvernements inconnus.

En fait de population, de commerce, de lois prohibitives, et de mille autres sujets importants, on trouve presque toujours la théorie la plus plausible contredite et annulée par l'expérience. Citons quelques exemples.

Comment faut-il s'y prendre pour rendre un État puissant? « Il faut avant tout favoriser la population » par tous les moyens possibles. » Au contraire, toute loi tendant directement à favoriser la population, sans égard à d'autres considérations, est mauvaise. Il faut même tâcher d'établir dans l'État une certaine force morale qui tende à diminuer le nombre des mariages, et à les rendre moins hâtifs. L'avantage des naissances sur les morts établi par les tables, ne prouve ordinairement que le nombre des misérables, etc., etc. Les économistes français avaient ébauché la démonstration de ces vérités, le beau travail de M. Malthus est venu l'achever.

Comment faut-il prévenir les disettes et les famines? — « Rien de plus simple. Il faut défendre l'ex-» portation des grains. » — Au contraire, il faut accorder une prime à ceux qui les exportent. L'exemple et l'autorité de l'Angleterre nous ont forcés d'engloutir ce paradoxe.

Comment faut-il soutenir le change en faveur d'un

pays? — « Il faut sans doute empêcher le numéraire » de sortir; et, par conséquent, veiller par de fortes » lois prohibitives à ce que l'État n'achète pas plus » qu'il ne vend. » Au contraire, jamais on n'a employé ces moyens sans faire baisser le change, ou, ce qui revient au même, sans augmenter la dette de la nation; et jamais on ne prendra une route opposée sans le faire hausser; c'est-à-dire, sans prouver aux yeux que la créance de la nation sur ses voisins s'est accrue, etc., etc.

Mais c'est dans ce que la politique a de plus substantiel et de plus fondamental, je veux dire dans la constitution même des empires, que l'observation dont il s'agit revient le plus souvent. J'entends dire que les philosophes allemands ont inventé le mot métapolitique pour être à celui de politique ce que le mot métaphysique est à celui de physique. Il semble que cette nouvelle expression est fort bien inventée pour exprimer la métaphysique de la politique; car il y en a une, et cette science mérite toute l'attention des observateurs.

Un écrivain anonyme qui s'occupait beaucoup de ces sortes de spéculations, et qui cherchait à sonder les fondements cachés de l'édifice social, se croyait en droit, il y a près de vingt ans, d'avancer, comme autant d'axiomes incontestables, les propositions suivantes diamétralement opposées aux théories du temps.

1°. Aucune constitution ne résulte d'une délibéra-

tion: les droits du peuple ne sont jamais écrits, ou ils ne le sont que comme de simples déclarations de droits antérieurs non écrits.

- 2º. L'action humaine est circonscrite dans ces sortes de cas, au point que les hommes qui agissent ne sont que des circonstances.
- 3°. Les droits des peuples, proprement dits, partent presque toujours de la concession des souverains, et alors il peut en conster historiquement: mais les droits du souverain et de l'aristocratie n'ont ni date ni auteurs connus.
- 4°. Ces concessions mêmes ont toujours été précédées par un état de choses qui les a nécessitées et qui ne dépendait pas du souverain.
- 5°. Quoique les lois écrites ne soient jamais que des déclarations de droits antérieurs, il s'en faut de beaucoup cependant que tous ces droits puissent être écrits.
 - 6°. Plus on écrit et plus l'institution est faible.
- 7°. Nulle nation ne peut se donner la liberté si elle ne l'a pas (1); l'influence humaine ne s'étendant pas au delà du développement des droits existants.
- 8°. Les législateurs proprement dits sont des hommes extraordinaires qui n'appartiennent peut-être qu'au monde antique et à la jeunesse des nations.

⁽¹⁾ Machiavel est appelé ici en témoignage: Un populo uso a vivere sotto un principe, se per qualche accidente diventa libero, con disficoltà mantiene la libertà. Disc. sopr. Tit. Liv., I, cap. xvi.

- 9°. Ces législateurs, même avec leur puissance merveilleuse, n'ont jamais fait que rassembler des éléments préexistants, et toujours ils ont agi au nom de la Divinité.
- 10°. La liberté, dans un sens, est un don des Rois; car presque toutes les nations libres furent constituées par les Rois (1).
- 11°. Jamais il n'exista de nation libre qui n'eût dans sa constitution naturelle des germes de liberté aussi anciens qu'elle; et jamais nation ne tenta efficacement de développer par ses lois fondamentales écrites d'autres droits que ceux qui existaient dans sa constitution naturelle.
- 12. Une assemblée quelconque d'hommes ne peut constituer une nation. Une entreprise de ce genre doit même obtenir une place parmi les actes de folie les plus mémorables (2).

⁽¹⁾ Ceci doit être pris en grande considération dans les monarchies modernes. Comme toutes légitimes et saintes franchises de ce genre doivent partir du souverain, tout ce qui lui est arraché par la force est frappé d'anathème. Écrire une loi, disait très-bien Démosthènes, ce n'est rien: c'est le faire vouloir qui est tout. (Olynt. III.) Mais si cela est vrai du souverain à l'égard du peuple, que dirons-nous d'une nation; c'est-à-dire, pour employer les termes les plus doux, d'une poignée de théoristes échauffés qui proposeraient une constitution à un souverain légitime, comme on propose une capitulation à un général assiégé? Tout cela serait indécent, absurde, et surtout nul,

⁽²⁾ Machiavel est encore cité ici : E necessario che uno sia quello che dia il modo e della cui mente dipenda qualunque simile ordinazione. Disc., sopr. Tit. Liv., lib. I, cap. 1v.

Il ne paraît pas que, depuis l'année 1796, date de la première édition du livre que nous citons (1), il se soit passé dans le monde rien qui ait pu amener l'auteur à se repentir de sa théorie. Nous croyons au contraire que, dans ce moment, il peut être utile de la développer pleinement et de la suivre dans toutes ses conséquences, dont l'une des plus importantes, sans doute, est celle qui se trouve énoncée en ces termes au chapitre X du même ouvrage.

L'homme ne peut faire de souverain. Tout au plus, il peut servir d'instrument pour déposséder un souverain et livrer ses États à un autre souverain déjà prince... « Du reste, il n'a jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne. Si ce phénomène paraissait, ce serait une époque du monde (2). »

On peut réfléchir sur cette thèse, que la censure divine vient d'approuver d'une manière assez solennelle. Mais qui sait si l'ignorante légèreté de notre âge ne dira pas sérieusement : S'il l'avait voulu il serait encore à sa place? comme elle le répète encore après deux siècles : Si Richard Cromwel avait eu le génie de son père, il aurait fixé le protectorat dans sa famille; ce qui revient précisément à dire : Si cette famille n'avait pas cessé de régner, elle règnerait encore.

⁽¹⁾ Considérations sur la France, chap. IV.

⁽²⁾ Ibid., chap. x, § 111.

Il est écrit : C'est moi qui fais les souverains (1). Ceci n'est point une phrase d'église, une métaphore de prédicateur; c'est la vérité littérale, simple et palpable. C'est une loi du monde politique. Dieu fait les Rois, au pied de la lettre. Il prépare les races royales; il les mûrit au milieu d'un nuage qui cache leur origine. Elles paraissent ensuite couronnées de gloire et d'honneur; elles se placent; et voici le plus grand signe de leur légitimité.

C'est qu'elles s'avancent comme d'elles-mêmes, sans violence d'une part, et sans délibération marquée de l'autre : c'est une espèce de tranquillité magnifique qu'il n'est pas aisé d'exprimer. Usurpation légitime me semblerait l'expression propre (si elle n'était point trop hardie) pour caractériser ces sortes d'origines que le temps se hâte de consacrer.

Qu'on ne se laisse donc point éblouir par les plus belles apparences humaines. Qui jamais en rassembla davantage que le personnage extraordinaire dont la chute retentit encore dans toute l'Europe? Vit-on jamais de souveraineté en apparence si affermie, une plus grande réunion de moyens, un homme plus puissant, plus actif, plus redoutable? Longtemps nous le vîmes fouler aux pieds vingt nations muettes et glacées d'effroi; et son pouvoir enfin avait jeté certaines racines qui pouvaient désespérer l'espérance.

⁽¹⁾ Per me Reges regnant. Prov. VIII. 15.

— Cependant il est tombé, et si bas, que la pitié qui le contemple, recule, de peur d'en être touchée. On peut, au reste, observer ici en passant que, par une raison un peu différente, il est devenu également difficile de parler de cet homme, et de l'auguste rival qui en a débarrassé le monde. L'un échappe à l'insulte, et l'autre à la louange. — Mais revenons.

Dans un ouvrage connu seulement d'un petit nombre de personnes à St-Pétersbourg, l'auteur écrivait en l'année 1810 :

« Lorsque deux partis se heurtent dans une révolution, si l'on voit tomber d'un côté des victimes précieuses, on peut gager que ce parti finira par l'emporter, malgré toutes les apparences contraires. »

C'est encore là une assertion dont la vérité vient d'être justifiée de la manière la plus éclatante et la moins prévue. L'ordre moral a ses lois comme le physique, et la recherche de ses lois est tout à fait digne d'occuper les méditations d'un véritable philosophe. Après un siècle entier de futilités criminelles, il est temps de nous rappeler ce que nous sommes, et de faire remonter toute science à sa source. C'est ce qui a déterminé l'auteur de cet opuscule à lui permettre de s'évader du portefeuille timide qui le retenait depuis cinq ans. On en laisse subsister la date, et on le donne mot à mot tel qu'il fut écrit à cette époque. L'amitié a provoqué cette publication, et c'est peut-être tant pis pour l'auteur; car la bonne dame est, dans certaines occasions, tout aussi aveugle

que son frère. Quoi qu'il en soit, l'esprit qui a dicté l'ouvrage jouit d'un privilége connu : il peut sans doute se tromper quelquefois sur des points indifférents; il peut exagérer ou parler trop haut; il peut enfin offenser la langue ou le goût, et dans ce cas, tant mieux pour les malins, si par hasard il s'en trouve; mais toujours il lui restera l'espoir le mieux fondé de ne choquer personne, puisqu'il aime tout le monde; et, de plus, la certitude parfaite d'intéresser une classe d'hommes assez nombreuse et très-estimable, sans pouvoir jamais nuire à un seul : cette foi est tout à fait tranquillisante.

•

ESSAI

SUR

LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR

DES CONSTITUTIONS POLITIQUES

RT DES AUTRES INSTITUTIONS HUMAINES.

- I. Une des grandes erreurs d'un siècle qui les professa toutes, fut de croire qu'une constitution politique
 pouvait être écrite et créée à priori, tandis que la
 raison et l'expérience se réunissent pour établir qu'une
 constitution est une œuvre divine, et que ce qu'il y
 a précisément de plus fondamental et de plus essentiellement constitutionnel dans les lois d'une nation
 ne saurait être écrit.
- II. On a cru souvent faire une excellente plaisanterie aux Français en leur demandant dans quel livre était écrite la loi salique; mais Jérôme Bignon répondait fort à propos, et très-probablement sans savoir à quel point il avait raison, qu'elle était écrite às cœurs des Français. En effet, supposons qu'une loi de cette importance n'existe que parce qu'elle est écrite, il est certain que l'autorité quelconque qui l'aura écrite,

aura le droit de l'effacer; la loi n'aura donc pas ce caractère de sainteté et d'immuabilité qui distingue les lois véritablement constitutionnelles. L'essence d'une loi fondamentale est que personne n'ait le droit de l'abolir : or, comment sera-t-elle au-dessus de tous, si quelqu'un l'a faite? L'accord du peuple est impossible; et quand il en serait autrement, un accord n'est point une loi, et n'oblige personne, à moins qu'il n'y ait une autorité supérieure qui le garantisse. Locke a cherché le caractère de la loi dans l'expression des volontés réunies; il faut être heureux pour rencontrer ainsi le caractère qui exclut précisément l'idée de loi. En effet, les volontés réunies forment le règlement et non la loi, laquelle suppose nécessairement et manifestement une volonté supérieure qui se fait obéir (1). « Dans le système de Hobbes » (le même qui a fait tant de fortune dans notre siècle sous la plume de Locke), « la force des lois civiles ne porte que sur » une convention; mais s'il n'y a point de loi naturelle » qui ordonne d'exécuter les lois qu'on a faites, de » quoi servent-elles? Les promesses, les engagements, » les serments ne sont que des paroles: il est aussi aisé » de rompre ce lien frivole, que de le former. Sans » le dogme d'un Dieu législateur, toute obligation » morale est chimérique. Force d'un côté, impuissance

^{(1) «} L'homme dans l'état de nature n'avait que des droits.... En » entrant dans la société, je renonce à ma volonté particulière pour » me conformer à la loi qui est la volonté générale. — Le Spectateur » français (t. I, p. 194) s'est justement moqué de cette définition; mais il pouvait observer de plus qu'elle appartient au siècle, et surtout à Locke qui a ouvert ce siècle d'une manière si funeste.

» de l'autre, voilà tout le lien des sociétés humai-» nes (1).»

Ce qu'un sage et profond théologien a dit ici de l'obligation morale, s'applique avec une égale vérité à l'obligation politique ou civile. La loi n'est proprement loi, et ne possède une véritable sanction qu'en la supposant émanée d'une volonté supérieure; en sorte que son caractère essentiel est de n'être pas la volonté de tous. Autrement les lois ne seront, comme on vient de le dire, que des règlements; et, comme le dit encore l'auteur cité tout à l'heure, « ceux qui » ont eu la liberté de faire ces conventions, ne se sont » pas ôté le pouvoir de les révoquer; et leurs descen-» dants, qui n'y ont eu aucune part, sont encore moins » tenus de les observer (2). » De là vient que le bon sens primordial, heureusement antérieur aux sophismes, a cherché de tous côtés la sanction des lois dans une puissance au-dessus de l'homme, soit en reconnaissant que la souveraineté vient de Dieu, soit en révérant certaines lois non écrites, comme venant de lui.

III. Les rédacteurs des lois romaines ont jeté sans prétention, dans le premier chapitre de leur collection, un fragment de jurisprudence grecque bien remarquable. Parmi les lois qui nous gouvernent, dit ce passage, les unes sont écrites et les autres ne le sont pas. Rien de plus simple et rien de plus profond. Connaît-on quelque loi turque qui permette

⁽¹⁾ Bergier, Traité historique et dogmatique de la Religion, in-8°, tome III, chap. IV, § 12, p. 350, 331. (D'après Tertullien, Apol. 45.)

⁽²⁾ Ibid.

expressément au souverain d'envoyer immédiatement un homme à la mort, sans la décision intermédiaire d'un tribunal? Connaît-on quelque loi écrite, même religieuse, qui le défende aux souverains de l'Europe chrétienne (1)? Cependant le Turc n'est pas plus surpris de voir son maître ordonner immédiatement la mort d'un homme, que de le voir aller à la mosquée. Il croit, avec toute l'Asie, et même avec toute l'antiquité, que le droit de mort exercé immédiatement est un apanage légitime de la souveraineté. Mais nos princes frémiraient à la seule idée de condamner un homme à mort; car, selon notre manière de voir, cette condamnation serait un meurtre abominable, et cependant je doute qu'il fût possible de le leur défendre par une loi fondamentale écrite, sans amener des maux plus grands que ceux qu'on aurait voulu prévenir.

IV. Demandez à l'histoire romaine quel était précisément le pouvoir du sénat; elle demeurera muette, du moins quant aux limites précises de ce pouvoir. On voit bien en général que celui du peuple et celui du sénat se balançaient mutuellement, et ne cessaient de se combattre : on voit bien que le patriotisme ou la lassitude, la faiblesse ou la violence terminaient ces luttes dangereuses; mais nous n'en savons pas

^{(1) «} L'Église désend à ses enfants, encore plus sortement que les lois » civiles, de se saire justice à eux-mêmes; et c'est par son esprit que les » Rois chrétiens ne se la sont pas, dans les crimes mêmes de lèse-ma- jesté au premier ches, et qu'ils remettent les criminels entre les » mains des juges pour les saire punir selon les lois et dans les sormes » de la justice. » (Pascal, XIVe Lettre prov.) Ce passage est trèsimportant et devrait se trouver ailleurs.

davantage (1). En assistant à ces grandes scènes de l'histoire, on se sent quelquefois tenté de croire que les choses seraient allées beaucoup mieux s'il y avait eu des lois précises pour circonscrire les pouvoirs; mais ce serait une grande erreur : de pareilles lois, toujours compromises par des cas inattendus et des exceptions forcées, n'auraient pas duré six mois, ou elles auraient renversé la république.

V. La constitution anglaise est un exemple plus près de nous, et par conséquent plus frappant. Qu'on l'examine avec attention : on verra qu'elle ne va qu'en n'allant pas (si ce jeu de mots est permis). Elle ne se soutient que par les exceptions. L'habeas corpus, par exemple, a été si souvent et si long-temps suspendu, qu'on a pu douter si l'exception n'était pas devenue règle. Supposons un instant que les auteurs de ce fameux acte eussent eu la prétention de fixer les cas où il pourrait être suspendu, ils l'auraient anéanti par le fait.

VI. Dans la séance de la chambre des communes du 26 juin 1807, un lord cita l'autorité d'un grand homme d'État pour établir que le Roi n'a pas le droit de dissoudre le parlement pendant la session; mais

⁽¹⁾ J'ai souvent réfléchi sur ce passage de Cicéron: (De Leg. II, 6.) Leges Liviæ præsertim uno versiculo senatús puncto temporis sublatæ sunt. De quel droit le sénat prenait-il cette liberté? Et comment le peuple le laissait-il faire? Il n'est sûrement pas aisé de répondre: mais de quoi peut-on s'étonner dans ce genre, puisqu'après tout ce qu'on a écrit sur l'histoire et sur les antiquités romaines, il a fallu de nos jours écrire des dissertations pour savoir comment le sénat se recrutait.

cette opinion fut contredite. Où est la loi? Essayez de la faire, et de fixer exclusivement par écrit le cas où le Roi a ce droit, vous amènerez une révolution. Le Roi, dit alors l'un des membres, a ce droit lorsque l'occasion est importante; mais, qu'est-ce qu'une occasion importante? Essayez encore de le décider par écrit.

VII. Mais voici quelque chose de plus singulier. Tout le monde se rappelle la grande question agitée avec tant de chaleur en Angleterre en l'année 1806. Il s'agissait de savoir si la cumulation d'un emploi de judicature avec une place de membre du conseil privé s'accordait ou non avec les principes de la constitution anglaise. Dans la séance de cette même chambre des communes du 3 mars, un membre observa que l'Angleterre est gouvernée par un corps (le conseil privé) que la constitution ignore (1). Seulement, ajouta-t-il, elle le laisse faire (2).

Voilà donc chez cette sage et justement fameuse Angleterre un corps qui gouverne et fait tout dans le vrai, mais que la constitution ne connaît pas. Delolme a oublié ce trait que je pourrais appuyer de plusieurs autres.

Après cela, qu'on vienne nous parler de constitutions écrites et de lois constitutionnelles faites à priori.

⁽¹⁾ This country is governed by a body not known by Legislature.

⁽²⁾ Connived at. V. le London-Chronicle du 4 mars 4806. Observez que ce mot de Legislature, renfermant les trois pouvoirs, il suit de cette assertion que le Roi même ignore le conseil privé. — Je crois cependant qu'il s'en doute.

On ne conçoit pas comment un homme sensé peut rêver la possibilité d'une pareille chimère. Si l'on s'avisait de faire une loi en Angleterre pour donner une existence constitutionnelle au conseil privé, et pour régler ensuite et circonscrire rigoureusement ses priviléges et ses attributions, avec les précautions nécessaires pour limiter son influence et l'empêcher d'en abuser, on renverserait l'État.

La véritable constitution anglaise est cet esprit public, admirable, unique, infaillible, au-dessus de tout éloge, qui mène tout, qui conserve tout, qui sauve tout. — Ce qui est écrit n'est rien (1).

VIII. On jeta les hauts cris, sur la fin du siècle dernier, contre un ministre qui avait conçu le projet d'introduire cette même constitution anglaise (ou ce qu'on appelait de ce nom) dans un royaume en convulsion qui en demandait une quelconque avec une espèce de fureur. Il eut tort, si l'on veut, autant du moins qu'on peut avoir tort lorsqu'on est de bonne foi; ce qu'il est bien permis de supposer, et ce que je crois de tout mon cœur. Mais qui donc avait droit de le condamner? Vel duo, vel nemo. Il ne déclarait pas vouloir rien détruire de son chef, il voulait seu-lement, disait-il, substituer une chose qui lui paraissait raisonnable, à une autre dont on ne voulait plus, et qui même par le fait n'existait plus. Si l'on suppose

⁽¹⁾ Cette constitution turbulente, dit Hume, toujours slottante entre la prérogative et le privilège, présente une foule d'autorités pour et contre. (Hist. d'Angl., Jacques I, chap. xlvii, an 1621.) Hume, en disant ainsi la vérité, ne manque point de respect à son pays; il dit ce qui est et ce qui doit être.

d'ailleurs le principe comme posé (et il l'était en effet), que l'homme peut créer une constitution, ce ministre (qui était certainement un homme) avait droit de faire la sienne tout comme un autre, et plus qu'un autre. Les doctrines sur ce point étaient-elles douteuses? Ne croyait-on pas de tout côté qu'une constitution est un ouvrage d'esprit comme une ode ou une tragédie? Thomas Payne n'avait-il pas déclaré, avec une profondeur qui ravissait les universités, qu'une constitution n'existe pas tant qu'on ne peut la mettre dans sa poche? Le dix-huitième siècle qui ne s'est douté de rien, n'a douté de rien : c'est la règle; et je ne crois pas qu'il ait produit un seul jouvenceau de quelque talent qui n'ait fait trois choses au sortir du collége : une néopédie, une constitution et un monde. Si donc un homme, dans la maturité de l'âge et du talent, profondément versé dans les sciences économiques et dans la philosophie du temps, n'avait entrepris que la seconde de ces choses seulement, je l'aurais trouvé déjà excessivement modéré; mais j'avoue qu'il me paraît un véritable prodige de sagesse et de modestie lorsque je le vois, mettant (au moins comme il le croyait) l'expérience à la place des folles théories, demander respectueusement une constitution aux Anglais, au lieu de la faire luimême. On dira: Cela même n'était pas possible. Je le sais, mais il ne le savait pas : et comment l'aurait-il su? Qu'on me nomme celui qui le lui avait dit.

IX. Plus on examinera le jeu de l'action humaine dans la formation des constitutions politiques, et plus on se convaincra qu'elle n'y entre que d'une manière infiniment subordonnée, ou comme simple instrument; et je ne crois pas qu'il reste le moindre doute sur l'incontestable vérité des propositions suivantes :

- 1º. Que les racines des constitutions politiques existent avant toute loi écrite;
- 2º. Qu'une loi constitutionnelle n'est et ne peut être que le développement ou la sanction d'un droit préexistant et non écrit;
- 3°. Que ce qu'il y a de plus essentiel, de plus intrinsèquement constitutionnel, et de véritablement fondamental, n'est jamais écrit, et même ne saurait l'être, sans exposer l'État;
- 4°. Que la faiblesse et la fragilité d'une constitution sont précisément en raison directe de la multiplicité des articles constitutionnels écrits (1).

X. Nous sommes trompés sur ce point par un sophisme si naturel, qu'il échappe entièrement à notre attention. Parce que l'homme agit, il croit agir seul, et parce qu'il a la conscience de sa liberté, il oublie sa dépendance. Dans l'ordre physique il entend raison; et quoiqu'il puisse, par exemple, planter un gland, l'arroser, etc., cependant il est capable de convenir qu'il ne fait pas des chênes, parce qu'il voit l'arbre croître, et se perfectionner sans que le pouvoir humain s'en mêle, et que d'ailleurs il n'a pas fait le gland; mais dans l'ordre social où il est présent et agent, il se met à croire qu'il est réellement l'auteur direct de tout ce qui se fait par lui : c'est, dans un sens, la truelle qui se croit architecte. L'homme est intelligent, il est libre, il est sublime, sans doute; mais il

⁽¹⁾ Ce qui peut servir de commentaire au mot célèbre de Tacite : Pessimæ reipublicæ plurimæ Leges.

n'en est pus moins un outil de Dieu, suivant l'heureuse expression de Plutarque, dans un beau passage qui vient de lui-même se placer ici.

« Il ne faut pas s'émerveiller, dit-il, si les plus » belles et les plus grandes choses du monde se font » par la volonté et providence de Dieu; attendu » que, en toutes les plus grandes et principales par-» ties du monde, il y a une ame; car l'organe et util » de l'ame, c'est le corps; et l'ame est l'util de » Disu. Et comme le corps a de soy plusieurs mou-» vements, et que la pluspart, mesmement les plus » nobles, il les a de l'ame : aussi l'ame ne fait, ne » plus, ne moins, aucunes de ses opérations, estant » meue d'elle-mesme; ès autres, elle se laisse ma-» nier, dresser et tourner à Dieu, comme il lui » plaist; estant le plus bel organe et le plus adroist » util qui sçauroit estre : car ce seroit chose estrange " que le vent, l'eau, les nuées et les pluyes fussent » instruments de Dieu, avec lesquels il nourrit et » entretient plusieurs créatures, et en pert aussi et » deffait plusieurs autres, et qu'il ne se servist nul-» lement des animaux à faire pas une de ses œuvres. » Ains est beaucoup plus vraysemblable, attendu » qu'ils dépendent totalement de la puissance de » Dieu, qu'ils servent à tous les mouvements et se-» condent toutes les volontés de Dieu; plus tost que » les arcs ne s'accommodent aux Scythes, les lyres » aux Grecs ne les haubois (1). » On ne saurait mieux dire; et je ne crois pas que

On the sautate micux dire; et je ne crois pas que

⁽¹⁾ Plutarque, Banquet des sept Sages, traduction d'Amyot.

ces belles réflexions trouvent nulle part d'application plus juste que dans la formation des constitutions politiques, où l'on peut dire, avec une égale vérité, que l'homme fait tout et ne fait rien.

XI. S'il y a quelque chose de connu, c'est la comparaison de Cicéron au sujet du système d'Épicure qui voulait bâtir un monde avec les atomes tombant au hasard dans le vide. On me ferait plutôt croire, disait le grand orateur, que des lettres jetées en l'air pourraient s'arranger en tombant de manière à former un poème. Des milliers de bouches ont répété et célébré cette pensée; je ne vois pas cependant que personne ait songé à lui donner le complément qui lui manque. Supposons que des caractères d'imprimerie jetés à pleines mains du haut d'une tour viennent former à terre l'Athalie de Racine, qu'en résultera-t-il? Qu'une intelligence a présidé à la chute et à l'arrangement des caractères. Le bon sens ne conclura jamais autrement.

XII. Considérons maintenant une constitution politique quelconque, celle de l'Angleterre, par exemple. Certainement elle n'a pas été faite à priori. Jamais des hommes d'État ne se sont assemblés et n'ont dit: Créons trois pouvoirs; balançons-les de telle manière, etc., personne n'y a pensé. La constitution est l'ouvrage des circonstances, et le nombre de ces circonstances est infini. Les lois romaines, les lois ecclésiastiques, les lois féodales, les coutumes saxonnes, normandes et danoises; les priviléges, les préjugés et les prétentions de tous les ordres; les guerres, les révoltes, les révolutions, la conquête, les croisades; toutes les vertus, tous les vices, toutes

les connaissances, toutes les erreurs, toutes les passions; tous ces éléments, enfin, agissant ensemble, et formant par leur mélange et leur action réciproque des combinaisons multipliées par myriades de millions, ont produit enfin, après plusieurs siècles, l'unité la plus compliquée et le plus bel équilibre de forces politiques qu'on ait jamais vu dans lé monde (1).

XIII. Or, puisque ces éléments, ainsi projetés dans l'espace, se sont arrangés en si bel ordre, sans que, parmi cette foule innombrable d'hommes qui ont agi dans ce vaste champ, un seul ait jamais su ce qu'il faisait par rapport au tout, ni prévu ce qui devait arriver, il s'ensuit que ces éléments étaient guidés dans leur chute par une main infaillible, supérieure à l'homme. La plus grande folie, peut-être, du siècle des folies, fut de croire que les lois fondamentales pouvaient être écrites à priori; tandis qu'elles sont évidemment l'ouvrage d'une force supérieure à l'homme; et que l'écriture même, très-postérieure, est pour elles le plus grand signe de nullité.

XIV. Il est bien remarquable que Dieu, ayant

⁽¹⁾ Tacite croyait que cette forme de gouvernement ne serait jamais qu'une théorie idéale ou une expérience passagère. « Le meilleur de tous les gouvernements, » dit-il (d'après Cicéron, comme on sait), « serait celui qui résulterait du mélange des trois pouvoirs » balancés l'un par l'autre; mais ce gouvernement n'existera ja» mais; mais s'il se montre, il ne durera pas. » (Ann. IV, 33.) Le bon sens anglais peut cependant le faire durer bien plus longtemps qu'on ne pourrait l'imaginer, en subordonnant sans cesse, mais plus ou moins, la théorie, ou ce qu'on appelle les principes, aux leçons de l'expérience et de la modération : ce qui serait impossible, si les principes étaient écrits.

daigné parler aux hommes, a manifesté lui-même ces vérités dans les deux révélations que nous tenons de sa bonté. Un très-habile homme qui a fait, à mon avis, une sorte d'époque dans notre siècle, à raison du combat à outrance qu'il nous montre dans ses écrits entre les préjugés les plus terribles de siècle, de secte, d'habitude, etc., et les intentions les plus pures, les mouvements du cœur le plus droit, les connaissances les plus précieuses; cet habile homme, dis-je, a décidé « qu'une instruction venant immédiatement de Dieu, ou donnée seulement par ses ordres, DEVAIT premièrement certifier aux hommes l'existence de cet ÊTRB. » C'est précisément le contraire; car le premier caractère de cette instruction est de ne révéler directement ni l'existence de Dieu, ni ses attributs; mais de supposer le tout antérieurement connu, sans qu'on sache ni pourquoi, ni comment. Aiusi elle ne dit point: Il n'y a, ou vous ne croirez qu'un seul Dieu éternel, tout-puissant, etc. Elle dit (et c'est son premier mot), sous une forme purement narrative: Au commencement Dieu créa, etc.; par où elle suppose que le dogme est connu avant l'écriture.

XV. Passons au christianisme qui est la plus grande de toutes les institutions imaginables, puisqu'elle est toute divine, et qu'elle est faite pour tous les hommes et pour tous les siècles. Nous la trouverons soumise à la loi générale. Certes, son divin auteur était bien le maître d'écrire lui-même ou de faire écrire; cependant il n'a fait ni l'un ni l'autre, du moins en forme législative. Le Nouveau Testament, postérieur à la mort du législateur, et même à l'établissement de sa religion, présente une narration, des avertisse-

ments, des préceptes moraux, des exhortations, des ordres, des menaces, etc., mais nullement un recueil de dogmes énoncés en forme impérative. Les évangélistes, en racontant cette dernière cène où Dieu nous aima Jusqu'a LA FIN, avaient là une belle occasion de commander par écrit à notre croyance; ils se gardent cependant de déclarer ni d'ordonner rien. On lit bien dans leur admirable histoire: Allez, enseignez; mais point du tout : Enseignez ceci ou cela. Si le dogme se présente sous la plume de l'historien sacré, il l'énonce simplement comme une chose antérieurement connue (1). Les symboles qui parurent depuis sont des professions de foi pour se reconnaître, ou pour contredire les erreurs du moment. On y lit: Nous croyons; jamais vous croirez. Nous les récitons en particulier: nous les chantons dans les temples, sur la lyre et sur l'orgue (2), comme de véritables prières, parce qu'ils sont des formules de soumission, de confiance et de foi adressées à Dieu, et non des ordonnances adressées aux hommes. Je voudrais bien voir la Confession d'Augsbourg ou les trente-neuf articles mis en musique; cela serait plaisant (3)!

⁽¹⁾ Il est très-remarquable que les évangélistes mêmes ne prirent la plume que tard, et principalement pour contredire des histoires fausses publiées de leur temps. Les épîtres canoniques naquirent aussi de causes accidentelles : jamais l'Écriture n'entra dans le plan primitif des fondateurs. Mill, quoique protestant, l'a reconnu expressément. (Pro leg. in Nov. Test. græc. p. 1, nº 65.) Et Hobbes avait déjà fait la même observation en Angleterre (Hobbes's Tripos in three discourses. Dis. The III, p. 265, in-8°).

⁽²⁾ In chordis et organo. Ps., cl., 4.

⁽³⁾ La saison ne peut que parler, c'est l'amour qui chante; et voilà

Bien loin que les premiers symboles contiennent l'énoncé de tous nos dogmes, les chrétiens d'alors auraient au contraire regardé comme un grand crime de les énoncer tous. Il en est de même des saintes Écritures: jamais il n'y eut d'idée plus creuse que celle d'y chercher la totalité des dogmes chrétiens: il n'y a pas une ligne dans ces écrits qui déclare, qui laisse seulement apercevoir le projet d'en faire un code ou une déclaration dogmatique de tous les articles de foi.

- XVI. Il y a plus : si un peuple possède un de ces codes de croyance, on peut être sûr de trois choses :
 - 1º. Que la religion de ce peuple est fausse;
- 2°. Qu'il a écrit son code religieux dans un accès de fièvre;
- 3°. Qu'on s'en moquera en peu de temps chez cette nation même, et qu'il ne peut avoir ni force ni durée. Tels sont, par exemple, ces fameux articles, qu'on signe plus qu'on ne les lit, et qu'on lit plus qu'on ne les croit (1). Non-seulement ce catalogue de dogmes est compté pour rien, ou à peu près, dans le pays qui l'a vu naître; mais de plus il est évident, même pour l'œil étranger, que les illustres posses-

pourquoi nous chantons nos symboles; car la foi n'est qu'une croyance par amour: elle ne réside point seulement dans l'entendement; elle pénètre encore et s'enracine dans la volonté. Un théologien philosophe a dit avec beaucoup de vérité et de finesse: « Il y a bien de la diffé» rence entre croire et juger qu'il faut croire. » Aliud est credere, aliud judicare esse credendum. (Leon. Lessii Opuscula. Ludg. 1651, in-fol. pag. 556, cel. 2. De Prædestinatione.)

⁽¹⁾ Gibbon, dans ses Mémoires, tom. I, chap. 6, de la traduction française.

seurs de cette feuille de papier en sont fort embarrassés. Ils voudraient bien la faire disparaître, parce qu'elle impatiente le bon sens national éclairé par le temps, et parce qu'elle leur rappelle une origine malheureuse; mais la constitution est écrite.

XVII. Jamais, sans doute, ces mêmes Anglais n'auraient demandé la grande charte, si les priviléges de la nation n'avaient pas été violés; mais jamais aussi ils ne l'auraient demandée, si les priviléges n'avaient pas existé avant la charte. Il en est de l'Église comme de l'État: si jamais le christianisme n'avait été attaqué, jamais il n'aurait écrit pour fixer le dogme: mais jamais aussi le dogme n'a été fixé par écrit, que parce qu'il existait antérieurement dans son état naturel qui est celui de parole.

Les véritables auteurs du concile de Trente furent les deux grands novateurs du XVIº siècle (1). Leurs disciples, devenus plus calmes, nous ont proposé depuis d'effacer cette loi fondamentale, parce qu'elle contient quelques mots difficiles pour eux; et ils ont essayé de nous tenter, en nous montrant comme possible à ce prix une réunion qui nous rendrait complices au lieu de nous rendre amis; mais cette demande n'est ni théologique ni philosophique. Eux-mêmes amenèrent jadis dans la langue religieuse ces mots qui les fatiguent. Désirons qu'ils apprennent aujour-d'hui à les prononcer. La foi, si la sophistique opposition ne l'avait jamais forcée d'écrire, serait mille fois

⁽¹⁾ On peut faire la même observation en remontant jusqu'à Arius : jamais l'Église n'a cherché à écrire ses dogmes ; toujours on l'y a forcée.

plus angélique: elle pleure sur ces décisions que la révolte lui arracha et qui furent toujours des malheurs, puisqu'elles supposent toutes le doute ou l'attaque, et qu'elles ne purent naître qu'au milieu des commotions les plus dangereuses. L'état de guerre éleva ces remparts vénérables autour de la vérité: ils la défendent sans doute, mais ils la cachent: ils la rendent inattaquable, mais par là même moins accessible. Ah! ce n'est pas ce qu'elle demande, elle qui voudrait serrer le genre humain dans ses bras.

XVIII. J'ai parlé du christianisme comme système de croyance; je vais maintenant l'envisager comme souveraineté, dans son association la plus nombreuse. Là, elle est monarchique, comme tout le monde le sait, et cela devait être, puisque la monarchie devient, par la nature même des choses, plus nécessaire à mesure que l'association devient plus nombreuse. On n'a point oublié qu'une bouche impure se fit cependant approuver de nos jours, lorsqu'elle dit que la France était géométriquement monarchique. Il serait difficile, en effet, d'exprimer plus heureusement une vérité plus incontestable. Mais si l'étendue de la France repousse seule l'idée de toute autre espèce de gouvernement, à plus forte raison, cette souveraineté qui, par l'essence même de sa constitution, aura toujours des sujets sur tous les points du globe, ne pouvait être que monarchique; et l'expérience sur ce point se trouve d'accord avec la théorie. Cela posé, qui ne croirait qu'une telle monarchie se trouve plus rigoureusement déterminée et circonscrite que toutes les autres, dans la prérogative de son chef? C'est cependant le contraire qui a eu lieu. Lisez les innombra-

bles volumes enfantés par la guerre étrangère, et même par une espèce de guerre civile qui a ses avantages et ses inconvénients, vous verrez que de tout côté on ne cite que des faits; et c'est une chose surtout bien remarquable que le tribunal suprême ait constamment laissé disputer sur la question qui se présente à tous les esprits comme la plus fondamentale de la constitution, sans avoir voulu jamais la décider par une loi formelle; ce qui devait être ainsi, si je ne me trompe infiniment, à raison précisément de l'importance fondamentale de la question (1). Quelques hommes sans mission, et téméraires par faiblesse, tentèrent de la décider en 1682, en dépit d'un grand homme; et ce fut une des plus solennelles imprudences qui aient jamais été commises dans le monde. Le monument qui nous en est resté est condamnable sans doute sous tous les rapports; mais il l'est surtout par un côté qui n'a pas été remarqué, quoiqu'il prête le flanc plus que tout autre à une critique éclairée. La fameuse déclaration osa décider par écrit et sans nécessité, même apparente (ce qui porte la faute à l'excès), une question qui devait être constamment abandonnée à une certaine sagesse pratique, éclairée par la conscience universelle.

Ce point de vue est le seul qui se rapporte au dessein de cet ouvrage; mais il est bien digne des

⁽¹⁾ Je ne sais si les Anglais ont remarqué que le plus docte et le plus fervent défenseur de la souveraineté dont il s'agit ici, intitule ainsi un de ses chapitres : Que la monarchie mixte tempérée d'aristocratie et de démocratie, vaut mieux que la monarchie pure. (Bellarm. de summo Pontif., cap. III.) Pas mal pour un fanatique!

méditations de tout esprit juste et de tout cœur droit.

XIX. 'Ces idées ne sont point étrangères (prises dans leur généralité) aux philosophes de l'antiquité: ils ont bien senti la faiblesse, j'ai presque dit le néant de l'écriture dans les grandes institutions; mais personne n'a mieux vu, ni mieux exprimé cette vérité que Platon, qu'on trouve toujours le premier sur la route de toutes les grandes vérités. Suivant lui, d'abord, « l'homme qui doit toute son instruction à » l'écriture, n'aura jamais que l'apparence de la » sagesse (1). La parole, ajoute-t-il, est à l'écriture ce » qu'un homme est à son portrait. Les productions » de l'écriture se présentent à nos yeux comme vi-» vantes; mais si on les interroge, elles gardent le » silence avec dignité (2). Il en est de même de l'écri-» ture qui ne sait ce qu'il faut dire à un homme, ni » ce qu'il faut cacher à un autre. Si l'on vient à » l'attaquer ou à l'insulter sans raison, elle ne peut se » défendre; car son père n'est jamais là pour la » soutenir (3). De manière que celui qui s'imagine » pouvoir établir par l'écriture seule une doctrine » claire et durable, est un grand sot (4). S'il possé-» dait réellement les véritables germes de la vérité,

⁽¹⁾ Δοξόσοφοι γεγονότες άντι ςοφών. Plat., in Phædr. Opp., tom., édit. Bipont., p. 381.

⁽²⁾ Σεμνῶς πάνυ σιλᾶ. (Ibid., p. 382.)

⁽³⁾ Του πατρός δείται βοηδου. (Ibid., p. 382.)

⁽⁴⁾ Πολής αν εύηδείας γέμει. (Ibid., p. 382.) Mot à mot : Il regorge de bêtise.

Prenons garde. chacun dans notre pays, que cette espèce de pléthore ne devienne endémique.

» il se garderait bien de croire qu'avec un peu de » liqueur noire et une plume (1) il pourra les faire » germer dans l'univers, les défendre contre l'inclé-» mence des saisons et leur communiquer l'efficacité » nécessaire. Quant à celui qui entreprend d'écrire » des lois ou des constitutions civiles (2), et qui se » figure que parce qu'il les a écrites il a pu leur » donner l'évidence et la stabilité convenables, quel » que puisse être cet homme, particulier ou législa-» teur (3), et soit qu'on le dise ou qu'on ne le dise » pas (4), il s'est déshonoré; car il a prouvé par là » qu'il ignore également ce que c'est que l'inspiration » et le délire, le juste et l'injuste, le bien et le mal : » or, cette ignorance est une ignominie, quand même » la masse entière du vulgaire applaudirait (5). »

XX. Après avoir entendu la sayesse des nations, il ne sera pas inutile, je pense, d'entendre encore la philosophie chrétienne.

« Il eût été sans doute bien à désirer, » a dit le plus éloquent des Pères grecs, « que nous n'eussions » jamais eu besoin de l'écriture, et que les préceptes » divins ne fussent écrits que dans nos cœurs, par la » grâce, comme ils le sont par l'encre, dans nos livres : » mais, puisque nous avons perdu cette grâce par

⁽¹⁾ Έν τόδατι μέλανι διά καλαμου. (Ibid., p. 384.)

⁽²⁾ Νόμους τιδείς, σύνγραμμα πολιτικόν γραφων. (Plat., in Phædr. Opp., Tom. X, et Bipont., p. 386, 126.)

^{(3) &#}x27;lôία η δημοσίηα. (Ibid.)

⁽⁴⁾ Εἴτέ τις φησίν, εἴτε μὴ. (lbid.)

⁽⁵⁾ Ούκ έκφεύγει τη άληθεία μη ούκ έπονείδισγον εΐναι, οῦδε αν ο τας δχλος αὐτὺ επαινέση. (Ibid., p. 586, 387.)

» notre faute, saisissons donc, puisqu'il le faut, une » planche au lieu du vaisseau, et sans oublier ce-» pendant la supériorité du premier état. Dieu ne » révéla jamais rien aux élus de l'Ancien Testament : » toujours il leur parla directement, parce qu'il voyait » la pureté de leurs cœurs; mais le peuple hébreu » s'étant précipité dans l'abîme des vices, il fallut des » livres et des lois. La marche s'est renouvelée sous » l'empire de la nouvelle révélation; car le Christ » n'a pas laissé un seul écrit à ses Apôtres. Au lieu de » livres il leur promit le Saint-Esprit. C'est lui, leur » dit-il, qui vous inspirera ce que vous aurez à » dire (1). Mais parce que, dans la suite des temps, » des hommes coupables se révoltèrent contre les » dogmes et contre la morale, il fallut en venir aux » livres. »

XXI. Toute la vérité se trouve réunie dans ces deux autorités. Elles montrent la profonde imbécillité (il est bien permis de parler comme Platon, qui ne se fâche jamais), la profonde imbécillité, dis-je. de ces pauvres gens qui s'imaginent que les législateurs sont des hommes (2), que les lois sont du papier, et qu'on peut constituer les nations avec de l'encre. Elles montrent au contraire que l'écriture est constamment un signe de faiblesse, d'ignorance

⁽¹⁾ Chrysost. Hom., in Matth. I, 1.

⁽²⁾ Parmi une foule de traits admirables dont les Psaumes de David étincellent, je distingue le suivant : Constitue, Domine, legislatorem super eos, ut sciant quoniam homines sunt; c'est-à-dire : « Place,

[»] Seigneur, un législateur sur leurs têtes, afin qu'ils sachent qu'ils

[»] sont des hommes. » — C'est un beau mot!

ou de danger; qu'à mesure qu'une institution est parfaite, elle écrit moins; de manière que celle qui est certainement divine, n'a rien écrit du tout en s'établissant, pour nous faire sentir que toute loi écrite n'est qu'un mal nécessaire, produit par l'infirmité ou par la malice humaine; et qu'elle n'est rien du tout, si elle n'a reçu une sanction antérieure et non écrite.

XXII. C'est ici qu'il faut gémir sur le paralogisme fondamental d'un système qui a si malheureusement divisé l'Europe. Les partisans de ce système ont dit : Nous ne croyons qu'à la parole de Dieu..... Quel abus des mots! quelle étrange et funeste ignorance des choses divines! Nous seuls, croyons à la parole, tandis que nos chers ennemis s'obstinent à ne croire qu'à l'écriture : comme si Dieu avait pu ou voulu changer la nature des choses dont il est l'auteur, et communiquer à l'écriture la vie et l'efficacité qu'elle n'a pas! l'Écriture sainte n'est-elle donc pas une écriture? N'a-t-elle pas été tracée avec une plume et un peu de liqueur noire! Sait-elle ce qu'il faut dire à un homme et ce qu'il faut cacher à un autre (1)? Leibnitz et sa servante n'y lisaient-ils pas les mêmes mots? Peut-elle être, cette écriture, autre chose que le portrait du Verbe? Et, quoique infiniment respectable sous ce rapport, si l'on vient à l'interroger, ne faut-il pas qu'elle garde un silence divin(2)? Si on l'attaque enfin, ou si on l'insulte, peutelle se défendre en l'absence de son père? Gloire à

⁽¹⁾ Revoyez la page 229 et suiv.

⁽²⁾ Σεμνώς πανυ τιλά. (Plat., ibid.)

la vérité! Si la parole éternellement vivante ne vivisie l'écriture, jamais celle-ci ne deviendra parole, c'est-à-dire vie. Que d'autres invoquent donc tant qu'il vous plaira LA PAROLE MUETTE: nous rirons en paix de ce faux dieu; attendant toujours avec une tendre impatience le moment où ses partisans détrompés se jetteront dans nos bras, ouverts bientôt depuis trois siècles.

XXIII. Tout bon esprit achèvera de se convaincre sur ce point, pour peu qu'il veuille résléchir sur un axiome également frappant par son importance et par son universalité. C'est que rien de grand n'a de grands 'commencements. On ne trouvera pas dans l'histoire de tous les siècles une seule exception à cette loi. Crescit occulto velut arbor œvo; c'est la devise éternelle de toute grande institution; et de là vient que toute institution fausse écrit beaucoup, parce qu'elle sent sa faiblesse, et qu'elle cherche à s'appuyer. De la vérité que je viens d'énoncer, résulte l'inébranlable conséquence, que nulle institution grande et réelle ne saurait être fondée sur une loi écrite, puisque les hommes mêmes, instruments successifs de l'établissement, ignorent ce qu'il doit devenir, et que l'accroissement insensible est le véritable signe de la durée, dans tous les ordres possibles de choses. Un exemple remarquable de ce genre se trouve dans la puissance des souverains pontifes que je n'entends point envisager ici d'une manière dogmatique. Une foule de savants écrivains ont fait, depuis le XVIe siècle, une prodigieuse dépense d'érudition pour établir, en remontant jusqu'au berceau du christianisme, que les évêques de Rome n'étaient point dans les premiers

siècles ce qu'ils furent depuis; supposant ainsi, comme un point accordé, que tout ce qu'on ne trouve pas dans les temps primitifs est abus. Or, je le dis sans le moindre esprit de contention, et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir que s'ils cherchaient dans un enfant au maillot les véritables dimensions de l'homme fait. La souveraineté dont je parle dans ce moment est née comme les autres, et s'est accrue comme les autres. C'est une pitié de voir d'excellents esprits se tuer à prouver par l'enfance que la virilité est un abus, tandis qu'une institution quelconque, adulte en naissant, est une absurdité au premier chef, une véritable contradiction logique. Si les ennemis éclairés et généreux de cette puissance (et certes, elle en a beaucoup de ce genre), examinent la question sous ce point de vue, comme je les en prie avec amour, je ne doute pas que toutes ces objections tirées de l'antiquité ne disparaissent à leurs yeux comme un léger brouillard.

Quant aux abus, je ne dois point m'en occuper ici. Je dirai seulement, puisque ce sujet se rencontre sous ma plume, qu'il y a bien à rabattre des déclamations que le dernier siècle nous a fait lire sur ce grand sujet. Un temps viendra où les papes, contre lesquels on s'est le plus récrié, tels que Grégoire VII, par exemple, seront regardés dans tous les pays, comme les amis, les tuteurs, les sauveurs du genre humain, comme les véritables génies constituants de l'Europe.

Personne n'en doutera dès que les savants français seront chrétiens, et dès que les savants anglais seront catholiques, ce qui doit bien cependant arriver une fois. XXIV. Mais par quelle parole pénétrante pourrionsnous dans ce moment nous faire entendre d'un siècle
infatué de l'écriture et brouillé avec la parole, au
point de croire que les hommes peuvent créer des
constitutions, des langues et même des souverainetés;
d'un siècle pour qui toutes les réalités sont des mensonges, et tous les mensonges des réalités; qui ne voit
pas même ce qui se passe sous ses yeux; qui se repaît
de livres, et va demander d'équivoques leçons à
Thucydide ou à Tite-Live, tout en fermant les yeux
à la vérité qui rayonne dans les gazettes du temps?

Si les vœux d'un simple mortel étaient dignes d'obtenir de la Providence un de ces décrets mémorables qui forment les grandes époques de l'histoire, je lui demanderais d'inspirer à quelque nation puissante qui l'aurait grièvement offensée, l'orgueilleuse pensée de se constituer elle-même politiquement, en commençant par les bases. Que si, malgré mon indignité, l'antique familiarité d'un patriarche m'était permise, je dirais : « Accorde-lui tout! Donne-lui » l'esprit, le savoir, la richesse, la valeur, surtout » une confiance démesurée en elle-même, et ce génie »: à la fois souple et entreprenant, que rien n'embar-» rasse et que rien n'intimide. Éteins son gouverne-» ment antique; ôte-lui la mémoire; tue ses affec-» tions; répands de plus la terreur autour d'elle; » aveugle ou glace ses ennemis; ordonne à la vic-» toire de veiller à la fois sur toutes ses frontières, » en sorte que nul de ses voisins ne puisse se mèler » de ses affaires, ni la troubler dans ses opérations. » Que cette nation soit illustre dans les sciences, riche » en philosophie, ivre de pouvoir humain, libre de

» tout préjugé, de tout lien, de toute influence su» périeure : donne-lui tout ce qu'elle désirera, de
» peur qu'elle ne puisse dire un jour : Ceci m'a man» qué ou cela m'a génée; qu'elle agisse enfin librement
» avec cette immensité de moyens, afin qu'elle de» vienne, sous ton inexorable protection, une leçon
» éternelle pour le genre humain. »

XXV. On ne peut sans doute attendre une réunion de circonstances qui serait un miracle au pied de la lettre; mais des événements du même ordre, quoique moins remarquables, se montrent çà et là dans l'histoire, même dans l'histoire de nos jours; et bien qu'ils n'aient point, pour l'exemple, cette force idéale que je désirais tout à l'heure, ils ne renferment pas moins de grandes instructions.

Nous avons été témoins, il y a moins de vingtcinq ans, d'un effort solennel fait pour régénérer
une grande nation mortellement malade. C'était le
premier essai du grand œuvre, et la préface, s'il est
permis de s'exprimer ainsi, de l'épouvantable livre
qu'on nous a fait lire depuis. Toutes les précautions
furent prises. Les sages du pays crurent même devoir
consulter la divinité moderne dans son sanctuaire
étranger. On écrivit à Delphes, et deux pontifes fameux répondirent solennellement (1). Les oracles
qu'ils prononcèrent dans cette occasion ne furent point,
comme autrefois des feuilles légères, jouets des vents;
ils sont reliés:

. . . . Quidque hæc Sapientia possit, Tunc patuit.

⁽¹⁾ Rousseau et Mably.

C'est une justice, au reste, de l'avouer : dans ce que la nation ne devait qu'à son propre bon sens, il y avait des choses qu'on peut encore admirer aujour-d'hui. Toutes les convenances se réunissaient sans doute sur la tête sage et auguste appelée à saisir les rênes du gouvernement : les principaux intéressés dans le maintien des anciennes lois, faisaient volon-tairement un superbe sacrifice au public; et pour fortifier l'autorité suprême, ils se prêtaient à changer une épithète de la souveraineté. — Hélas! toute la sagesse humaine fut en défaut, et tout finit par la mort.

XXVI. On dira: Mais nous connaissons les causes qui firent manquer l'entreprise. Comment donc? veut-on que Dieu envoie des anges sous formes humaines, chargés de déchirer une constitution? Il faudra bien toujours que les causes secondes soient employées: celle-ci ou celle-là, qu'importe? Tous les instruments sont bons dans les mains du grand ouvrier; mais tel est l'aveuglement des hommes que si demain quelques entrepreneurs de constitutions viennent encore organiser un peuple, et le constituer avec un peu de liqueur noire, la foule se hâtera encore de croire au miracle annoncé. On dira de nouveau: Rien n'y manque; tout est prévu, tout est écrit; tandis que, précisément parce que tout serait prévu, discuté et écrit, il serait démontré que la constitution est nulle, et ne présente à l'œil qu'une apparence éphémère.

XXVII. Je crois avoir lu quelque part qu'il y a bien peu de souverainetés en état de justifier la légitimité de leur origine. Admettons la justesse de l'assertion, il n'en résultera pas la moindre tache sur les successeurs d'un chef dont les actes pourraient souffrir quelques objections: le nuage qui envelopperait plus ou moins l'origine de son autorité ne serait qu'un inconvénient, suite nécessaire d'une loi du monde moral. S'il en était autrement, il s'ensuivrait que le souverain ne pourrait régner légitimement qu'en vertu d'une délibération de tout le peuple, c'est-àdire par la grâce du peuple; ce qui n'arrivera jamais, car il n'y a rien de si vrai que ce qui a été dit par l'auteur des Considérations sur la France (1): Que le peuple acceptera toujours ses maîtres et ne les choisira jamais. Il faut toujours que l'origine de la souveraineté se montre hors de la sphère du pouvoir humain; de manière que les hommes mêmes qui paraissent s'en mêler directement ne soient néanmoins que des circonstances. Quant à la légitimité, si dans son principe elle a pu sembler ambiguë, Dieu s'explique par son premier ministre au département de ce monde, le temps. Il est bien vrai néanmoins que certains présages contemporains trompent peu lorsqu'on est à même de les observer; mais les détails sur ce point, appartiendraient à un autre ouvrage.

XXVIII. Tout nous ramène donc à la règle générale: L'homme ne peut faire une constitution, et nulle constitution légitime ne saurait être écrite. Jamais on n'a écrit, jamais on n'écrira à priori, le recueil des lois fondamentales qui doivent constituer une société civile ou religieuse. Seulement, lorsque la société

⁽¹⁾ Chap. 1x, p. 123.

se trouve déjà constituée, sans qu'on puisse dire comment, il est possible de faire déclarer ou expliquer par écrit certains articles particuliers; mais presque toujours ces déclarations sont l'effet ou la cause de très-grands maux, et toujours elles coûtent aux peuples plus qu'elles ne valent.

XXIX. A cette règle générale que nulle constitution ne peut être écrite, ni faite à priori, on ne connaît qu'une seule exception; c'est la législation de Moïse. Elle seule fut, pour ainsi dire, jetée comme une statue, et écrite jusque dans les moindres détails par un homme prodigieux qui dit FIAT! sans que jamais son œuvre ait eu besoin depuis d'être, ni par lui ni par d'autres, corrigée, suppléée ou modifiée. Elle seule a pu braver le temps, parce qu'elle ne lui devait rien et n'en attendait rien : elle seule a vécu quinze cents ans; et même après que dix-huit siècles nouveaux ont passé sur elle, depuis le grand anathème qui la frappa au jour marqué, nous la voyons, vivante, pour ainsi dire, d'une seconde vie, resserrer encore, par je ne sais quel lien mystérieux qui n'a point de nom humain, les différentes familles d'un peuple qui demeure dispersé sans être désuni : de manière que, semblable à l'attraction et par le même pouvoir, elle agit à distance, et fait un tout d'une foule de parties qui ne se touchent point. Aussi cette législation sort évidemment, pour toute conscience intelligente, du cercle tracé autour du pouvoir humain; et cette magnifique exception à une loi générale qui n'a cédé qu'une fois et n'a cédé qu'à son auteur, démontre seule la mission divine du grand législateur des Hébreux, bien mieux que le livre entier de ce prélat

anglais qui, avec la plus forte tête et une érudition immense, a néanmoins eu le malheur d'appuyer une grande vérité sur le plus triste paralogisme.

XXX. Mais puisque toute constitution est divine dans son principe, il s'ensuit que l'homme ne peut rien dans ce genre à moins qu'il ne s'appuie sur Dieu, dont il devient alors l'instrument (1). Or, c'est une vérité à laquelle le genre humain en corps n'a cessé de rendre le plus éclatant témoignage. Ouvrons l'histoire, qui est la politique expérimentale, nous y verrons constamment le berceau des nations environné de prêtres, et la Divinité toujours appelée au secours de la faiblesse humaine (2). La fable, bien plus vraie que l'histoire ancienne, pour des yeux préparés, vient encore renforcer la démonstration. C'est toujours un oracle qui fonde les cités; c'est tou-

^{- (1)} On peut même généraliser l'assertion et prononcer sans exception : Que nulle institution quelconque ne peut durer, si elle n'est fondée sur la religion.

⁽²⁾ Platon, dans un morceau admirable et tout à fait mosaïque, parle d'un temps primitif « où Dieu avait confié l'établissement et le » régime des empires, non à des hommes, mais à des génies; » puis il ajoute, en parlant de la difficulté de créer des constitutions durables : « C'est la vérité même que si Dieu n'a pas présidé à l'établissement » d'une cité, et qu'elle n'ait eu qu'un commencement humain, elle ne » peut échapper aux plus grands maux. Il faut donc tâcher, par tous » les moyens imaginables, d'imiter le régime primitif, et nous confiant en ce qu'il y a d'immortel dans l'homme, nous devons fonder » les maisons, ainsi que les États, en consacrant comme les lois les vo- lontés de l'intelligence (suprême). Que si un État (quelle que soit » sa forme) est fondé sur le vice, et gouverné par des gens qui fou- lent aux pieds la justice, il ne lui reste aucun moyen de salut. » Ούχ τοτι σωτηρίας μηχανή. Plat. de Leg., tom. VIII, Edit. Bip., p. 180, 181.)

jours un oracle qui annonce la protection divine et les succès du héros fondateur. Les Rois surtout, chefs des empires naissants, sont constamment désignés et presque marqués par le ciel de quelque manière extraordinaire (1). Combien d'hommes légers ont ri de la sainte ampoule, sans songer que la sainte ampoule est un hiéroglyphe, et qu'il ne s'agit que de savoir lire (2).

XXXI. Le sacre des Rois tient à la même racine. Jamais il n'y eut de cérémonie, ou, pour mieux dire, de profession de foi plus significative et plus respectable. Toujours le doigt du pontife a touché le front de la souveraineté naissante. Les nombreux écrivains qui n'ont vu dans ces rites augustes que des vues ambitieuses, et même l'accord exprès de la superstition et de la tyrannie, ont parlé contre la vérité, presque tous même contre leur conscience. Ce sujet mériterait d'être examiné. Quelquefois les souverains ont cherché le sacre, et quelquefois le sacre a cherché les souverains. On en a vu d'autres rejeter le sacre comme

⁽¹⁾ On a fait grand usage dans la controverse de la fameuse règle de Richard de Saint-Victor: Quod semper, quod ubique, quod omnibus. Mais cette règle est générale et peut, je crois, être exprimée ainsi: « Toute croyance constamment universelle est vraie: et toutes

[•] les fois qu'en séparant d'une croyance quelconque certains articles

[»] particuliers aux différentes nations, il reste quelque chose de com-

[»] mun à toutes, ce reste est une vérité. »

⁽²⁾ Toute religion, par la nature même des choses, pousse une mythologie qui lui ressemble. Celle de la religion chrétienne est, par cette raison, toujours chaste, toujours utile, et souvent sublime, sans que (par un privilége particulier) il soit jamais possible de la confondre avec la religion même. De manière que nul mythe chrétien ne peut nuire, et que souvent il mérite toute l'attention de l'observateur.

un signe de dépendance. Nous connaissons assez de faits pour être en état de juger assez sainement; mais il faudrait distinguer soigneusement les hommes, les temps, les nations et les cultes. Ici, c'est assez d'insister sur l'opinion générale et éternelle qui appelle la puissance divine à l'établissement des empires.

XXXII. Les nations les plus fameuses de l'antiquité, les plus graves surtout et les plus sages, telles que les Égyptiens, les Étrusques, les Lacédémoniens et les Romains, avaient précisément les constitutions les plus religieuses; et la durée des empires a toujours été proportionnée au degré d'influence que le principe religieux avait acquis dans la constitution politique: « Les villes et les nations les plus adonnées au » culte divin ont toujours été les plus durables et les » plus sages, comme les siècles les plus religieux ont » toujours été les plus distingués par le génie (1). »

XXXIII. Jamais les nations n'ont été civilisées que par la religion. Aucun autre instrument connu n'a de prise sur l'homme sauvage. Sans recourir à l'antiquité, qui est très-décisive sur ce point, nous en voyons une preuve sensible en Amérique. Depuis trois siècles nous sommes là avec nos lois, nos arts, nos sciences, notre civilisation, notre commerce et notre luxe: qu'avons-nous gagné sur l'état sauvage? Rien. Nous détruisons ces malheureux avec le fer et l'eau-de-vie; nous les repoussons insensiblement dans l'intérieur des déserts, jusqu'à ce qu'enfin ils disparaissent entièrement, victimes de nos vices autant que de notre cruelle supériorité.

⁽¹⁾ Xénophon, Mémor. Socr. I, 4, 16.

XXXIV. Quelque philosophe a-t-il jamais imaginé de quitter sa patrie et ses plaisirs pour s'en aller dans les forêts de l'Amérique à la chasse des Sauvages, les dégoûter de tous les vices de la barbarie et leur donner une morale (1)? Ils ont bien fait mieux; ils ont composé de beaux livres pour prouver que le Sauvage était l'homme naturel, et que nous ne pouvions souhaiter rien de plus heureux que de lui ressembler. Condorcet a dit que les missionnaires n'ont porté en Asie et en Amérique que de honteuses superstitions (2). Rousseau a dit, avec un redoublement de folie véritablement inconcevable, que les missionnaires ne lui paraissaient guère plus sages que les conquérants (3). Enfin, leur coryphée a eu le front (mais qu'avait-il à perdre?) de jeter le ridicule le plus grossier sur ces pacifiques conquérants que l'antiquité aurait divinisés (4).

⁽¹⁾ Condorcet nous a promis, à la vérité, que les philosophes se chargeraient incessamment de la civilisation et du bonheur des nations barbares. (Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'esprit humain. In-8°, pag. 355.) Nous attendrons qu'ils veuillent bien commencer.

⁽²⁾ Esquisse, etc., (Ibid., pag. 335.)

⁽³⁾ Lettre à l'archevêque de Paris.

^{(4) «} Eh! mes amis, que ne restiez-vous dans votre patrie? Vous » n'y auriez pas trouvé plus de diables, mais vous y auriez trouvé » tout autant de sottises. » (Voltaire, Essai sur les mœurs et l'esprit, etc. Introd. De la Magie.)

Cherchez ailleurs plus de déraisons, plus d'indécence, plus de mauvais goût même; vous n'y réussirez pas. C'est cependant ce livre, dont bien peu de chapitres sont exempts de traits semblables; c'est ce colifichet fastueux, que de modernes enthousiastes n'ont pas craint d'appeler un monument de l'esprit humain: sans doute, comme la chapelle de Versailles et les tableaux de Boucher.

XXXV. Ce sont eux cependant, ce sont les missionnaires qui ont opéré cette merveille si fort audessus des forces et même de la volonté humaine. Eux seuls ont parcouru d'une extrémité à l'autre le vaste continent de l'Amérique pour y créer des hommes. Eux seuls ont fait ce que la politique n'avait pas seulement osé imaginer. Mais rien dans ce genre n'égale les missions du Paraguay : c'est là où l'on a vu d'une manière plus marquée l'autorité et la puissance exclusive de la religion pour la civilisation des hommes. On a vanté ce prodige, mais pas assez : l'esprit du XVIIIe siècle et un autre esprit son complice ont eu la force d'étouffer, en partie, la voix de la justice et même celle de l'admiration. Un jour peut-être (car on peut espérer que ces grands et nobles travaux seront repris), au sein d'une ville opulente assise sur une antique savane, le père de ces missionnaires aura une statue. On pourra lire sur le piédestal:

A L'OSIRIS CHRÉTIEN

dont les envoyés ont parcouru la terre
pour arracher les hommes à la misère,
à l'abrutissement et à la férocité,
en leur enseignant l'agriculture,
en leur donnant des lois,
en leur apprenant à connaître et à servir Dieu,
non par la force des armes
dont ils n'eurent jamais besoin,
mais par la douce persuasion, les chants moraux,
et la puissance des hymnes,
en sorte qu'on les crut des Anges (1).

^{(1) «} Osiris régnant en Égypte, retira incontinent les Égyptiens de » la vie indigente, soufreteuse et sauvage, en leur enseignant à semer » et à planter; en leur establissant des loix, en leur monstrant à ho-

XXXVI. Or, quand on songe que cet ordre législateur, qui régnait au Paraguay par l'ascendant unique des vertus et des talents, sans jamais s'écarter de la plus humble soumission envers l'autorité légitime même la plus égarée; que cet ordre, dis-je, venait en même temps affronter dans nos prisons, dans nos hôpitaux, dans nos lazarets, tout ce que la misère, la maladie et le désespoir ont de plus hideux et de plus repoussant; que ces mêmes hommes qui couraient, au premier appel, se coucher sur la paille à côté de l'indigence, n'avaient pas l'air étranger dans les cercles les plus polis; qu'ils allaient sur les échafauds dire les dernières paroles aux victimes de la justice humaine, et que de ces théâtres d'horreur ils s'élançaient dans les chaires pour y tonner devant les

Le père Salvaterra (beau nom de missionnaire!) justement nommé l'Apôtre de la Californie, abordait les Sauvages les plus intraitables

<sup>norer et à révérer les Dieux : et depuis, allant par tout le monde ;
il l'apprivoisa aussi sans y employer aucunement la force des armes,
mais attirant et gagnant la plus part des peuples par douces persuasion et remontrances couchées en chanson, et en toute sorte de musique (πειδοι και λογώ μετ' ώδης πασης και μουσιαής) dont les Grecs eurent opinion que c'étoit le même que Bacchus.» Plutarque, d'Isis et d'Osiris, trad. d'Amyot, édit. de Vascosan, tom. III, pag. 287, in-8°. Edit. Henr. Steph., tom. I, pag. 634, in-8°.</sup>

[«] On a trouvé naguère dans une île du fleuve Penobscot, une peuplade sauvage qui chantait encore un grand nombre de cantiques
pieux et instructifs en indien sur la musique de l'Église avec une
précision qu'on trouverait à peine dans les chœurs les mieux composés; l'un des plus beaux airs de l'Église de Boston vient de ces
Indiens (qui l'avaient appris de leurs maîtres il y a plus de quarante
ans), sans que dès lors ces malheureux Indiens aient joui d'aucune
espèce d'instruction. » (Merc. de France, 5 juillet 1806, n° 259,
p. 29 et suiv.)

rois (1); qu'ils tenaient le pinceau à la Chine, le télescope dans nos observatoires, la lyre d'Orphée au milieu des Sauvages, et qu'ils avaient élevé tout le siècle de Louis XIV; lorsqu'on songe enfin qu'une détestable coalition de ministres pervers, de magistrats en délire et d'ignobles sectaires, a pu, de nos jours, détruire cette merveilleuse institution et s'en applaudir, on croit voir ce fou qui mettait glorieusement le pied sur une montre, en lui disant : Je t'empêcherai bien de faire du bruit. — Mais, qu'est-ce donc que je dis? un fou n'est pas coupable.

XXXVII. J'ai dû insister principalement sur la formation des empires comme sur l'objet le plus important; mais toutes les institutions humaines sont soumises à la même règle, et toutes sont nulles ou dangereuses, si elles ne reposent pas sur la base de toute existence. Ce principe étant incontestable, que penser d'une génération qui a tout mis en l'air, et

dont jamais on ait eu connaissance, sans autre arme qu'un luth dont il jouait supérieurement. Il se mettait à chanter : In voi credo o Dio mio? etc. Hommes et semmes l'entouraient et l'écoutaient en silence. Muratori dit, en parlant de cet homme admirable : Pare favola quella d'Orseo; ma chi sà che non sia succeduto in simil caso? Les missionnaires seuls ont compris et démontré la vérité de cette sable. On voit même qu'ils avaient découvert l'espèce de musique digne de s'associer à ces grandes créations. « Envoyez-nous, » écrivaient-ils à leurs amis d'Europe, « envoyez-nous les airs des grands maîtres d'Italie, » per essere armoniosissimi, senza tanti imbrogli di violini obbligati, etc. » (Muratori Cristianesimo selice, etc. Venesia, 1752, in-8°, chap. x11, pag. 284.

⁽¹⁾ Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum: et non confundebar. Ps. cxvIII, 46. C'est l'inscription mise sous le portrait de Bourdaloue, et que plusieurs de ses collègues ont méritée.

jusqu'aux bases mêmes de l'édifice social, en rendant l'éducation purement scientifique! Il était impossible de se tromper d'une manière plus terrible; car tout système d'éducation qui ne repose pas sur la religion, tombera en un clin d'œil, ou ne versera que des poisons dans l'État, la religion étant, comme l'a dit excellemment Bacon, l'aromate qui empêche la science de se corrompre.

XXXVIII. Souvent on a demandé: Pourquoi une école de théologie dans toutes les universités? La réponse est aisée: C'est afin que les universités subsistent, et que l'enseignement ne se corrompe pas. Primitivement elles ne furent que des écoles théologiques où les autres facultés vinrent se réunir comme des sujettes autour d'une reine. L'édifice de l'instruction publique, posé sur cette base, avait duré jusqu'à nos jours. Ceux qui l'ont renversé chez eux s'en repentiront longtemps inutilement. Pour brûler une ville, il ne faut qu'un enfant ou un insensé; pour la rebâtir, il faut des architectes, des matériaux, des ouvriers, des millions, et surtout du temps.

XXXIX. Ceux qui se sont contentés de corrompre les institutions antiques, en conservant les formes extérieures, ont peut-être fait autant de mal au genre humain. Déjà l'influence des universités modernes sur les mœurs et l'esprit national dans une partie considérable du continent de l'Europe est parfaitement connue (1). Les universités d'Angleterre ont

⁽¹⁾ Je ne me permettrai point de publier des notions qui me sont particulières, quelque précieuses qu'elles puissent être d'ailleurs; mais

conservé, sous ce rapport, plus de réputation que les autres; peut-être parce que les Anglais savent mieux se taire ou se louer à propos; peut-être aussi que l'esprit public, qui a une force extraordinaire dans ce pays, a su y défendre mieux qu'ailleurs ces vénérables écoles, de l'anathème général. Cependant il faut qu'elles succombent, et déjà le mauvais cœur de Gibbon nous a valu d'étranges confidences sur ce point (1). Enfin, pour ne pas sortir des généralités, si l'on n'en vient pas aux anciennes maximes; si l'éducation n'est pas rendue aux prêtres; et si la science n'est pas mise partout à la seconde place, les

je crois qu'il est loisible à chacun de réimprimer ce qui est imprimé, et de faire parler un Allemand sur l'Allemagne. Ainsi s'exprime, sur les universités de son pays, un homme que personne n'accusera d'être infatué d'idées antiques.

- "Toutes nos universités d'Allemagne, même les meilleures, ont besoin de grandes réformes sur le chapitre des mœurs.... Les meilleures même sont un gouffre où se perdent sans ressource l'innocence, la santé et le bonheur futur d'une foule de jeunes gens, et d'où sortent des êtres ruinés de corps et d'âme, plus à charge qu'utiles à la société, etc.... Puissent ces pages être un préservatif pour les jeunes gens! Puissent-ils lire sur la porte de nos universités l'inscription suivante: Jeune homme, c'est ici que beaucoup de tes pareils perdirent le bonheur avec l'innocence.
- M. Campe, Recueil des voyages pour l'instruction de la jeunesse, in-12, tom. II, pag. 129.
- (1) Voyez ses Mémoires, où, après nous avoir fait de fort belles révélations sur les universités de son pays, il nous dit en particulier de celle d'Oxford: Elle peut bien me renoncer pour fils d'aussi bon cœur que je la renonce pour mère. Je ne doute pas que cette tendre mère, sensible, comme elle le devait, à une telle déclaration, ne lui ait décerné une épitaphe magnifique: Lubens mento.

Le chevalier Wiliam Jones, dans sa lettre à M. Anquetil, donne dans un excès contraire; mais cet excès lui fait honneur. maux qui nous attendent sont incalculables: nous serons abrutis par la science, et c'est le dernier degré de l'abrutissement.

XL. Non-seulement la création n'appartient point à l'homme, mais il ne paraît pas que notre puissance, non assistée, s'étende jusqu'à changer en mieux les institutions établies. S'il y a quelque chose d'évident pour l'homme, c'est l'existence de deux forces opposées qui se combattent sans relâche dans l'univers. Il n'y a rien de bon que le mal ne souille et n'altère; il n'y a rien de mal que le bien ne comprime et n'attaque, en poussant sans cesse tout ce qui existe vers un état plus parfait (1). Ces deux forces sont présentes partout. On les voit également dans la végétation des plantes, dans la génération des animaux, dans la formation des langues, dans celle des empires (deux choses inséparables), etc. Le pouvoir humain ne s'étend peut-être qu'à ôter ou à combattre le mal pour en dégager le bien et lui rendre le pouvoir de germer suivant sa nature. Le célèbre Zanotti a dit :

Pour le dire en passant : c'est de là que naît la règle du beau idéal. Rien dans la nature n'étant ce qu'il doit être, le véritable artiste, celui qui peut dire : Est Deus in nobis, a le pouvoir mystérieux de discerner les traits les moins altérés, et de les assembler pour en former des tous qui n'existent que dans son entendement.

⁽¹⁾ Un Grec aurait dit: Πρὸς ἐπανόρδωσὶν. On pourrait dire, vers la restitution en entier: expression que la philosophie peut fort bien emprunter à la jurisprudence, et qui jouira, sous cette nouvelle acception, d'une merveilleuse justesse. Quant à l'opposition et au balancement des deux forces, il suffit d'ouvrir les yeux. Le bien est contraire au mal, et la vie à la mort... Considérez toutes le œuvres du Très-Haut, vous les trouverez ainsi deux à deux et opposées l'une à l'autre. Ecclés. xxxIII, 15.

Il est difficile de changer les choses en mieux (1). Cette pensée cache un très-grand sens sous l'apparence d'une extrême simplicité. Elle s'accorde parfaitement avec une autre pensée d'Origène, qui vaut seule un beau livre. Rien, dit-il, ne peut changer en mieux parmi les hommes, indivinement (2). Tous les hommes ont le sentiment de cette vérité, mais sans être en état de s'en rendre compte. De là cette aversion machinale de tous les bons esprits pour les innovations. Le mot de réforme, en lui-même et avant tout examen, sera toujours suspect à la sagesse, et l'expérience de tous les siècles justifie cette sorte d'instinct. On sait trop quel a été le fruit des plus belles spéculations dans ce genre (3).

XLI. Pour appliquer ces maximes générales à un cas particulier, c'est par la seule considération de l'extrême danger des innovations fondées sur de simples théories humaines, que, sans me croire en état d'avoir un avis décidé par voie de raisonnement, sur la grande question de la réforme parlementaire qui agite si fort les esprits en Angleterre, et depuis si longtemps, je me sens néanmoins entraîné à croire que cette idée est funeste, et que si les Anglais s'y livrent trop vivement, ils auront à s'en repentir.

⁽¹⁾ Difficile est mutare in melius. Zanotti cité dans le Transunto delle R. Accademia di Torino. 1788-89, in-8°, p. 6.

⁽²⁾ AOEEI: ou, si l'on veut exprimer cette pensée d'une manière plus laconique, et dégagée de toute licence grammaticale, sans Dieu, rien de mieux. Orig. adv. Cels., I, 26 ed. Ruæi. Paris, 1753. In-fol., tom. I, pag. 545.

⁽⁵⁾ Nihil motum ex antiquo probabile est. Tit. Liv., xxxiv, 53.

Mais, disent les partisans de la réforme (car c'est le grand argument) les abus sont frappants, incontestables : or, un abus formel, un vice peut-il être constitutionnel! Oui, sans doute, il peut l'être; car toute constitution politique a des défauts essentiels qui tiennent à sa nature et qu'il est impossible d'en séparer; et ce qui doit faire trembler tous les réformateurs, c'est que ces défauts peuvent changer avec les circonstances; de manière qu'en montrant qu'ils sont nouveaux, on n'a point encore montré qu'ils ne sont pas nécessaires (1). Quel homme sensé ne frémira donc pas en mettant la main à l'œuvre? L'harmonie sociale est sujette à la loi du tempérament, comme l'harmonie proprement dite, dans le clavier général. Accordez rigoureusement les quintes, les octaves jureront, et réciproquement. La dissonnance étant donc inévitable, au lieu de la chasser, ce qui est impossible, il faut la tempérer, en la distribuant. Ainsi, de part et d'autre, le défaut est un élément de la perfection

⁽¹⁾ Il faut, dit-on, recourir aux lois fondamentales et primitives de l'État qu'une coutume injuste a abolies; et c'est un jeu pour tout perdre. Rien ne sera juste à cette balance: cependant le peuple prête aisément l'oreille à ces discours (Pascal, Pensées, prem. part., art., vi. Paris, Renouard, 1803, pag. 121, 122).

On ne saurait mieux dire; mais voyez ce que c'est que l'homme! l'auteur de cette observation et sa hideuse secte n'ont cessé de jouer ce jeu infaillible pour tout perdre; et en esset le jeu a parsaitement réussi. Voltaire, au reste, a parlé sur ce point comme Pascal: « C'est une idée bien vaine, dit-il, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux usages antiques, » etc. (Essai sur les Mœurs et l'Esprit, etc., chap. Lxxxv.) Entendez-le ensuite parler des papes, vous verrez comme il se rappelle sa maxime.

possible. Dans cette proposition il n'y a que la forme de paradoxale. Mais, dira-t-on peut-être encore, où est la règle pour discerner le défaut accidentel, de celui qui tient à la nature des choses et qu'il est impossible d'éliminer? — Les hommes à qui la nature n'a donné que des oreilles, font de ces sortes de questions, et ceux qui ont de l'oreille haussent les épaules.

XLII. Il faut encore bien prendre garde, lorsqu'il est question d'abus, de ne juger les institutions politiques que par leurs effets constants, et jamais par leurs causes quelconques qui ne signifient rien (1), moins encore par certains inconvénients collatéraux (s'il est permis de s'exprimer ainsi) qui s'emparent aisément des vues faibles et les empêchent de voir l'ensemble. En effet, la cause, suivant l'hypothèse qui paraît prouvée, ne devant avoir aucun rapport logique avec l'effet, et les inconvénients d'une institution bonne en soi n'étant, comme je le disais tout à l'heure, qu'une dissonnance inévitable dans le clavier général, comment les institutions pourraient-elles être jugées sur les causes et sur les inconvénients? Voltaire, qui parla de tout pendant un siècle sans avoir jamais percé une surface (2), a fait un plaisant raisonnement sur la vente des offices de magistrature qui avait lieu en

⁽¹⁾ Du moins, par rapport au mérite de l'institution : car, sous d'autres points de vue, il peut être très-important de s'en occuper.

⁽²⁾ Dante disait à Virgile, en lui faisant, il faut l'avouer, un peu trop d'honneur: Maestro di color che sanno. — Parini, quoiqu'il eût la tête absolument gâtée, a cepe ndant eu le courage de dire à Voltaire, en parodiant Dante; Sei Maestro..... di coloro che credon di sapere (II. Mattino). Le mot est juste,

France; et nul exemple, peut-ètre, ne serait plus propre à faire sentir la vérité de la théorie que j'expose. La preuve, dit-il, que cette vente est un abus, c'est qu'elle ne fut produite que par un autre abus (1). Voltaire ne se trompe point ici comme tout homme est sujet à se tromper. Il se trompe honteusement. C'est une éclipse centrale de sens commun. Tout ce qui naît d'un abus est un abus! Au contraire; c'est une des lois les plus générales et les plus évidentes de cette force à la fois cachée et frappante qui opère et se fait sentir de tous côtés, que le remède de l'abus naît de l'abus, et que le mal, arrivé à un certain point, s'égorge lui-même, et cela doit être; car le mal qui n'est qu'une négation a, pour mesures de dimensions et de durée, celles de l'être auquel il s'est attaché et qu'il dévore. Il existe comme le chancre qui ne peut achever qu'en s'achevant. Mais alors une nouvelle réalité se précipite nécessairement à la place de celle qui vient de disparaître; car la nature a horreur du vide, et le bien.... Mais je m'éloigne trop de Voltaire.

XLIII. L'erreur de cet homme venait de ce que ce grand écrivain partagé entre vingt sciences, comme il l'a dit lui-même quelque part, et constamment occupé d'ailleurs à instruire l'univers, n'avait que bien rarement le temps de penser. « Une cour voluptueuse » et dissipatrice réduite aux abois par ses dilapida- » tions, imagine de vendre les offices de magistrature, » et crée ainsi » (ce qu'elle n'aurait jamais fait libre-

⁽¹⁾ Précis du siècle de Louis XV, chap. xLII.

ment et avec connaissance de cause), « elle crée, dis-je, » une magistrature riche, inamovible et indépen-» dante; de manière que la puissance infinie qui se » joue dans l'univers (1) se sert de la corruption pour » créer des tribunaux incorruptibles (autant que le » permet la faiblesse humaine). » Il n'y a rien en vérité de si plausible pour l'œil du véritable philosophe; rien de plus conforme aux grandes analogies et à cette loi incontestable qui veut que les institutions les plus importantes ne soient jamais le résultat d'une délibération, mais celui des circonstances. Voici le problème presque résolu quand il est posé, comme il arrive à tous les problèmes. Un pays tel que la France pouvait-il étre jugé mieux que par des magistrats héréditaires ? Si l'on se décide pour l'affirmative, ce que je suppose, il faudra tout de suite proposer un second problème que voici : La magistrature devant être héréditaire, y a-t-il, pour la constituer d'abord, et ensuite pour la recruter, un mode plus avantageux que celui qui jette des millions au plus bas prix dans les coffres du souverain, et qui certifie en même temps la richesse, l'indépendance et même la noblesse (quelconque) des juges supérieurs? Si l'on ne considère la vénalité que comme moyen d'hérédité, tout esprit juste est frappé de ce point de vue qui est le vrai. Ce n'est point ici le lieu d'approfondir la question; mais c'en est assez pour prouver que Voltaire ne l'a pas seulement aperçue.

XLIV. Supposons maintenant à la tête des affaires

⁽¹⁾ Ludens in orbe terrarum. Prov., viii, 31.

un homme tel que lui, réunissant par un heureux accord la légèreté, l'incapacité et la témérité : il ne manquera pas d'agir suivant ses folles théories de lois et d'abus. Il empruntera au denier quinze pour rembourser des titulaires, créanciers au denier cinquante : il préparera les esprits par une foule d'écrits payés, qui insulteront la magistrature et lui ôteront la confiance publique. Bientôt la protection, mille fois plus sotte que le hasard, ouvrira la liste éternelle de ses bévues : l'homme distingué, ne voyant plus dans l'hérédité un contre-poids à d'accablants travaux, s'écartera sans retour; et les grands tribunaux seront livrés à des aventuriers sans nom, sans fortune et sans considération; au lieu de cette magistrature vénérable, en qui la vertu et la science étaient devenues héréditaires comme ses dignités, véritable sacerdoce que les nations étrangères ont pu envier à la France jusqu'au moment où le philosophisme, ayant exclu la sagesse de tous les lieux qu'elle hantait, termina de si beaux exploits par la chasser de chez elle.

XLV. Telle est l'image naturelle de la plupart des réformes; car non-seulement la création n'appartient point à l'homme, mais la réformation même ne lui la appartient que d'une manière secondaire et avec une foule de restrictions terribles. En partant de ces principes incontestables, chaque homme peut juger les institutions de son pays avec une certitude parfaite; il peut surtout apprécier tous ces créateurs, ces législateurs, ces restaurateurs des nations, si chers au XVIIIe siècle, et que la postérité regardera avec pitié, peut-être même avec horreur. On a bâti des châteaux de cartes en Europe et hors de l'Europe. Les détails

seraient odieux; mais certainement on ne manque de respect à personne en priant simplement les hommes de regarder et de juger au moins par l'événement, s'ils s'obstinent à refuser tout autre genre d'instruction. L'homme en rapport avec son Créateur est sublime, et son action est créatrice : au contraire, dès qu'il se sépare de Dieu et qu'il agit seul, il ne cesse pas d'être puissant, car c'est un privilége de sa nature; mais son action est négative et n'aboutit qu'à détruire.

XLVI. Il n'y a pas dans l'histoire de tous les siècles un seul fait qui contredise ces maximes. Aucune institution humaine ne peut durer si elle n'est supportée par la main qui supporte tout; c'est-à-dire si elle ne lui est spécialement consacrée dans son origine. Plus elle sera pénétrée par le principe divin, et plus elle sera durable. Étrange aveuglement des hommes de notre siècle! Ils se vantent de leurs lumières, et ils ignorent tout, puisqu'ils s'ignorent euxmêmes. Ils ne savent ni ce qu'ils sont ni ce qu'ils peuvent. Un orgueil indomptable les porte sans cesse à renverser tout ce qu'ils n'ont pas fait; et pour opérer de nouvelles créations, ils se séparent du principe de toute existence. Jean-Jacques Rousseau lui-même a cependant fort bien dit: Homme petit et vain, montre-moi ta puissance, je te montrerai ta faiblesse. On pourrait dire encore avec autant de vérité et plus de profit : Homme petit et vain, confesse-- moi ta faiblesse, je te montrerai ta puissance. En effet, dès que l'homme a reconnu sa nullité, il a fait un grand pas; car il est bien près de chercher un appui avec lequel il peut tout. C'est précisément le

contraire de ce qu'a fait le siècle qui vient de finir. (Hélas! il n'a fini que dans nos almanachs.) Examinez toutes ses entreprises, toutes ses institutions quelconques, vous le verrez constamment occupé à les séparer de la Divinité. L'homme s'est cru un être indépendant, et il a professé un véritable athéisme pratique, plus dangereux, peut-être, et plus coupable que celui de théorie.

XLVII. Distrait par ses vaines sciences de la seule science qui l'intéresse réellement, il a cru qu'il avait le pouvoir de créer, tandis qu'il n'a pas seulement celui de nommer. Il a cru, lui qui n'a pas seulement le pouvoir de produire un insecte ou un brin de mousse, qu'il était l'auteur immédiat de la souveraineté, la chose la plus importante, la plus sacrée, la plus fondamentale du monde moral et politique (1); et qu'une telle famille, par exemple, règne parce qu'un tel peuple l'a voulu : tandis qu'il est environné de preuves incontestables que toute famille souveraine règne parce qu'elle est choisie par un pouvoir supérieur. S'il ne voit pas ces preuves, c'est qu'il ferme les yeux ou qu'il regarde de trop près. Il a cru que c'est lui qui avait inventé les langues, tandis qu'il ne tient encore qu'à lui de voir que toute langue humaine est apprise et jamais inventée, et que nulle hypothèse imaginable dans le cercle de la puissance humaine ne peut expliquer avec la moindre appa-

^{(1) «} Le principe que tout pouvoir légitime part du peuple est noble » et spécieux en lui-même, cependant il est démenti par tout le poids » de l'histoire et de l'expérience. » Hume, Hist. d'Angl., Charles I, chap. Lix, an. 1642. Edit. angl. de Bâle, 1789, in-8°, p. 120.

rence de probabilité, ni la formation, ni la diversité des langues. Il a cru qu'il pouvait constituer les nations, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il pouvait créer cette unité nationale en vertu de laquelle une nation n'est pas une autre. Enfin, il a cru que, puisqu'il avait le pouvoir de créer des institutions, il avait à plus forte raison celui de les emprunter aux nations, et de les transporter chez lui toutes faites, avec le nom qu'elles portaient chez ces peuples, pour en jouir comme eux avec les mêmes avantages. Les papiers français me fournissent sur ce point un exemple singulier.

XLVIII. Il y a quelques années que les Français s'avisèrent d'établir à Paris certaines courses qu'on appela sérieusement dans quelques écrits du jour, jeux olympiques. Le raisonnement de ceux qui inventèrent ou renouvelèrent ce beau nom, n'était pas compliqué. On courait, se dirent-ils, à pied et à cheval sur les bords de l'Alphée; on court à pied et à cheval sur les bords de la Seine : donc c'est la même chose. Rien de plus simple; mais, sans leur demander pourquoi ils n'avaient pas imaginé d'appeler ces jeux parisiens, au lieu de les appeler olympiques, il y aurait bien d'autres observations à faire. Pour instituer les jeux olympiques, on consulta les oracles: les dieux et les héros s'en mêlèrent; on ne les commençait jamais sans avoir fait des sacrifices et d'autres cérémonies religieuses; on les regardait comme les grands comices de la Grèce, et rien n'était plus auguste. Mais les Parisiens, avant d'établir leurs courses renouvelées des Grecs, allèrent-ils à Rome ad limina apostolorum, pour consulter le pape? Avant de lancer

leurs casse-cous, pour amuser des boutiquiers, faisaient-ils chanter la grand'messe? A quelle grande vue politique avaient-ils su associer ces courses? Comment s'appelaient les instituteurs? — Mais c'en est trop: le bon sens le plus ordinaire sent d'abord le néant et même le ridicule de cette imitation.

XLIX. Cependant, dans un journal écrit par des hommes d'esprit qui n'avaient d'autre tort ou d'autre malheur que celui de professer les doctrines modernes, on écrivait, il y a quelques années, au sujet de ces courses, le passage suivant dicté par l'enthousiasme le plus divertissant:

« Je le prédis : les jeux olympiques des Français » attireront un jour l'Europe au Champ de Mars. Qu'ils » ont l'âme froide et peu susceptible d'émotion ceux » qui ne voient ici que des courses! Moi, j'y vois un » spectacle tel que jamais l'univers n'en a offert de » pareil, depuis ceux de l'Élide où la Grèce était en » spectacle à la Grèce. Non, les cirques des Romains, » les tournois de notre ancienne chevalerie n'en ap-» prochaient pas (1). »

Et moi, je crois, et même je sais que nulle institution humaine n'est durable sielle n'a une base religieuse; et, de plus (je prie qu'on fasse bien attention

⁽¹⁾ Décade philosophique, octobre 1797, No 1, pag. 31 (1809). Ce passage, rapproché de sa date, a le double mérite d'être éminemment plaisant et de faire penser. On y voit de quelles idées se berçaient alors ces enfants, et ce qu'ils savaient sur ce que l'homme doit savoir avant tout. Dès lors un nouvel ordre de choses a suffisamment réfuté ces belles imaginations; et si toute l'Europe est aujourd'hui attirés à Paris, ce n'est pas certainement pour y voir les jeux olympiques (1814).

à ceci), si elle ne porte un nom pris dans une langue nationale, et né de lui-même, sans aucune délibération antérieure et connue.

L. La théorie des noms est encore un objet de grande importance. Les noms ne sont nullement arbitraires, comme l'ont affirmé tant d'hommes qui avaient perdu leurs noms. Dieu s'appelle : Je suis; et toute créature s'appelle : Je suiscela. Le nom d'un être spirituel étant nécessairement relatif à son action, qui est sa qualité distinctive; de là vient que, parmi les anciens, le plus grand honneur pour une divinité était la polyonymie, c'est-à-dire la pluralité des noms, qui annonçait celle des fonctions ou l'étendue de la puissance. L'antique mythologie nous montre Diane, encore enfant, demandant cet honneur à Jupiter; et dans les vers attribués à Orphée, elle est complimentée sous le nom de démon polyonyme (génie à plusieurs noms) (1). Ce qui veut dire, au fond, que Dieu seul a droit de donner un nom. En effet, il a tout nommé, puisqu'il a tout créé. Il a donné des noms aux étoiles (2), il en a donné aux esprits, et de ces derniers noms, l'Écriture n'en prononce que trois, mais tous les trois relatifs à la destination de ces ministres. Il en est de même des hommes que Dieu a voulu nommer lui-même, et que l'Écriture nous a fait connaître en assez grand nombre: toujours les noms sont relatifs aux

⁽¹⁾ Voyez la note sur le septième vers de l'hymne à Diane de Callimaque (édition de Spanheim); et Lanzi, Saggio di letteratura etrusca, etc., in-8°, tom. II, page 241, note. Les hymnes d'Homère ne sont au fond que des collections d'épithètes; ce qui tient au même principe de la polyonymie.

⁽²⁾ Isaïe, XL, 26.

fonctions (1). N'a-t-il pas dit que dans son royaume à venir ildonnerait aux vainqueurs un non nouveau (2), proportionné à leurs exploits? et les hommes, faits à l'image de Dieu, ont-ils trouvé une manière plus solennelle de récompenser les vainqueurs que celle de leur donner un nauveau nom, le plus honorable de tous, au jugement des hommes, celui des nations vaincues (3)? Toutes les fois que l'homme est censé changer de vie et recevoir un nouveau caractère, assez communément il reçoit un nouveau nom. Cela se voit dans le baptême, dans la confirmation, dans l'enrôlement des soldats, dans l'entrée en religion, dans l'affranchissement des esclaves, etc.; en un mot, le nom de tout être exprime ce qu'il est, et dans ce genre il n'y a rien d'arbitraire. L'expression vulgaire, il a un nom, il n'a point de nom, est très-juste et très-expressive; aucun homme ne pouvant être rangé parmi ceux qu'on appelle aux assemblées et qui ont un nom (4), si sa famille n'est marquée du signe qui la distingue des autres.

LI. Il en est des nations comme des individus : il y en a qui n'ont point de nom. Hérodote observe que

⁽¹⁾ Qu'on se rappelle le plus grand nom donné divinement et directement à un homme. La raison du nom fut donnée dans ce cas avec le nom, et le nom exprime précisément la destination, ou, ce qui revient au même, le pouvoir.

⁽²⁾ Apoc., III, 12.

⁽³⁾ Cette observation a été faite par l'auteur anonyme, mais trèsconnu, du livre allemand intitulé: Die Siegsgeschichte der christlichen Religion, in einer gemeinnützigen Erklarung der Offenbarung Johannis, in-8°. Nuremberg, 1799, pag. 89. Il n'y a rien à dire contre cette page.

⁽⁴⁾ Num. XVI, 2.

les Thraces seraient le peuple le plus puissant de l'univers s'ils étaient unis : mais, ajoute-t-il, cette union est impossible, car ils ont tous un nom différent (1). C'est une très-bonne observation. Il y a aussi des peuples modernes qui n'ont point de nom, et il y en a d'autres qui en ont plusieurs; mais la polyonymie est aussi malheureuse pour les nations qu'on a pu la croire honorable pour les génies.

LII. Les noms n'ayant donc rien d'arbitraire, et leur origine tenant, comme toutes les choses, plus ou ' moins immédiatement à Dieu, il ne faut pas croire que l'homme ait droit de nommer, sans restriction, même celles dont il a quelque droit de se regarder comme l'auteur, et de leur imposer des noms suivant l'idée qu'il s'en forme. Dieu s'est réservé à cet égard une espèce de juridiction immédiate qu'il est impossible de méconnaître (2). O mon cher Hermogène! c'est une grande chose que l'imposition des noms, et qui ne peut appartenir ni à l'homme mauvais, ni même à l'homme vulgaire..... Ce droit n'appartient qu'à un créateur de noms (onomaturge), c'est-à-dire à ce qui semble, au seul législateur; mais de tous les créateurs humains le plus rare, c'est un législateur(3).

LIII. Cependant l'homme n'aime rien tant que de nommer. C'est ce qu'il fait, par exemple, lorsqu'il applique aux choses des épithètes significatives; ta-

⁽¹⁾ Hérod. Therpsyc., V, 3.

⁽²⁾ Orig. adv. Cels., I, 18, 24, p. 341, et in Exhort. ad martyr., no 46, et in not. Edit Ruæi, in-fol., t. I, p. 305, 341.

⁽³⁾ Plato, in Crat. Opp., tom. III, p. 244.

lent qui distingue le grand écrivain et surtout le grand poëte. L'heureuse imposition d'une épithète illustre, un substantif qui devient célèbre sous ce nouveau signe (1). Les exemples se trouvent dans toutes les langues; mais, pour nous en tenir à celle de ce peuple qui a lui-même un si grand nom, puisqu'il l'a donné à la franchise, ou que la franchise l'a reçu de lui, quel homme lettré ignore l'avare Achéron, les coursiers attentifs, le lit effronté, les timides supplications, le frémissement argenté, le destructeur rapide, les pâles adulateurs, etc. (2)? Jamais l'homme n'oubliera ses droits primitifs: on peut dire même, dans un certain sens, qu'il les exercera toujours; mais combien sa dégradation les a restreints! Voici une loi vraie comme Dieu qui l'a faite.

Il est défendu à l'homme de donner de grands noms aux choses dont il est l'auteur et qu'il croit grandes; mais s'il a opéré légitimement, le nom vulgaire de la chose sera ennobli par elle et deviendra grand.

LIV. Qu'il s'agisse de créations matérielles ou politiques, la règle est la même. Il n'y a rien, par exemple, de plus connu dans l'histoire grecque que le mot de Céramique: Athènes n'en connut pas de plus auguste.

^{(1) «} De manière, » comme l'a observé Denys d'Halycarnasse, que « si l'épithète est distinctive et naturelle, (οἰχεία καὶ προσφυής), » elle pèse dans le discours autant qu'un nom. » (De la poésie d'Homère, ch. vi.) On peut même dire, dans un certain sens, qu'elle vaut mieux, puisqu'elle a le mérite de la création, sans avoir le tort du néologisme.

⁽²⁾ Je ne me rappelle aucune épithète illustre de Voltaire; c'est peut-être de ma part pur défaut de mémoire.

Longtemps après qu'elle eut perdu ses grands hommes et son existence politique, Atticus étant à Athènes, écrivait avec prétention à son illustre ami : Me trouvant l'autre jour dans le Céramique, etc., et Cicéron l'en badinait dans sa réponse (1). Que signifie cependant en lui-même ce mot si célèbre, Tuileries (2)? Il n'y a rien de plus vulgaire; mais la cendre des héros mêlée à cette terre l'avait consacrée, et la terre avait consacré le nom. Il est assez singulier qu'à une si grande distance de temps et de lieux, ce même mot de Tui-LERIES, fameux jadis comme nom d'un lieu de sépulture, ait été de nouveau illustré sous celui d'un palais. La puissance qui venait habiter les Tuileries, ne s'avisa pas de leur donner quelque nom imposant qui eût une certaine proportion avec elle. Si elle eût commis cette faute, il n'y avait pas de raison pour que, le lendemain, ce lieu ne fût habité par des filoux et par des filles.

LV. Une autre raison, qui a son prix, quoiqu'elle soit tirée de moins haut, doit nous engager encore à nous défier de tout nom pompeux imposé à priori. C'est que la conscience de l'homme l'avertissant presque toujours du vice de l'ouvrage qu'il vient de produire, l'orgueil révolté, qui ne peut se tromper luimême, cherche au moins à tromper les autres, en inventant un nom honorable qui suppose précisément le mérite contraire; de manière que ce nom, au lieu de témoigner réellement l'excellence de l'ouvrage,

⁽¹⁾ Voilà pour répondre à votre phrase : Me trouvant l'autre jour dans le Céramique, etc. Cic., ad Att., I, 10.

⁽²⁾ Avec une certaine latitude qui renserme encore l'idée de poterie.

est une véritable confession du vice qui le distingue. Le dix-huitième siècle, si riche en tout ce qu'on peut imaginer de faux et de ridicule, a fourni sur ce point une foule d'exemples curieux dans les titres des livres, les épigraphes, les inscriptions et autres choses de ce genre. Ainsi, par exemple, si vous lisez à la tête de l'un des principaux ouvrages de ce siècle :

Tantum series juncturaque pollet : Tantum de medio sumptis accedit honoris.

Effacez la présomptueuse épigraphe, et substituez hardiment, avant même d'avoir ouvert le livre, et sans la moindre crainte d'être injuste :

> Rudis indigestaque moles; Non benè junctarum discordia semina rerum.

En effet, le chaos est l'image de ce livre, et l'épigraphe exprime éminemment ce qui manque éminemment à l'ouvrage. Si vous lisez à la tête d'un autre
livre: Histoire philosophique et politique, vous savez,
avant d'avoir lu l'histoire annoncée sous ce titre,
qu'elle n'est ni philosophique ni politique; et vous
saurez de plus, après l'avoir lue, que c'est l'œuvre
d'un frénétique. Un homme ose-t-il écrire au-dessous
de son propre portrait: Vitam impendere vero? Gagez, sans information, que c'est le portrait d'un menteur; et lui-même vous l'avouera, un jour qu'il lui
prendra fantaisie de dire la vérité. Peut-on lire sous
un autre portrait: Postgenitis hic carus erit, nunc
carus amicis, sans se rappeler sur-le-champ ce vers
si heureusement emprunté à l'original même pour le

peindre d'une manière un peu différente : J'eus des adorateurs et n'eus pas un ami! Et en effet, jamais peut-être il n'exista d'homme, dans la classe des gens de lettres, moins fait pour sentir l'amitié, et moins digne de l'inspirer, etc., etc. Des ouvrages et des entreprises d'un autre genre prêtent à la même observation. Ainsi, par exemple, si la musique, chez une nation célèbre, devient tout à coup une affaire d'État; si l'esprit du siècle, aveugle sur tous les points, accorde à cet art une fausse importance et une fausse protection, bien différente de celle dont il aurait besoin; si l'on élève enfin un temple à la musique, sous le nom sonore et antique d'Opéon, c'est une preuve infaillible que l'art est en décadence, et personne ne doit être surpris d'entendre dans ce pays un critique célèbre avouer, bientôt après, en style assez vigoureux, que rien n'empêche d'écrire dans le fronton du temple: Chambre a louer (1).

LVI. Mais, comme je l'ai dit, tout ceci n'est qu'une

^{(1) «} Il s'en faut bien que les mêmes morceaux exécutés à l'Odéon produisent en moi la même sensation que j'éprouvais à l'ancien Théâtre de Musique, où je les entendais avec ravissement. Nos artistes ont perdu la tradition de ce chef-d'œuvre (le Stabat de Pergolèse); il est écrit pour eux en langue étrangère: ils en disent les notes sans en connaître l'esprit; leur exécution est à la glace, dénuée d'âme, de sentiment et d'expression. L'orchestre lui-même joue machinalement et avec une faiblesse qui tue l'effet. L'ancienne musique (laquelle?) est la rivale de la plus haute poésie; la nôtre n'est que la rivale du ramage des oiseaux. Que nos virtuoses modernes cessent donc... de déshonorer des compositions sublimes... qu'ils ne se jouent plus (surtout) à Pergolèse; il est trop fort pour eux. » (Journal de l'Empire, 28 mars 1812.)

observation du second ordre; revenons au principe général: Que l'homme n'a pas, ou n'a plus le droit de nommer les choses (du moins dans le sens que j'ai expliqué). Que l'on y fasse bien attention, les noms les plus respectables ont dans toutes les langues une origine vulgaire. Jamais le nom n'est proportionné à la chose; toujours la chose illustre le nom. Il faut que le nom germe, pour ainsi dire, sans quoi il est faux. Que signifie le mot trône, dans l'origine? siége, ou même escabelle. Que signifie sceptre? un bâton pour s'appuyer (1). Mais le bâton des Rois fut bientôt distingué de tous les autres, et ce nom, sous sa nouvelle signification, subsiste depuis trois mille ans. Qu'y a-t-il de plus noble dans la littérature et de plus humble dans son origine que le mot tragédie? Et le nom presque fétide de drapeau, soulevé et ennobli par la lance des guerriers, quelle fortune n'a-t-il pas faite dans notre langue? Une foule d'autres noms

⁽¹⁾ Au second livre de l'Iliade, Ulysse veut empêcher les Grecs de renoncer lachement à leur entreprise. S'il rencontre, au milieu du tumulte excité par les mécontents, un roi ou un noble, il lui adresse de douces paroles pour le persuader; mais s'il trouve sous sa main un homme du peuple (δήμου ἄνδρα) (gallicisme remarquable), il le rosse à grands coups de sceptre. (Iliad., II, 198, 199.)

On fit jadis un crime à Socrate de s'être emparé des vers qu'Ulysse prononce dans cette occasion, et de les avoir cités pour prouver au peuple qu'il ne sait rien et qu'il n'est rien. (Xenoph. Memor. Socr., I, II, 20.

Pindare peut encore être cité pour l'histoire du sceptre, à l'endroit où il nous raconte l'anecdote de cet ancien roi de Rhodes qui assomma son beau-frère sur la place, en le frappant, dans un instant de vivacité et sans mauvaise intention, avec un sceptre qui se trouva malheureusement fait d'un bois trop dur. (Olymp. VII. v. 49—55.) Belle lecon pour alléger les sceptres!

viennent plus ou moins à l'appui du même principe, tels que ceux-ci, par exemple, sénat, dictateur, consul, empereur, église, cardinal, maréchal, etc. Terminons par ceux de connétable et de chancelier donnés à deux éminentes dignités des temps modernes: le premier ne signifie dans l'origine que le chef de l'écurie (1), et le second, l'homme qui se tient derrière une grille (pour n'être pas accablé par la foule des suppliants).

LVII. Il y a donc deux règles infaillibles pour juger toutes les créations humaines, de quelque genre qu'elles soient, la base et le nom; et ces deux règles bien entendues, dispensent de toute application odieuse. Si la base est purement humaine, l'édifice ne peut tenir; et plus il y aura d'hommes qui s'en seront mêlés, plus ils y auront mis de délibération, de science et d'écriture surtout, enfin, de moyens humains de tous les genres, et plus l'institution sera fragile. C'est principalement par cette règle qu'il faut juger tout ce qui a été entrepris par des souverains ou par des assemblées d'hommes, pour la civilisation, l'institution ou la régénération des peuples.

LVIII. Par la raison contraire, plus l'institution est divine dans ses bases, et plus elle est durable. Il est bon même d'observer, pour plus de clarté, que le principe religieux est, par essence, créateur et conservateur, de deux manières. En premier lieu, comme

⁽¹⁾ Connétable n'est qu'une contraction gauloise de Comes stabuli, le compagnon ou le ministre du prince au département des écuries.

il agit plus fortement que tout autre sur l'esprit humain, il en obtient des efforts prodigieux. Ainsi, par exemple, l'homme persuadé par ses dogmes religieux que c'est un grand avantage pour lui, qu'après sa mort son corps soit conservé dans toute l'intégrité. possible, sans qu'aucune main indiscrète ou profanatrice puisse en approcher; cet homme, dis-je, après avoir épuisé l'art des embaumements, finira par construire les pyramides d'Égypte. En second lieu, le principe religieux déjà si fort par ce qu'il opère, l'est encore infiniment par ce qu'il empêche, à raison du respect dont il entoure tout ce qu'il prend sous sa protection. Si un simple caillou est consacré, il y a tout de suite une raison pour qu'il échappe aux mains qui pourraient l'égarer ou le dénaturer. La terre est couverte des preuves de cette vérité. Les vases étrusques, par exemple, conservés par la religion des tombeaux, sont parvenus jusqu'à nous, malgré leur fragilité, en plus grand nombre que les monuments de marbre et de bronze des mêmes époques (1). Voulez-vous donc conserver tout, dédiez tout.

LIX. La seconde règle, qui est celle des noms, n'est, je crois, ni moins claire ni moins décisive que la précédente. Si le nom est imposé par une assemblée; s'il est établi par une délibération antécédente, en sorte qu'il précède la chose; si le nom est pompeux (2), s'il a une proportion grammaticale avec

⁽¹⁾ Mercure de France, 17 juin 1809, nº 413, pag. 679.

⁽²⁾ Ainsi, par exemple, si un homme autre qu'un souverain se nomme lui-même législateur, c'est une preuve certaine qu'il ne l'est pas; et si une assemblée ose se nommer législatrice, non-seulement

l'objet qu'il doit représenter; enfin, s'il est tiré d'une langue étrangère, et surtout d'une langue antique, tous les caractères de nullité se trouvent réunis, et l'on peut être sûr que le nom et la chose disparaîtront en très-peu de temps. Les suppositions contraires annoncent la légitimité, et par conséquent la durée de l'institution. Il faut bien se garder de passer légèrement sur cet objet. Jamais un véritable philosophe ne doit perdre de vue la langue, véritable baromètre dont les variations annoncent infailliblement le bon et le mauvais temps. Pour m'en tenir au sujet que je traite dans ce moment, il est certain que l'introduction démesurée des mots étrangers, appliqués surtout aux institutions nationales de tout genre, est un des signes les plus infaillibles de la dégradation d'un peuple.

LX. Si la formation de tous les empires, les progrès de la civilisation et le concert unanime de toutes les histoires et de toutes les traditions ne suffisaient point encore pour nous convaincre, la mort des empires achèverait la démonstration commencée par leur naissance. Comme c'est le principe religieux qui a tout créé, c'est l'absence de ce même principe qui a tout détruit. La secte d'Épicure, qu'on pourrait appeler l'incrédulité antique, dégrada d'abord, et détruisit bientôt tous les gouvernements qui eurent le malheur de lui donner entrée. Partout Lucrèce annonça César.

c'est une preuve qu'elle ne l'est pas, mais c'est une preuve qu'elle a perdu l'esprit, et que dans peu elle sera livrée aux risées de l'univers.

Mais toutes les expériences passées disparaissent devant l'exemple épouvantable donné par le dernier siècle. Encore enivrés de ses vapeurs, il s'en faut de beaucoup que les hommes, du moins en général, soient assez de sang-froid pour contempler cet exemple dans son vrai jour, et surtout pour en tirer les conséquences nécessaires; il est donc bien essentiel de diriger tous les regards sur cette scène terrible.

LXI. Toujours il y a eu des religions sur la terre, et toujours il y a eu des impies qui les ont combat-' tues : toujours aussi l'impiété fut un crime ; car, comme il ne peut y avoir de religion fausse sans aucun mélange de vrai, il ne peut y avoir d'impiété qui ne combatte quelque vérité divine plus ou moins défigurée; mais il ne peut y avoir de véritable impiété qu'au sein de la véritable religion; et, par une conséquence nécessaire, jamais l'impiété n'a pu produire dans les temps passés les maux qu'elle a produits de nos jours; car elle est toujours coupable en raison des lumières qui l'environnent. C'est sur cette règle qu'il faut juger le XVIIIe siècle; car c'est sous ce point de vue qu'il ne ressemble à aucun autre. On entend dire assez communément que tous les siècles se ressemblent, et que tous les hommes ont toujours été les mêmes; mais il faut bien se garder de croire à ces maximes générales que la paresse ou la légèreté inventent pour se dispenser de réfléchir. Tous les siècles, au contraire, et toutes les nations manifestent un caractère particulier et distinctif qu'il faut considérer soigneusement. Sans doute il y a toujours eu des vices dans le monde, mais ces vices peuvent différer en quantité, en nature, en qualité dominante et en

intensité (1). Or, quoiqu'il y ait toujours eu des impies, jamais il n'y avait eu, avant le XVIIIe siècle, et au sein du christianisme, une insurrection contre Dieu; jamais surtout on n'avait vu une conjuration sacrilége de tous les talents contre leur auteur; or, c'est ce que nous avons vu de nos jours. Le vaudeville a blasphémé comme la tragédie; et le roman, comme l'histoire et la physique. Les hommes de ce siècle ont prostitué le génie à l'irréligion, et, suivant l'expression admirable de saint Louis mourant, ils ont guen-ROYÉ DIEU DE SES DONS (2). L'impiété antique ne se fâche jamais; quelquefois elle raisonne; ordinairement elle plaisante, mais toujours sans aigreur. Lucrèce même ne va guère jusqu'à l'insulte; et quoique son tempérament sombre et mélancolique le portât à voir les choses en noir, et même lorsqu'il accuse la religion d'avoir produit de grands maux, il est de sang-froid. Les religions antiques ne valaient pas la peine que l'incrédulité contemporaine se fâchât contre elles.

LXII. Lorsque la bonne nouvelle fut publiée dans l'univers, l'attaque devint plus violente : cependant ses ennemis gardèrent toujours une certaine mesure. Ils ne se montrent dans l'histoire que de loin en loin

(2) Joinville, dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France. In-8°, t. II, p. 160.

⁽¹⁾ Il faut encore avoir égard au mélange des vertus dont la proportion varie infiniment. Lorsqu'on a montré les mêmes genres d'excès en temps et lieux différents, on se croit en droit de conclure magistralement que les hommes ont toujours été les mêmes.
— Il n'y a pas de sophisme plus grossier ni plus commun.

et constamment isolés. Jamais on ne voit de réunion ou de ligue formelle: jamais ils ne se livrent à la fureur dont nous avons été les témoins. Bayle même, le père de l'incrédulité moderne, ne ressemble point à ses successeurs. Dans ses écarts les plus condamnables, on ne lui trouve point une grande envie de persuader, encore moins le ton d'irritation ou de l'esprit de parti: il nie moins qu'il ne doute; il dit le pour et le contre: souvent même il est plus disert pour la bonne cause que pour la mauvaise (1).

LXIII. Ce ne fut donc que dans la première moitié du XVIIIe siècle que l'impiété devint réellement une puissance. On la voit d'abord s'étendre de toutes parts avec une activité inconcevable. Du palais à la cabane, elle se glisse partout, elle infeste tout; elle a des chemins invisibles, une action cachée mais infaillible, telle que l'observateur le plus attentif, témoin de l'effet, ne sait pas toujours découvrir les moyens. Par un prestige inconcevable, elle se fait aimer de ceux mêmes dont elle est la plus mortelle ennemie; et l'autorité qu'elle est sur le point d'immoler, l'embrasse stupidement avant de recevoir le coup. Bientôt un simple système devient une association formelle qui, par une gradation rapide, se change en complot, et enfin en une grande conjulation qui couvre l'Europe.

LXIV. Alors se montre pour la première fois ce caractère de l'impiété qui n'appartient qu'au XVIIIe siècle.

⁽¹⁾ Voyez, par exemple, avec quelle puissance de logique il a combattu le matérialisme dans l'article Leucippe de son dictionnaire.

Ce n'est plus le ton froid de l'indifférence, ou tout au plus l'ironie maligne du scepticisme; une haine mortelle; c'est le ton de la colère et souvent de la rage. Les écrivains de cette époque, du moins les plus marquants, ne traitent plus le christianisme comme une erreur humaine sans conséquence, ils le poursuivent comme un ennemi capital; ils le combattent à outrance; c'est une guerre à mort; et ce qui paraîtrait incroyable, si nous n'en avions pas les tristes preuves sous les yeux, c'est que plusieurs de ces hommes qui s'appelaient philosophes, s'élevèrent de la haine du christianisme jusqu'à la haine personnelle contre son divin Auteur. Ils le haïrent réellement comme on peut haïr un ennemi vivant. Deux hommes surtout, qui seront à jamais couverts des anathèmes de la postérité, se sont distingués par ce genre de scélératesse qui paraissait bien au-dessus des forces de la nature humaine la plus dépravée.

LXV. Cependant l'Europe entière ayant été civilisée par le christianisme, et les ministres de cette religion ayant obtenu dans tous les pays une grande existence politique, les institutions civiles et religieuses s'étaient mêlées et comme amalgamées d'une manière surprenante; en sorte qu'on pouvait dire de tous les États de l'Europe, avec plus ou moins de vérité, ce que Gibbon a dit de la France, que ce royaume avait été fait par des évêques. Il était donc inévitable que la philosophie du siècle ne tardât pas de haïr les institutions sociales dont il ne lui était pas possible de séparer le principe religieux. C'est ce qui arriva : tous les gouvernements, tous les établissements de

l'Europe lui déplurent, parce qu'ils étaient chrétiens; et à mesure qu'ils étaient chrétiens, un malaise d'opinion, un mécontentement universel s'empara de toutes les têtes. En France surtout, la rage philosophique ne connut plus de bornes; et bientôt une seule voix formidable se formant de tant de voix réunies, on l'entendit crier au milieu de la coupable Europe.

LXVI. «Laisse-nous (1)! Faudra-t-il donc éternelle» ment trembler devant des prêtres, et recevoir d'eux
» l'instruction qu'il leur plaira de nous donner? La
» vérité, dans toute l'Europe, est cachée par les fu» mées de l'encensoir; il est temps qu'elle sorte de ce
» nuage fatal. Nous ne parlerons plus de toi à nos
» enfants; c'est à eux lorsqu'ils seront hommes à sa» voir si tu es, et ce que tu es, et ce que tu demandes
» d'eux. Tout ce qui existe nous déplaît, parce que
» ton nom est écrit sur tout ce qui existe. Nous vou» lons tout détruire et tout refaire sans toi. Sors de
» nos conseils; sors de nos académies; sors de nos
» maisons: nous saurons bien agir seuls, la raison
» nous suffit. Laisse-nous! »

Comment Dieu a-t-il puni cet exécrable délire? Il l'a puni comme il créa la lumière, par une seule parole. Il a dit : FAITES! — Et le monde politique a croulé.

Voilà donc comment les deux genres de démonstrations se réunissent pour frapper les yeux les moins

⁽¹⁾ Dixerunt Deo: RECEDE A NOBIS! Scientiam viarum tuarum nolumus. Job, XXI, 14.

clairvoyants. D'un côté, le principe religieux préside à toutes les créations politiques; et de l'autre tout disparaît dès qu'il se retire.

LXVII. C'est pour avoir fermé les yeux à ces grandes vérités que l'Europe est coupable, et c'est parce qu'elle est coupable qu'elle souffre. Cependant elle repousse encore la lumière, et méconnaît le bras qui la frappe. Bien peu d'hommes, parmi cette génération matérielle, sont en état de connaître la date, la nature et l'énormité de certains crimes commis par les individus, par les nations et par les souverainetés; moins encore de comprendre le genre d'expiation que ces crimes nécessitent, et le prodige adorable qui force le mal à nettoyer de ses propres mains la place que l'éternel Architecte a déjà mesurée de l'œil pour ses merveilleuses constructions. Les hommes de ce siècle ont pris leur parti. Ils se sont juré à eux-mêmes de regarder toujours à terre (1). Mais il serait inutile, peut-être même dangereux, d'entrer dans de plus grands détails : il nous est enjoint de professer la vérité avec amour (2). Il faut de plus en certaines occasions, ne la professer qu'avec respect; et, malgré toutes les précautions imaginables, le pas serait glissant pour l'écrivain même le plus calme et le mieux intentionné. Le monde, d'ailleurs, renferme toujours une foule innombrable d'hommes si pervers, si profondément corrompus, que s'ils pouvaient se douter

⁽¹⁾ Oculos suos statuerunt declinare in terram. (Ps. XVI, 2.)

⁽²⁾ Αληδεύοντες ἐν ἀγὰπη. Ephes., IV, 15. Expression intraduisible. La Vulgate aimant micux, avec raison, parler juste que parler latin, a dit: Facientes veritatem in charitate.

de certaines choses, ils pourraient aussi redoubler de méchanceté, et se rendre, pour ainsi dire, coupables comme des anges rebelles: ah! plutôt, que leur abrutissement se renforce encore, s'il est possible, afin qu'ils ne puissent pas même devenir coupables autant que des hommes peuvent l'être. L'aveuglement est sans doute un châtiment terrible; quelquefois cependant il laisse encore apercevoir l'amour: c'est tout ce qu'il peut être utile de dire dans ce moment.

Mai, 1809.

PIN DE L'ESSAI SUR LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR.



Notes du mont Royal San WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM

Une ou plusieurs pages ont été volontairement omises ici.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE.

	•	Pages.
Averti	ssement de l'Éditeur.	VII
Lettre	, à M. le comte de Maistre, d'un gentilhomme russe au- il avait envoyé un exemplaire des Considérations sur la	
Fra	nce.	IX
Снаріт	TRE Ier Des révolutions.	15
Снар.	II. Conjectures sur les voies de la Providence dans la	
	révolution française.	22
Снар.	III. De la destruction violente de l'espèce humaine.	42
CHAP.	IV. La république française peut-elle durer?	55
Снар.	ractère anti-religieux. — Digression sur le chris-	
	tianisme.	69
Снар.	VI. De l'influence divine dans les constitutions poli- tiques.	80
Chap.	VII. Signes de nullité dans le gouvernement français.	88
Снар.	VIII. De l'ancienne constitution française. — Digression sur le Roi et sur sa déclaration aux Français, du mois de juillet 1795.	100
Снар.	IX. Comment se fera la contre-révolution, si elle arrive?	123
Снар.	X. Des prétendus dangers d'une contre-révolution.	131

394	TABLE DES MATIÈRES.	
		Pages.
CHAP.	XI. Fragment d'une histoire de la révolution française,	
	par David Hume.	167
Post-scriptum.		191
	Proprieta de la constante de l	
Essai	SUR LE PRINCIPE GÉNÉRATEUR DES CONSTITUTIONS POLITIQUES	
ET D	DES AUTRES INSTITUTIONS HUMAINES.	195
	•	
_		
LETTR	es a un gentilhoume russe, sur l'Inquisition espagnole.	27 9

FIN DE LA TABLE.

• • • -•

p. 10. tres de l'élévelet. 21.

27 Contraction from the

12 système in présentatif.

67. la nation voit le pour résent. 117. 123.

81 Constitution . 87. 92,00 . 211

121. Therethologo

130 inchina fallingers.

166 continue de la Lind.

233 weren inch.

2 au décaser le bien.